

**UNIVERSITE MOULOU MAMMARI DE TIZI-OUZOU**



**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET DES SCIENCES  
COMMERCIALES  
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**

**Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master  
en sciences économiques**

**Spécialité : Monnaie, Finance et Banque**

**Sujet**

**LE ROLE DE L'ANSEJ DANS LA CREATION  
ET LE FINANCEMENT DES PME  
CAS : WILAYA DE TIZI-OUZOU**

**Présenté par**

**HAMDIS Taous**

**HAMLAOUI Zohra**

**Soutenu publiquement devant le jury composé de :**

<b>OUALIKANE Selim</b>	<b>Maître de Conférences – A</b>	<b>UMMTO</b>	<b>Président/ Examineur</b>
<b>KARA Rabah</b>	<b>Maître assistant – A</b>	<b>UMMTO</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>DAHAK Abdennour</b>	<b>Maître assistant – A</b>	<b>UMMTO</b>	<b>Examineur</b>

***31/10/2015***

# Remerciements

*Nous remercions Dieu le tout puissant de nous avoir  
donné la force et la volonté de réaliser ce travail.*

*Nous désirons manifester notre profonde reconnaissance à l'ensemble des  
enseignants de la faculté des SEGEC de l'université Mouloud Mammeri de  
Tizi-Ouzou, particulièrement ceux du département des sciences économiques.*

*Nous tenons à remercier vivement monsieur **Rabah KARA** pour avoir bien voulu  
diriger notre mémoire. Nous tenons aussi à lui exprimer notre profonde gratitude  
pour sa grande patience, sa disponibilité, ses conseils, ses remarques et ses  
orientations durant toute la période de préparation jusqu'à l'achèvement de ce  
mémoire.*

*Notre reconnaissance aux membres de jury qui nous ont fait l'honneur d'évaluer  
et de critiquer objectivement ce travail, qu'ils trouvent ici l'expression de notre  
gratitude.*

*Nos plus vifs remerciements vont également à tout le personnel de l'ANSEJ qui  
nous a si bien conseillées et orientées ainsi que les facilités accordées lors de notre  
stage.*

*Nous adressons aussi nos remerciements à toutes les personnes qui ont contribué  
de près ou de loin à l'élaboration de ce travail, particulièrement nos chers parents  
qui ont été notre source d'encouragement et de motivation.*

# Dédicaces

*Je dédie ce travail à mes très chers parents, puisse Dieu leur prêter longue vie, santé et bonheur.*

*A mon adorable frère Salem.*

*A ma très chère sœur Kamilia et son mari Abdennour.*

*A mon oncle Cherif et sa famille.*

*A toute ma famille du plus petit au plus grand, tout particulièrement Yassminette*

*A tous mes amis (es) sans les citer, ils se reconnaîtront.*

*Sans oublier mon binôme Zohra et toute sa famille.*

*Taous*

*Tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et mon affection à mes chers parents pour tous les efforts et sacrifices qu'ils ont entrepris pour devenir ce que je suis ;*

*Mon adorable frère Amar ;*

*Mes très chères sœurs Massilva et Razika ;*

*A toute ma famille du plus petit au plus grand, particulièrement ma grand-mère ;*

*A mon tendre Nassim qui m'a toujours soutenue ainsi que toute sa famille ;*

*A tous mes amis (es) ;*

*A mon binôme Taous et sa famille*

*Zohra*

*Que tous ceux qui nous ont prêté main forte et contribué à la réalisation de ce travail et que nous n'avions pas pu désigner nommément, nous excusent et qu'ils sachent que nous ne les avons pas oubliés et que nous les remercions de tout notre cœur.*

## **Résumé**

Afin que les pouvoirs publics créent des emplois en quantités suffisantes pour faire face au chômage qui frappe un nombre important de jeunes, notamment en cette période de crise, une batterie de mesures a été prise.

Parmi les différents dispositifs et structures mis en place, l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes, comme son nom l'indique, a pour vocation essentielle d'aider à la création et au financement de PME avec le concours des banques. Cependant, il ne s'agit pas seulement de créer des entreprises, mais faudrait-il que celles-ci soient viables et pérennes.

C'est pour cela qu'une réflexion est engagée afin de cerner les contraintes liées au développement et à la pérennité des entreprises créées dans le cadre de ce dispositif.

Le cas de la wilaya de Tizi-Ouzou a été passé en revue afin de voir si l'ANSEJ a bien joué son rôle. Autrement dit, la situation socioéconomique de la région en question est sensée être prise en compte dans la création de PME durant une période bien déterminée. Il s'avère en fin de compte que certains créneaux sont saturés tandis que d'autres sont à la traîne.

## **Mots clés**

ANSEJ, Petite et Moyenne Entreprise, Créations des PME, Financement des PME, Tizi-Ouzou

## **Abstract**

So that public authorities create jobs in sufficient amounts to face the endemic unemployment which strikes a significant number of young people, in particular in this period of crisis, a battery of measures was taken.

Among the various devices and the structures set up, (ANSEJ), as its indicates it, has for essential vocation to help in the creation of SME (Small and Medium-sized Enterprise) with the cooperation of the public banks. However, it is not only a question of creation companies, but would those have to be viable and long-lasting.

That is why a reflection is committed to encircle the constraints bound to the development and to the sustainability of companies created within the framework of this device.

The case of the wilaya of Tizi-Ouzou was reviewed to see if the ANSEJ played well its role. In other word, the socioeconomic situation of the region in question is sensible to be taken into account in the creation of SME during well determined period. It turns out after all that certain crenels are saturated whereas others are lagging behind.

## **Keyword**

ANSEJ (the National Agency of Support for the Youth employment), Small and Medium-sized Enterprise, SME financing, SME creation, Tizi-Ouzou

## *Liste des tableaux*

---

<b>N°</b>	<b>Intitulé du tableau</b>	<b>pages</b>
<b>01</b>	Evolution des PME en Algérie durant la période 2008-2013	<b>38</b>
<b>02</b>	Evolution du nombre des entreprises algériennes durant la période de réformes	<b>38</b>
<b>03</b>	Le financement triangulaire selon le premier niveau	<b>58</b>
<b>04</b>	Le financement triangulaire selon le deuxième niveau	<b>58</b>
<b>05</b>	Le financement mixte selon le premier niveau	<b>58</b>
<b>06</b>	Le financement mixte selon le deuxième niveau	<b>59</b>
<b>07</b>	Répartition de la population par groupe d'âges et sexe (2013)	<b>76</b>
<b>08</b>	La répartition des emplois créés au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou	<b>77</b>
<b>09</b>	Les activités installées au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou par zone et secteur d'activité	<b>79</b>
<b>10</b>	Dossiers déposés répartis par secteur d'activité de 2008 à 2013	<b>82</b>
<b>11</b>	Evolution du nombre de projets et d'emplois créés de 2008 à 2013	<b>83</b>
<b>12</b>	Nombre d'attestations d'éligibilités délivrées par l'ANSEJ 2008 à 2013	<b>85</b>
<b>13</b>	Répartition des projets financés et emplois créés par secteur d'activité de 2008 à 2013 au niveau de l'ANSEJ	<b>87</b>
<b>14</b>	Evolution des accords bancaires répartis par secteur d'activité	<b>89</b>
<b>15</b>	Répartition des projets financés et emplois correspondant au niveau de chaque daïra en 2013	<b>91</b>

## *Liste des figures*

---

<b>N°</b>	<b>Intitulé de la figure</b>	<b>Pages</b>
<b>01</b>	Evolution du nombre de dossiers déposés par secteur d'activité pour la phase de réalisation de 2008 à 2013	<b>81</b>
<b>02</b>	Evolution du nombre de dossiers déposés par secteur d'activité pour la phase d'extension de 2008 à 2013	<b>82</b>
<b>03</b>	Évolution du nombre de projets et d'emplois créés de 2008 à 2013	<b>84</b>
<b>04</b>	Nombre d'attestation d'éligibilité délivrée par l'ANSEJ de 2008 à 2013 : phase de réalisation	<b>85</b>
<b>05</b>	Nombre d'attestation d'éligibilité délivrée par l'ANSEJ de 2008 à 2013 : phase d'extension	<b>85</b>
<b>06</b>	Répartition des projets financés et emplois créés par secteur d'activité de 2008 à 2013 : emplois créés	<b>86</b>
<b>07</b>	Répartition des projets financés et emplois créés par secteur d'activité de 2008 à 2013 : projets financés	<b>86</b>
<b>08</b>	Répartition des accords bancaires répartis par secteur d'activité de 2008 jusqu'à 2013	<b>88</b>
<b>09</b>	Répartition des projets financés et emplois correspondant au niveau de chaque DAIRA en 2013	<b>92</b>

## Liste des abréviations

---

- AGI** : Autorisations Globales d'Importations
- ANDI** : Agence Nationale de Développement de l'Investissement
- ANGEM** : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit
- ANSEJ** : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
- APSI** : Agence de Promotion de Suivi de l'Investissement
- BADR** : Banque Agriculture et du Développement Rural
- BDL** : Banque de Développement Local
- BEA** : Banque Extérieur d'Algérie
- BNA** : Banque National d'Algérie
- BTP** : Bâtiments et Travaux Publics
- BTPH** : Bâtiments et Travaux Publics et Hydraulique
- CAF** : Capacité d'Autofinancement
- CGCI** : Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement
- CNAC** : Caisse Nationale d'Assurance Chômage
- CNI** : Commission Nationale des Investissements
- CPA** : Banque Populaire Algérien
- DA** : Dinar Algérien
- Dhs** : Dirhams
- DIPJ** : Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes
- DPSB** : Direction de la Programmation et Suivi Budgétaires
- DZD** : code ISO (international organisation for standardisation) du dinar algérien
- EPE** : Entreprise Publique Economique
- EURL** : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
- FAEJ** : Fonds d'Aide à l'Emploi des Jeunes
- FCMG** : Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques-Crédits Jeunes promoteurs
- FGAR** : Fonds de garantie des crédits aux PME
- FMI** : Fond Monétaire International

## Liste des abréviations

---

**IBS** : Impôt sur le Bénéfice des Société

**IFU** : Impôt forfaitaire unique

**IRG** : Impôt sur le Revenu Global

**ISMMEE** : Industrie Sidérurgiques Métalliques Mécanique Electriques et Electroniques

**ONS** : Office National des Statistiques

**OSCIP** : Office du Suivi et du Contrôle de l'Investissement Privé

**PAS** : Programme d'Ajustement Structurel

**PDG** : Président Directeur Général

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PIP** : Programme d'investissement public

**PME** : Petite et Moyenne Entreprise

**PMI** : Petite et Moyenne Industrie

**PNDA** : Programme National de Développement Agricole

**PNR** : Prêt Non Remboursable

**SA** : Société Anonyme

**SARL** : Sociétés à Responsabilité Limitée

**SAU** : Surface Agricole Utile

**SNC** : Société au Nom Collectif

**SPA** : Société Par Action

**TAP** : Taxe sur l'Activité Professionnelle

**TF** : Taxe Foncière

**TPE** : Très Petite Entreprise

**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée

# *Sommaire*

<b>Introduction générale</b> .....	12
------------------------------------	----

## **Chapitre I**

### **Aperçu général sur les PME en Algérie**

Section 01 : Généralités sur les PME.....	17
Section 02 : Historique des PME en Algérie.....	28
Section 03 : Les modes de financement des PME.....	39

## **Chapitre II**

### **Dispositifs et structures d'accompagnement à la création des PME**

Section 01 : Les organes d'aide à la création des PME en Algérie.....	51
Section 02 : Présentation du dispositif ANSEJ .....	54
Section 03 : Les contraintes liées à la croissance et à la pérennité des PME en Algérie.....	64

## **Chapitre III**

### **Analyse de l'évolution de la création des PME dans le cadre du dispositif ANSEJ de 2008 à 2013**

Section 01 : présentation de la situation socio-économique de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	75
Section 02 : l'analyse des informations collectées au niveau de l'ANSEJ de la wilaya de Tizi-Ouzou .....	81

<b>Conclusion générale</b> .....	95
----------------------------------	----

# *Introduction générale*

Aujourd'hui, les PME sont une source de compétitivité. Leur développement permet de répondre aux besoins de différents secteurs. Constituant un enjeu économique et social fondamental, particulièrement dans le contexte de crise déréformées que connaît l'économie nationale. Depuis la fin des années 1980, tous les gouvernements algériens ont compris que le secteur public seul ne peut répondre aux besoins économiques et sociaux grandissants du pays. Par conséquent, le recours au secteur privé est une nécessité absolue. C'est dans ce contexte de transition, d'une économie dirigée vers une économie de marché, que la PME s'est imposée par sa diversité, sa flexibilité et sa capacité à créer des emplois, comme une entité susceptible de compenser le déficit de la grande entreprise nationale. C'est pourquoi l'Etat a engagé un ensemble de mesures pour encourager le développement et la croissance des PME dans le cadre du dispositif ANSEJ.

La wilaya de Tizi-Ouzou est connue pour ces spécificités géographiques. Elle dispose en effet d'un relief montagneux, possède de vastes forêts et un littoral. La création de PME dans cette région est censée prendre en considération ces caractéristiques propres. Pour cela l'objectif de notre travail est de faire comprendre au lecteur le rôle du dispositif ANSEJ ainsi que son intervention dans la création et le financement de la PME.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la problématique de notre travail après plus d'une décennie de mise en place de ces nouveaux dispositifs. Nous limiterons cependant notre étude au dispositif ANSEJ. Nous nous proposons ainsi d'évaluer l'apport de ce dispositif dans la Wilaya de Tizi-Ouzou, particulièrement sur l'aspect spécifique de l'accompagnement mis à la disposition des PME.

Plus concrètement, nous allons tenter de répondre à la problématique suivante :

- Quel est le rôle du dispositif ANSEJ dans la création et le financement des PME en Algérie, plus précisément dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Pour répondre à notre problématique, d'autres questions s'imposent :

- Quel est l'impact des réformes engagées par l'Etat sur les PME en Algérie ?
- Quelle est l'importance des mesures d'aide engagées par l'Etat sur le développement des PME dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?
- Peut-on considérer aujourd'hui le dispositif ANSEJ de Tizi-Ouzou comme étant un levier de développement et de croissance des PME ?

Pour cerner au mieux notre problématique nous avons élaboré trois propositions de recherche:

**Première proposition :** pour la réorganisation de l'économie algérienne les pouvoirs publics ont engagé un ensemble de réformes qui ont bénéficié à la promotion de la PME.

**Deuxième proposition:** les structures d'accompagnement à la création des PME ont permis un développement remarquable en faveur de la création d'emplois et l'absorption du chômage.

**Troisième proposition:** le dispositif ANSEJ est aujourd'hui appréhendé d'abord comme un instrument de création d'emplois, bien avant d'être un dispositif de promotion de la PME. En fait, le dispositif ANSEJ a quasiment perdu sa vocation de promotion de la PME pour devenir un simple dispositif d'absorption du chômage.

Sur le plan méthodologique, nous avons opté pour une étude qualitative basée sur :

Premièrement, une recherche documentaire relative au thème à travers une consultation effectuée au niveau de la bibliothèque universitaire. Le but étant de préciser les concepts et les considérations théoriques relatives à notre thème, ainsi que d'étudier les textes législatifs et réglementaires algériens relatifs au dispositif ANSEJ. Deuxièmement, la collecte d'informations et de statistiques s'est effectuée auprès de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou. Nous avons par la suite procédé à une analyse du contenu ayant pour objet de cerner les pratiques de l'ANSEJ en matière de suivi et d'accompagnement des jeunes porteurs de projet financés dans le cadre de ce dispositif.

Dans le but de mener à bien notre recherche, nous avons organisé notre travail en trois chapitres.

Dans le premier chapitre nous présenterons l'ensemble des transformations engagées par l'Algérie dans son système politique et économique. En l'espace de quelques années, les systèmes reposant sur une planification centralisée et des grands complexes industriels ont été démantelés. Quelques entreprises d'Etats ont été privatisées, certains prix ont été libéralisés, ainsi que le commerce. Un cadre juridique et institutionnel adapté à une économie de marché a été pour une large part construit.

Ainsi, le financement des PME au cours de la période récente est au centre d'un débat concernant leur fragilité caractérisée par une conjoncture marquée par une hausse sans cesse croissante du taux d'intérêt.

Les banques sont un instrument fondamental du développement des structures productives et assurent actuellement l'octroi de la majeure partie des crédits à l'investissement. Leur objectif est de financer des investissements nécessitant la mobilisation d'une importante quantité de fonds. On constate souvent que les entreprises essaient de

financer leurs investissements d'abord par l'autofinancement avant d'avoir recours aux sources externes. Les banques présentent un avantage comparatif dans la fourniture de crédits aux entreprises. Pour cela, les banques restent le trait dominant des PME.

Pour encourager la création des PME et les aider à faire face aux contraintes qu'elles rencontrent, pour le besoin de leur survie et de la pérennité de quelques-unes, et pour contribuer à la résorption du chômage, qui atteint des niveaux très élevés, les pouvoirs publics, en tant que régulateur de l'économie, ont pris un ensemble de mesures en faveur de leur promotion et de leur croissance.

Dans le deuxième chapitre, nous parlerons des différents dispositifs d'appui mis en œuvre par l'Etat, à savoir : les structures destinées au consentement de garanties (CGCI-PME, FGAR), organisme des investissements productifs ANDI et ceux d'appui à la création d'emplois (CNAC, ANGEM, ANSEJ). Le dispositif ANSEJ est l'une des mesures d'aide à la création d'emplois et d'accompagnement des PME par la mise en place d'un climat économique général propice à la création d'entreprises (fiscalité et réglementation). De la mise en œuvre de ce dispositif il ressort que l'Algérie a opté pour un recentrage dans le sens d'un renforcement au profit de la PME. Nous assistons ainsi à une redéfinition du rôle de l'Etat facilitateur et acteur d'accompagnement de l'initiative privée. Après l'échec des entreprises publiques, les pouvoirs publics espèrent que l'encouragement de l'initiative privée va constituer un vecteur de croissance économique.

L'accompagnement du dispositif ANSEJ pour la promotion de la PME a cependant été associé à une autre idée très tentante, celle de la création d'entreprise comme une des solutions à la résorption du chômage. Ainsi, l'accompagnement de personnes qui expriment leur volonté d'entreprendre et la création d'emplois via la promotion de l'entrepreneuriat est aujourd'hui l'une des grandes priorités de la politique économique algérienne. C'est pourquoi une grande partie des financements liés à l'encouragement de la création d'entreprises le furent en direction des demandeurs d'emploi. A cela s'ajoutent d'autres mesures de soutien importantes (accès aux crédits, mise à niveau, rééchelonnements de dettes, offre foncière...) prises en vue d'amortir les effets négatifs occasionnés par les crises successives ou concomitantes.

Enfin, le dernier chapitre sera consacré à l'analyse des informations collectées au niveau de l'antenne ANSEJ de la wilaya de Tizi-Ouzou.

# *Chapitre I*

## **Aperçu général sur les PME en Algérie**

## **Introduction**

La petite et moyenne entreprise est devenue ces dernières années, un sujet d'intérêt pour de nombreux spécialistes, elle suscite de grandes interrogations, et offre un énorme champ d'étude et de recherche.

Longtemps, délaissée et boudée, suite à l'émergence de la multinationale, la voila redevenue un objet qui attire, économistes, psychologues et autres, beaucoup voient en cette entité, la locomotive de la croissance économique de ce début du siècle. La création de la TPE/PME/PMI occupe une position de premier plan dans le processus de développement économique en Algérie.

Ainsi, dans ce premier chapitre nous allons tenter de décrire le plus fidèlement possible la PME en commençant par les diverses définitions qui lui ont été attribuées sur différents pays, ses caractéristiques, ses forces et faiblesses. Ensuite, on parlera de l'historique des PME en Algérie à savoir la mutation et l'évolution de cette dernière, pour terminer avec les modes de financement de celles-ci.

## Section 1 : Généralité sur les PME

Pour faire une étude descriptive de la PME, nous avons consacré le sujet de cette section en tout aux notions fondamentales de cette dernière, en commençant par des généralités à savoir ; la définition, les caractéristiques, le rôle dans l'économie nationale, pour terminer avec les forces et faiblesses de la PME.

### 1.1. Définition de la Petites et Moyennes Entreprises :

La PME pose un problème au niveau de sa définition, car elle n'a pas la même identité partout dans le monde. Elle change de critère d'un pôle à un autre et d'une économie à une autre.

Ainsi, sa définition diffère d'un pays à un autre, et celle des pays développés n'est pas la même dans les pays en développement. La PME n'a donc pas une définition universelle.

#### 1.1.1. La PME dans les pays industrialisés

Dans les pays industrialisés deux images de la PME radicalement opposées coexistent:<sup>1</sup> la première image de la PME est celle d'une entreprise archaïque, cantonnée dans des activités en déclin (la petite exploitation familiale agricole, l'artisanat ou le petit commerce) et dont le niveau technologique est relativement faible. La PME apparaît ici comme une forme d'organisation héritée du passé et l'esprit qui anime les patrons de ces PME est conservateur et traditionaliste. On retrouve cette conception de la PME surtout dans les pays d'Europe du Sud, en Espagne, au Portugal, en Italie et en France.

A cette conception traditionaliste où la PME est perçue comme une survivance du passé, on peut opposer une conception plus moderne. Ainsi en Allemagne, le concept de PME est plus connu sous le terme « Mittelsland » qui signifie littéralement classe moyenne. Ces entreprises de taille moyenne constituent le pilier de l'économie sociale de marché et symbolisent le principe de « responsabilité collective » cher aux entreprises germaniques.

Dans les pays anglo-saxons, la PME est souvent associée à l'innovation, au dynamisme, à l'initiative privée, au goût du risque... C'est l'image de la PME high-tech, stéréotype de l'entreprise moderne par excellence, créatrice d'emplois et capable de plus grandes prouesses technologiques.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> TORRES, O. Les PME, Editions Flammarion. Collection DOMINOS, 1999, p. 23.

<sup>2</sup> Idem.

### 1.1.2. La PME dans les pays en développement

Dans les pays en développement, les conditions d'une économie de marché ne pourront être satisfaites. La primauté est à la satisfaction des besoins primaires d'une économie de survie.

C'est dans les années 70 que l'on a pris conscience de l'existence dans le tiers monde d'un secteur informel où travaillaient les petits commerçants, des petits vendeurs, en situation plus ou moins légale qui coexiste avec le secteur formel.

Dans le continent africain, l'informalité des économies est très forte, et la petite entreprise est caractérisée d'abord et avant tout par son aspect communautaire. L'activité économique se fonde dans l'activité sociale. C'est l'homme dans sa dimension sociale qu'il convient de prendre en considération. C'est dans ce sens que la plupart des définitions de la PME, dans les pays en développement, prennent en considération le facteur démographique, donc le nombre d'emploi par entreprise.<sup>1</sup>

Ainsi en Egypte, un seul critère est retenu pour identifier la petite industrie, et c'est le nombre d'employés qui varie de 10 à 50 personnes. Au Soudan et au Sénégal deux critères sont retenus, l'emploi qui est respectivement dans les deux pays de 30 et 50 personnes, et le montant d'investissement qui est de 430.000 dirhams (Dhs)\* dans le premier et de 2.000.000 Dhs dans le second.

En dehors du continent africain, il existe une plus grande distinction faite entre la petite et la moyenne industrie, en tenant compte du seul critère de l'emploi.

Cette distinction diffère de celle des pays comme le Singapour, les Philippines, où la petite industrie emploie de 5 à 99 personnes, et la moyenne industrie de 100 à 199 personnes, soit en total, la PME dans ces pays emploie de 5 à 199 personnes.

Il n'existe donc pas de définition universelle dans la plupart des pays, elle change alors d'un continent à l'autre et d'un pays à l'autre.<sup>2</sup>

Le critère de base de définition de la PME dans les pays en développement est celui de l'emploi. Ils ont comme souci majeur de faire face au problème du chômage qui devient avec le temps plus important.

---

<sup>1</sup> IBID., p. 31.

<sup>2</sup> BOUZID, EL.A. PME et stratégie de développement au Maroc. 2<sup>ème</sup> éd. Al Maarif Al jadida, 1997, p. 326.

\*1Dhs = 10.16DZD. ---- 1DZD = 0.10Dhs

### 1.1.3. Définition de la PME en Algérie

Le concept PME en Algérie reste très flou en comparaison avec celui en vigueur dans les pays industrialisés.<sup>1</sup>

Jusqu'en 2001, il n'existait pas une définition officielle de la PME en Algérie et l'Office National des Statistiques (ONS) définissait la PME comme étant une entreprise de production de biens et de services employant de 1 à 250 personnes. Au regard de cette définition, seul le critère effectif comptait. En décembre 2001, l'adoption de la loi d'orientation sur la petite et moyenne entreprise a conduit à une définition plus officielle. Cette dernière est basée sur un ensemble de critères qui se présentent comme suit: les effectifs, le chiffre d'affaires, le bilan annuel et l'indépendance de l'entreprise.

- **Article 4 : La Petite et Moyenne Entreprise PME** :quelque soit son statut juridique, est définie comme étant une entreprise de production de biens et de services employant de (1) à (250) personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas le 2 milliards de Dinars (DA) ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de Dinars et qui respecte le critère de l'indépendance.<sup>2</sup>
- **Article 5 : La moyenne entreprise** :toute entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan est entre 100 et 500 millions de Dinars.<sup>3</sup>
- **Article 6 : La petite entreprise** :toute entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de Dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de Dinars.<sup>4</sup>
- **Article 7 : La très petite entreprise (TPE)** : toute entreprise employant de 1 à 9 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 20 millions de Dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 10 millions de Dinars.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup>La PME Algérienne, Loi n° 1-18 du 12 Décembre 2001 portant la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise

<sup>2</sup> Loi du 01-18 du 12 décembre 2001, portant la loi d'orientation sur la promotion de la PME

<sup>3</sup> Voir : article 5 de la loi 01-18 du 12 décembre 2001 portant d'orientation de la promotion de la PME

<sup>4</sup> Voir : article 6 de la même loi

<sup>5</sup> Voir : article 7 de la même loi

## 1.2. Les caractéristiques des PME

Quoi que la définition de la PME diffère d'un pays à l'autre, ces dernières présentent des caractéristiques communes à travers le monde, qui se présentent comme suit :<sup>1</sup>

### 1.2.1. Sur le plan organisationnel

Les diverses caractéristiques rentrant dans cette catégorie sont :

- centralisation et personnalisation de la gestion autour du propriétaire dirigeant.
- stratégie intuitive ou peu formalisée
- système d'information interne et externe simple, peu formalisé et basé sur des contacts directs.
- quasi absence de niveaux hiérarchiques.
- la proximité entre patron et employés.
- la faible formalisation.

### 1.2.2. Sur le plan juridique

La majorité des PME sont considérées comme des sociétés à responsabilité limitée (SARL) ou bien de société anonyme (SA). Ces dernières sont en réalité des entreprises familiales camouflées en fausses sociétés des capitaux. Le caractère familiale de la majorité des PME a pour conséquence une forte répercussion des établissements familiaux sur la vie de l'entreprise et réciproquement.

### 1.2.3. Autres caractéristiques

Les PME présentent les caractéristiques communes suivantes :<sup>2</sup>

- le petit entrepreneur travaille et produit en général pour le marché local.
- l'épargne personnelle ou bien l'argent familiale constituent la source essentielle de capitaux pour la création des petites entreprises.
- l'accès aux circuits officiels de crédit et à d'autres formes de soutien est minime, ou inexistant.
- les petites entreprises ne sont en général pas officiellement enregistrées et paient rarement des impôts réguliers.
- les micro-entreprises et les petites entreprises, pour la plupart d'entre elles, tiennent une comptabilité incomplète et inadéquate.

<sup>1</sup> PIERRE, A., MARCHESNAY, M. La petite entreprise. Ed G.Vermette, 1988, p.156.

<sup>2</sup> ONUDI, financement des investissements industriels. Rapport mondial 1997, p.189.

### 1.3. Classification et rôle des PME

Des critères qualifiés d'exogènes à l'entreprise permettent une classification des PME en catégorie plus ou moins homogènes, à savoir :<sup>1</sup>

- Le caractère juridique de l'entreprise
- Le type d'activité
- Qualité de secteur d'activité

#### 1.3.1. Classification en fonction du caractère juridique

Les formes revêtues par les entreprises classées suivant le caractère juridique sont diverses et variées. On distingue les entreprises privées, les entreprises publiques et les entreprises coopératives.

##### 1.3.1.1. Les entreprises privées

Les entreprises privées se caractérisent juridiquement par la propriété du capital qui relève d'une famille, d'une personne ou d'une association de personnes. Cette typologie permet la distinction suivante :<sup>2</sup>

- **L'entreprise individuelle** : sa constitution est facile, elle présente toutefois des risques importants dans la mesure où il n'y a pas de séparation entre les biens de l'entreprise et ceux de propriétaire.
- **La Société au Nom Collectif (S.N.C)** : elle est composée d'un groupe d'associés ; tous responsables indéfiniment du passif social, c'est-à-dire, qu'ils sont tenus de régler les dettes de la société à ses créanciers sur leur propre patrimoine, indépendamment du montant de leurs apports.
- **La Société à Responsabilité Limitée** : comme pour les associés de la société anonyme, les associés d'une SARL sont responsables à concurrence de leurs apports. L'incapacité, la faillite d'un associé n'entraîne pas la disparition de ce type d'entreprise. Les parts sociales ne sont pas négociables et ne sont cessibles que sous certaines conditions très strictes ; ce qui les rapproche des sociétés par intérêts. La

---

<sup>1</sup> ZORELI, M.A. Compétitivité des pme-pmi et dynamiques de développement territorialisé : cas de la commune de Tizi-Rached. Mémoire de magister, sciences économiques, Tizi-Ouzou : Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2006, p. 35.

<sup>2</sup> Ibid., p. 45.

société à responsabilité limitée comporte au minimum deux associés et au maximum cinquante.

- **L'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) :** une variante particulière de la société à responsabilité limitée. Elle est constituée d'une seule personne (physique ou morale) ; et permet à l'entrepreneur individuel de ne pas engager la totalité de son patrimoine personnel.

En égard aux avantages que présentent les deux dernières formes d'entreprise en termes de souplesse de fonctionnement et de simplicité dans la constitution et le transfert des parts sociales, elles semblent être le choix de prédilection pour la création des PME/PMI.<sup>1</sup>

### 1.3.1.2. Les entreprises publiques :

Les entreprises publiques sont celles où tout une partie du capital et du pouvoir de décision appartient à une collectivité publique (Etat, collectivité locale...)<sup>2</sup>. Ces entreprises opérant dans des activités productives marchandes et dont le nombre tend aujourd'hui à se réduire avec la mise en œuvre de programmes de privatisation, ont des objectifs variés en fonction de leur situation. On distingue :<sup>3</sup>

- **Les régies :** n'ayant pas de personnalité morale, elles sont gérées par des fonctionnaires.
- **Les établissements publics :** ont une personnalité morale et un budget autonome. Dirigés par un conseil d'administration et un directeur général, ces dits établissements publics peuvent être des hôpitaux, université, écoles et peuvent avoir un caractère d'établissement public industriel ou commercial.
- **Les sociétés nationales :** apparues à la suite des nationalisations d'entreprises privées, s'apparentent à des sociétés anonymes avec un seul actionnaire, l'Etat ; dirigées par un conseil d'administration regroupant les représentants de l'Etat, des usagers et des consommateurs et un PDG nommé par l'Etat parmi les membres du conseil d'administration.

<sup>1</sup> BERCHICHE, A. Typologie des sociétés commerciales avantages et inconvénients. In mutation revue trimestrielle, Ed CNCA, 1999, p. 39-44.

<sup>2</sup> LORRIAUX, J.P. Economie d'entreprise. Paris : Ed Dunod, 1991, p. 33.

<sup>3</sup> Ibid, p.34

- **Les sociétés d'économie mixte** : sont des sociétés anonymes regroupant des capitaux publics et privés.

### 1.3.1.3. Les entreprises coopératives

Les entreprises coopératives peuvent être définies comme étant<sup>1</sup> des entreprises collectives dont les membres associés à égalité de droits et d'obligations mettent en commun un travail et capital pour satisfaire leurs besoins sans dépendre du marché. Leur objectif premier n'est pas la maximisation du profit et leurs activités se déploient dans de nombreux secteurs tels que la production, l'artisanat, le commerce de détail, les assurances et les BTP.

Etant donné les avantages offerts, à savoir la simplicité de distinction par les conditions de constitution et d'objectifs stratégiques particuliers, les classifications des PME à base du critère juridique semblent être utiles. Néanmoins, se limiter au seul critère juridiques rend délicate cette distinction et ce, à cause de l'abstraction faite des spécificités de chaque unité productive.

### 1.3.2. La classification de la PME par type d'activité

Ce critère de classification, nous permet de distinguer deux types de répartition à savoir :<sup>2</sup>

- La répartition classique ;
- La répartition moderne ;

#### 1.3.2.1. La répartition classique

A ce niveau de répartition, on peut classer les entreprises selon trois secteurs :

- **Le secteur primaire** : ce secteur regroupe l'ensemble des entreprises agricoles ou celles travaillant dans les domaines de l'extraction ou de l'exploitation forestière, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises ayant comme activité principale l'extraction ou l'exploitation des ressources naturelles.
- **Le secteur secondaire** : concerne toutes les entreprises dont l'activité principale consiste à produire des biens économiques autrement dit, l'ensemble des entreprises dont l'activité de production provient d'une activité de transformation.

---

<sup>1</sup>MARCHESNAY, M. Gestion de la PME-PMI, édition Nathan, 1997, p. 150.

<sup>2</sup>Ibid., p. 200.

- **Le secteur tertiaire** : recouvre les activités de service et à son tour, il comprend toutes les entreprises dont la fonction principale consiste à fournir des services à destination des entreprises ou bien des particuliers.

Cependant vu les changements opérés lors de la révolution industrielles du 18<sup>ème</sup> siècle et les progrès réalisés à travers le monde tout au long des dernières années, cette distinction n'a plus beaucoup de signification, ce qui a d'ailleurs donné naissance à une nouvelle répartition des activités.

### **1.3.2.2. La répartition moderne**

Cette répartition nous fait apparaitre de nombreux secteurs d'activités économiques à savoir : l'énergie, matériel de transport, BTP, commerce, transport et télécommunication...etc.

### **1.3.3. La classification selon la qualité du secteur d'activité**

Elle permet la distinction entre ce qu'on appelle le secteur traditionnel caractérisé par la prépondérance du facteur travail, la non modernisation des équipements et l'absence d'innovation technologiques, et le secteur moderne caractérisé à son tour, par l'indépendance des entreprises en l'occurrence les PME et l'apparition de ce qui est connu sous les PME sous traitante ou annexes.<sup>1</sup>

### **1.4. Le rôle de la PME sur l'économie nationale**

Si les grandes entreprises occupent une place importante dans le système économique, le rôle de la PME n'est guère moins important, car elle permet et contribue à la croissance économique, via :

- La création d'emplois ;
- La création de la valeur ajoutée ;
- La participation à la distribution des revenus.

#### **1.4.1. La création d'emploi**

Le dynamisme économique est dû principalement à des investissements dans le domaine de l'industrie, il se trouve devant plusieurs contraintes (manques de ressources financières, coûts élevés, centralisation de l'Industrie...etc.). Pour surmonter ces difficultés, il

---

<sup>1</sup> SEDER, S. Etude sur la structure du capital des PME algériennes perspectives de la banque. Mémoire de magistère, Alger : Ecole Supérieure de Commerce d'Alger, 2005, p. 60.

est judicieux de créer de petites filiales liées aux grandes entreprises (l'externalisation), cette opération permettra de construire plusieurs unités pouvant répondre à la demande progressive de l'emploi, en créant des postes permanents à moindre coût (*la petite entreprise, c'est le contrôle du coût*).<sup>1</sup>

#### **1.4.2. La création de la valeur ajoutée**

La valeur ajoutée se mesure par la différence des biens qu'elle vend et ce qu'elle a dû acheter pour produire ces ventes. En 1994, la valeur ajoutée du secteur public était de 617.4 milliards de dinars représentant 53.5 % du total national, alors que celle dégagée par le secteur privé avec 1178 milliards de dinars soit 46.5 % du total national. A partir de 1998, les parts respectives se sont inversées faisant passer en tête le secteur privé avec 1178 milliards de dinars soit 53.6 % et 1019.8 milliards de dinars soit 46.4 % pour le secteur public. Par ailleurs, il est à noter que plus de 65 % de la valeur ajoutée et de l'emploi des pays développés provient des PME. Une politique économique en vue de la constitution, de la promotion et des redéploiements des PME est incontournable dès lors que l'on aspire au développement.<sup>2</sup>

#### **1.4.3. La distribution des revenus**

La valeur ajoutée créée par chaque PME recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations. La valeur ajoutée servira à :<sup>3</sup>

- Rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financiers (il s'agira alors de salariés, de dividendes ou d'intérêts).
- Contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts. Il est clair donc que l'entreprise quelle que soit sa taille, en créant de la valeur ajoutée et en redistribuant ce surplus sous des formes divers aux autres agents, remplit un rôle essentiel dans l'activité d'un pays. Il faut aussi préciser que ses fonctions de nature strictement économique ne sont pas les seules que l'on attribue à cette catégorie d'entreprise ; de plus en plus, et du fait de son importance dans les sociétés modernes, d'autres missions lui sont attribuées : sociales, humaines et culturelles.

### **1.5. Les forces et faiblesses de la P.M.E**

---

<sup>1</sup>Ibid., p. 75.

<sup>2</sup>LAMIRI, A. Crise de l'économie algérienne. Les presses d'Alger, 1999, p. 167.

<sup>3</sup>Ibid., p. 169.

La PME ne peut être considérée comme un simple modèle réduit de l'entreprise ou pire encore comme l'inverse de la grande entreprise. Elle est une entité propre qui possède des atouts originaux, ainsi que des faiblesses qui se présentent comme suit :

### 1.5.1. Les forces de la PME

Elles se présentent principalement au nombre de trois :<sup>1</sup>

- **La flexibilité** : la flexibilité peut être définie comme la capacité de s'adapter rapidement aux variations qualitatives et quantitatives de l'environnement. La capacité d'adaptation à la conjoncture est essentielle, cette qualité se trouve en particulier chez les PME. Cela revient à dire que les grandes entreprises se caractérisent par une certaine rigidité de structure défavorable à l'adaptation rapide au changement, ce sont souvent handicapés et paralysés par leur bureaucratie interne et la longueur de leur communication. Le tissu de la PME réagit à un déséquilibre économique de manières différentes selon des situations respectives des entreprises.
- **L'efficacité** : étant donné que les charges de structures sont plus faibles dans ce type d'entreprise. Les PME vont obtenir par conséquent un coût de revient plus faible que celui des grandes firmes. De ce fait elles peuvent aisément maîtriser l'ensemble des données de leur environnement.
- **La qualité et simplicité des relations sociales** : la modestie de la taille des PME leur permet une gestion du personnel plus efficace et plus économe : plus efficace parce qu'elle se traduit souvent par une grande souplesse d'utilisation de la main d'œuvre et par une meilleure implication de celle-ci, plus économe parce que la main d'œuvre y est en générale moins qualifiée et peu syndicalisée ce qui tend à réduire le coût du travail.

### 1.5.2. Les faiblesses de la PME

La PME souffre d'un ensemble d'handicaps aussi multiples que divers qui se situent presque au niveau de toutes ses fonctions et réduisent de ce fait ses capacités de production et de commercialisation. A savoir :<sup>2</sup>

#### Ñ La taille

<sup>1</sup> DUFFAL, N., DUVAL, I. Forces et faiblesses des PME. In : Colloque économie de l'entreprise, Paris, (19-20)-10-2005. p. 15.

<sup>2</sup> Ibid., p. 16.

La taille de la PME est aussi un handicap. En effet, la PME est vulnérable par son domaine d'activité. Si la PME est mono-produit, une chute de la demande entraînera une baisse des revenus qu'elle ne pourra pas compenser

#### **Ñ Les difficultés de financement**

La PME peut également rencontrer des problèmes de financement liés à son développement. En effet, les banques sont souvent réticentes à accorder des crédits.

En cas d'évolution, la PME peut rencontrer des rigidités au changement. Dans une PME, les salariés ont des évolutions de carrière (verticales et horizontales) moins importantes que dans les grandes entreprises. Un changement pourrait les conduire à assumer des nouvelles fonctions pour lesquelles ils ne sont pas formés et ainsi modifier le climat social.

#### **Ñ Faiblesse dans la commercialisation**

La fonction commerciale des PME a présenté et présente encore, malgré une amélioration notable dans les dernières années, des lacunes persistantes. On rapproche un certain nombre de PME un manque de connaissance de leurs marchés existants ou potentiels, la programmation insuffisante d'une action commerciale menée au coup par coup, un effort trop modéré de présentation des produits et services à écouler, mais aussi une qualité parfois médiocre de l'accueil et du service après vente, et une assez forte résistance aux formes modernes de la publicité et des médias

La PME devra s'appuyer sur ses forces et limiter l'impact de ses faiblesses pour déterminer la stratégie la mieux adaptée à son activité et à sa position dans l'environnement économique.

## **Section 2 : historique des PME en Algérie**

Comme cause de la réorganisation de l'économie algérienne, la crise connue par le système productif planifié algérien notamment à partir de 1986. Cette réorganisation ne cesse de subir une transformation importante, dont les paramètres nouveaux, s'articulent autour de l'économie de marché, de la mondialisation et de la compétitivité dans lesquelles, l'entreprise privée, en l'occurrence la PME, s'érige aujourd'hui comme acteur majeur.

Notre objectif à travers ce point s'attache à l'analyse de la crise des années 86, de ses causes ainsi que ses conséquences. Nous nous intéressons au cours de ce passage, aux réformes entreprises par l'Etat dont la promotion de la PME occupe une place non négligeable, et leur impact sur cette dernière.

### **2.1. La crise du système productif Algérien**

Les retombées de la crise du système productif qu'a connues l'Algérie à partir des années 86 sont majeures. La chute du prix du pétrole et la baisse du cours du dollar réduisant considérablement les capacités d'importation de l'Algérie et alourdissant fortement la dette extérieure, tous ces facteurs ont engendré un déséquilibre important dans le développement économique et industriel en Algérie. Comme conséquence de la crise, la dépendance de l'Algérie de l'extérieur, la contrainte financière est beaucoup plus grave comparativement aux autres domaines. En effet, l'Algérie n'avait aucun autre choix que de recourir aux institutions financières internationales. Un certain nombre de mesures ont été prises à titre d'exemple l'interruption du financement par le trésor, la dévaluation du dinar<sup>1</sup>...etc.

### **2.2 Les principales causes de la crise du système productif Algérien**

La crise du système productif algérien n'a fait que révéler les lacunes de la stratégie adoptée par les pouvoirs publics algériens. En effet, les résultats ont été éloignés des espérances et l'économie Algérienne souffre d'énormes handicaps. Les causes sont multiples et relèvent de divers domaines. Nous citons à titre d'illustration ce qui suit <sup>2</sup> :

- surcoût des investissements et faible utilisation des capacités de production ;
- faible contribution de l'agriculture au PIB et dépendance alimentaire ;
- dépendance extérieure en termes de maîtrise technologique ;
- fardeau de la dette et poids de la contrainte extérieure ;

<sup>1</sup>TALAHITE, F. Réformes et transformations économiques en Algérie. Economies and finances. Université Paris-Nord - Paris XIII, 2010, P.9. Disponible sur : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00684329/> document de TALAHITE. F.2010.

<sup>2</sup> Georges, M. Le contexte économique et social de la crise algérienne. La crise algérienne : enjeux et évolution, Ed Mario Melle, 1997, p. 17.

- la crise du rapport salarial due à l'absence de la procédure de régulation du travail.

### **2.3. Les politiques engagées par l'Etat et l'impact sur les PME en Algérie**

Les pouvoirs publics Algériens ont engagé une batterie de réformes ayant pour but de réduire les effets de la crise du système productif de 1986 et d'en sortir avec moins de dégâts.

#### **2.3.1. Les réformes entreprises par l'Etat**

Avec la crise du système productif qu'a connue l'Algérie dans les années 86 depuis le choc pétrolier et la chute soudaine des prix des hydrocarbures, les pouvoirs publics n'avaient aucun autre choix que de revoir la politique de développement et de se lancer par conséquent dans une série de réformes dont le but est de sortir de la crise, tel que le programme de stabilisation économique et le rééchelonnement de la dette extérieure, les privatisations et la réforme du secteur industriel<sup>1</sup>.

##### **2.3.1.1. Programme de stabilisation économique et rééchelonnement de la dette extérieure**

Les phénomènes négatifs ont commencé à peser lourdement sur les échanges extérieurs du pays. Face à cette situation économique détériorée du pays, les pouvoirs publics ont sollicité l'assistance des institutions internationales de Bretton-woods et plus particulièrement celle du Fond Monétaire International (FMI). Les pouvoirs publics algériens se sont engagés en contrepartie de cette assistance, à mettre en œuvre et appliquer une série de mesures dans le cadre de ce qui est convenue d'appeler le programme d'ajustement structurel (PAS).

Ce programme qui s'étale sur quatre (04) ans (1994-1998), vise à restaurer les équilibres macro et micro-économique en apportant les corrections nécessaires aux différentes distorsions qui caractérisent l'économie algérienne « *le Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S) qui en a découlé imposait plusieurs objectifs, visant tous à assurer les grands équilibres macroéconomiques et à préparer les conditions d'une relance de la croissance* »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup>TALAHITE, F. Op.cit., p. 14.

<sup>2</sup>BOUYAKOUB, A. L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel [en ligne]. Revue plurielles, printemps 1997. p. 78. Disponible sur : <http://www.google.dz/search?q=www.revues-plurielles.org>pdf> (consulté le 15/06/2015).

Le programme s'articule autour de mesures classiques de politique budgétaire, de politique monétaire et de politique de change. Ces mesures peuvent se résumer comme suit <sup>1</sup>:

- la réduction du déficit budgétaire ;
- l'amélioration de la performance financière des entreprises publiques économiques ;
- la révision de la politique de subvention et de la fixation du taux d'intérêt ;
- la libéralisation graduelle du commerce extérieur ;
- le réaligement graduel du taux de change de la monnaie national.

Un des autres axes de la réforme, portait sur le secteur privé, La loi 88-25 du 12/07/1988 avait instauré ce qui suit :

- après avoir fixé un plafond de 30 millions de dinars pour l'investissement privé, ce dernier a été aboli ;
- l'office du suivi et du contrôle de l'investissement privé (OSCIP) créé en vue de rendre compatible les investissements privés ;
- l'agrément préalable a été supprimé.

A la faveur de la loi de 1982, une nouvelle génération d'entrepreneurs a pris le relais pour succéder au secteur privé. C'est cette nouvelle génération qui à investi des créneaux technologiques difficiles à maturation longue et ont permis la création durant la période (1984-1991) de 350 entreprises moyennes pendant que l'investissement public régressait fortement<sup>2</sup>.

Toujours dans le domaine de l'investissement, on note qu'une nouvelle législation a été adoptée en 10/1993 (le nouveau code de l'investissement a été adopté le 06/10/1991 en remplacement des dispositions contenues dans la loi du 14 /04 /1990 relative à la monnaie et au crédit), proposant une série de mesures en faveur du secteur privé national et étranger. Les projets d'investissements formulés entre 11 /1993 et 12/ 1995 sont au nombre de 1528 pour un montant supérieur à 333 millions de dinars. Il s'agit d'une somme très importante représentant l'équivalent de sept fois le chiffre d'affaire réalisé par le secteur industriel privé en 1994. Mais, à cette date, le secteur industriel ne représentait que 15% de la production

---

<sup>1</sup>DERBAL, A. L'exportation de l'entreprise algérienne, passé, présent et futur [en ligne]. Revue du CREAD, 1998, n° 43. p. 43. Disponible sur : [www.univ-ecostif.com>PMEPMI/seminars/article.PHP?ID=196.pdf](http://www.univ-ecostif.com>PMEPMI/seminars/article.PHP?ID=196.pdf) (consulté le 18/06/2015).

<sup>2</sup>Hdjseid, M. L'industrie algérienne, crise et tentatives d'ajustement. Paris : édition l'Harmattan, 1996, p. 66-67.

d'hydrocarbures. Malgré ces réformes, ce dernier ne s'est pas véritablement développé. Paradoxalement, il a même perdu de son importance puisqu'il représentait 20% de la production industrielle hors hydrocarbures en 1989 et 26% au temps de l'économie administré<sup>1</sup>.

### 2.3.1.2. Privatisations des entreprises

Afin de rétablir la croissance de l'économie nationale, une deuxième série de réformes dites structurelles, s'articule autour de l'introduction du principe de privatisation des entreprises publiques, de la réforme du contrat de travail et du marché de l'emploi ; introduisant la possibilité de licenciement et les contrats de travail à durée déterminée ainsi que la création d'une caisse d'assurance chômage<sup>2</sup>.

Comme solution aux dysfonctionnements, la privatisation est entamée dans les années 90, ses fondations juridiques ont été constituées par deux textes<sup>3</sup>:

- l'ordonnance 95/ 22 du 26/08/1995 qui codifie l'opération en définissant ses objectifs, les secteurs concernés, la méthode et le dispositif technique de privatisation.
- l'ordonnance 95/25 du 25/09/1995 sur la gestion des capitaux marchands de l'Etat.

Le programme de privatisation devient l'unique solution pour les entreprises fortement endettées et déstructurées.

### 2.3.1.3. La réforme du secteur industriel

La sous-utilisation des capacités de production, la faiblesse de la demande nationale qui traduit la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs et la concurrence des produits étrangers, l'importance de la masse salariale dans la valeur ajoutée, le bas niveau de la productivité, et la dégradation de la trésorerie des entreprises publique sont autant de facteurs qui expliquent la baisse de la productivité de l'activité industrielle nationale qui s'est maintenue durant la période de réforme<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> BOUYAKOUB, A. Op. cit., p. 81.

<sup>2</sup>Sadi, N. La privatisation des entreprises publiques en Algérie : objectifs, modalité, et enjeux. Paris : Ed harmattan, 2005, p. 28.

<sup>3</sup>BENMESSAOUD.K. La privatisation : opportunité pour le développement des PME [en ligne]. Revue n° 09. p. 12. Disponible sur : <http://www.googl.dz/search?q=fseg.univ-tlemcen.dz>larevue09> (consulté le 18/06/2015)

<sup>4</sup>TALAHITE, F. Op. cit., p.18.

Afin de relancer l'industrie nationale, une stratégie industrielle a été élaborée en 07/1995. Les grands points de ce programme sont les suivants <sup>1</sup>:

- **En terme de propriété et de taille**, la configuration actuelle où prédomine le secteur public composé de grandes entreprises (75%), devrait évoluer vers une configuration où le secteur privé et les PME occupent une place prépondérante (67%) de l'économie ;
- **En terme de performances**, les impacts attendus de cette stratégie sont, dans un premier temps, l'élévation du chiffre d'affaire et de la valeur ajoutée au moyen d'un taux moyen d'utilisation des capacités de production de 88%. Une plus grande couverture du marché national (68%). Ensuite, il est prévu de doubler les performances de la première phase pour achever l'équilibre de la balance commerciale.

En outre, en 1996, le gouvernement affiche une priorité pour la restructuration de l'industrie publique d'une part et la promotion de la PME d'autre part. Cette dernière se matérialise par la mise en place par l'Etat, de mécanismes de soutien à l'investissement, en particulier par la création d'un fonds d'étude de faisabilité, qui consiste à octroyer aux investisseurs des crédits remboursables destinés d'abord à financer les études techniques de pré-investissement. Puis, par la création d'un fond d'aide à la création de PME, destiné à aider les candidats à l'investissement à travers la constitution des apports en fonds propres, pour leur permettre d'accéder aux crédits bancaires facilement dont le but principal est de soutenir les PME.<sup>2</sup>

#### 2.4. Impacts des réformes sur les PME en Algérie

Malgré les efforts mis en place et le caractère encourageant des réformes stimulant la liberté d'entreprendre et l'initiative privée, la PME est très peu développée.

De plus, une simple étude de l'environnement actuel de ces entreprises, montre bien que les déterminants les plus importants de la transition vers l'économie de marché constituent des facteurs de blocage aux développements des PME.

---

<sup>1</sup>BOUHEZZA, M. La privatisation de l'entreprise publique algérienne et le rôle de l'Etat dans ce processus. [En ligne]. Mémoire de magister. science économie, Sétif : Université Ferhat ABBAS de Sétif, FSEGC, 2004. Disponible sur : <http://www.google.dz/search?q=www.univ-ecose.tif.com.rev.ue.03-2004.de.BOUHEZZA.M>

<sup>2</sup>AYAD, A., HABICHOU, H., LAKHDAR.H. Le rôle des organisations professionnelles dans l'accompagnement des PME en Algérie.[en ligne]. Revue n°09, octobre 2009, université Tlemcen, p.34. Disponible sur : [https://www.google.dz/search?q=www.univ-tlemcen.dz.rev.ue.09,le.rôle.des.organisations.professionnelle.dans.l'accompagnement.des.PME.en.Algérie.\(25/05/2015\)](https://www.google.dz/search?q=www.univ-tlemcen.dz.rev.ue.09,le.rôle.des.organisations.professionnelle.dans.l'accompagnement.des.PME.en.Algérie.(25/05/2015))

Toutefois, la contribution des PME dans le processus de privatisation n'est pas négligeable car les capacités de financement de ce secteur sont considérables.

Son expansion rapide se trouve entravée par les contraintes suivantes <sup>1</sup>:

- le niveau d'instruction des entrepreneurs demeure limité ce qui empêche de rénover les formes de gestion ;
- la prédilection des entrepreneurs pour les entreprises familiales autant dans les modalités de gestion que dans le statut juridique ;
- la taille moyenne des PME est révélatrice des limites de ce secteur ;
- l'inefficacité des organismes chargés de promouvoir les opportunités d'investissement tels que l'agence de promotion, de suivi de l'investissement (APSI). Sur 13020 projets inscrits au niveau national entre 1994 et 1998, seulement 483 ont été réalisés.

En plus des contraintes engendrées par l'ouverture de l'économie algérienne, les PME souffrent d'un autre type d'obstacles de natures diverses qui empêchent leur développement et leur croissance. Nous citons à titre d'illustration ce qui suit :

- Les contraintes financières ;
- Les obstacles d'ordre législatif, administratif, et juridique.

(Ces deux points seront développés prochainement dans le deuxième chapitre)

En 2000, l'Algérie a lancé des grands programmes d'investissements publics pour la période 2001-2014 qui sont jugés les plus importants dans toute l'histoire de l'économie algérienne en terme de budgets consacrés. L'Etat algérien est intervenu de plusieurs manières pour relancer l'activité économique. L'espace budgétaire créé par l'augmentation du prix du pétrole a permis à l'Algérie d'entreprendre des programmes d'investissements pour la période 2001-2014. Ces programmes se composent de trois plans. Le premier, est le plan de soutien à la relance économique (PSRE) s'étalant sur la période 2001-2004 avec un portefeuille de 525 milliards de DA (7 M\$) dont l'objectif est la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie. Le deuxième plan, est le plan complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) sur la période 2005-2009 avec un portefeuille de 4125 milliards de DA (55m\$). Son objectif est de développer les services publics et faire face aux retards enregistrés dans la réhabilitation de l'infrastructure. Le dernier plan, est le programme d'investissement

---

<sup>1</sup>GUERRAOUI, D., RICHET.X. Economies émergentes et politiques de promotion de la pme expériences comparées. Paris : L'Harmattan, 2001, p. 34.

public (PIP) qui doit s'étaler sur la période 2010-2014 auquel est consacré un montant de 21214 MDA (286\$). Il vise principalement le développement industriel, avec une enveloppe de 150 milliards DA consacrée à la promotion de la petite et moyenne entreprise, à travers la réalisation de zones industrielles, le soutien public à la mise à niveau ainsi que la bonification de crédits bancaires<sup>1</sup>.

## 2.5. L'évolution des PME en Algérie

Les PME en Algérie sont nées à partir de la fin des années 1980, ce type d'entreprises avant cette date n'avait qu'un rôle secondaire dans l'économie algérienne. On peut distinguer trois périodes de l'évolution de la PME depuis l'indépendance.

### 2.5.1. La période 1962-1982

Juste après l'indépendance, les entreprises ont été confiées à des comités de gestion après le départ de leurs propriétaires étrangers, et furent intégrées dans des sociétés nationales à partir de 1967. Cette période a été caractérisée par l'adoption d'une économie planifiée et d'une industrie basée sur la fabrication des biens d'équipements et des produits intermédiaires. En 1963, le premier code d'investissement a été promulgué. Malgré les avantages et les garanties proposés aux investisseurs, ce code n'a pas abouti aux résultats attendus pour développer le secteur des PME. Suite à cet échec, un autre code des Investissements a été promulgué en date du 15/09/1966. Ce code a essayé de donner un rôle plus important au secteur privé dans le développement économique algérien tout en prévoyant une place prédominante pour le secteur public sur les secteurs stratégiques de l'économie.

Ce code a donné également naissance à la Commission Nationale des Investissements (CNI) un organisme qui délivre des agréments pour tout investisseur et entrepreneur privé. Cependant la PME a marqué réellement son démarrage à partir du premier plan quadriennal (1970-1973) qui avait prévu un programme spécial de développement des industries locales, suivis d'un deuxième plan quadriennal (1974-1978). Durant toute cette période, le développement de la PME a été initié exclusivement par le secteur public dont les objectifs constituent à assurer un équilibre régional. C'est ainsi qu'un total de 594 PME a été réalisé durant cette période<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>DJEMAI, S. Evaluation des effets des programmes d'investissements publics 2001-2014 et leurs retombées sur l'emploi : l'investissement et la croissance économique. Mémoire de Magister, sciences économie, Bejaïa: faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestions, 2014, p. 51-52.

<sup>2</sup>MERZOUK, F. PME et compétitivité en Algérie. Revue PME en Algérie [en ligne]. Revue n° 09 université de Tlemcen, p.2. Disponible sur : [www.googl.dz/search?q=fseg.univ-telemcen.dz](http://www.googl.dz/search?q=fseg.univ-telemcen.dz)>la revue 09 de F.MERZOUK sur l'évolution du rôle économique des PME algériennes.

A noter que la Commission Nationale des Investissements n'a ajouté que complexité et lourdeur administrative et bureaucratique, chose qui a conduit à sa dissolution en 1981. A cette époque, la PME a été considérée comme complément au secteur public. Notons que toutes les politiques et les mesures d'aide et de développement ont été consacrées au service de ce dernier. De ce fait, les promoteurs privés se sont dirigés vers les créneaux de services et de commerce, malheureusement même ces créneaux n'ont pas trouvé un environnement favorable et encourageant. La législation du travail était rude, la fiscalité très lourde et le commerce extérieur était fermé<sup>1</sup>.

### 2.5.2. La période 1982-1988

Cette période a été marquée par de grandes réformes mais toujours avec le système de l'économie administrée. Elle a connu une évolution marquée par beaucoup de réticences malgré qu'elle a donné naissance aux deux plans quinquennaux en faveur du secteur privé (1980-1984 et 1985-1989). Ces derniers ont dicté un ensemble de mesures telles que<sup>2</sup> :

- le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières ;
- l'accès aux autorisations globales d'importations (AGI) ;
- un système d'importations sans paiement.

Ces mesures d'aide ont abouti à la réalisation de plus de 775 projets de PME. Quoique cette période se caractérisait par certains obstacles aux secteurs, à signaler :

- le financement par les banques ne doit pas dépasser 30% du montant total de l'investissement ;
- les montants investis ne doivent pas dépasser les 30 millions de dinars pour une société à responsabilité limitée (SARL) ;
- l'interdiction de posséder plusieurs investissements par un seul entrepreneur.

---

<sup>1</sup>Ibid., p.2.

<sup>2</sup>GHARBI, S. Les pme/pmi en Algérie : état des lieux [en ligne]. Revue n°238, Mars 2011, p.5. Disponible sur : [www.googl.dz/search?q=rifr.univ.Littoral.fr 2011 /03>doc. De S.GHARBI sur Les pme/pmi en Algérie.](http://www.googl.dz/search?q=rifr.univ.Littoral.fr+2011/03>doc.De+S.GHARBI+sur+Les+pme/pmi+en+Algérie)

### 2.5.3 A partir de 1988

L'assouplissement de la législation a été graduellement entamé à partir de 1988 par la loi 88-25 du 19/07/1988 qui a libéré le plafond de l'investissement privé et a ouvert à ce dernier d'autres créneaux.

L'autorisation aux investissements étrangers a été mise en place à partir de 1990 par la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit, puis avec le décret n° 91-37 de la 19/02/1991 portant libération du commerce extérieur. Le nombre d'entreprises privées a atteint 22 382 entreprises en 1992. L'année d'après, d'autres mesures d'encouragement et d'appui aux PME par la création de plusieurs institutions de soutien et d'accompagnement. Jusqu'à 2002 en dénombre 188 564 PME qui emploient 731 082<sup>1</sup>.

La date de 1988 pour l'économie algérienne, est la période de transition vers une économie de marché. Ce changement l'a conduite à établir des relations avec des institutions internationales telles que le Fond Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale pour atténuer la crise de ses dettes et pour pouvoir appliquer un régime de politiques monétaires, financières et commerciales, qui lui a dicté la privatisation de nombreuses entreprises publiques. Une procédure qui a contribué au lancement et au développement des PME/PMI. L'état a mis en place un nouveau cadre législatif et des réformes de redressement économique, tel le nouveau code de la promotion de l'investissement promulgué le 05/10/1993, qui a eu pour but <sup>2</sup>:

- La promotion de l'investissement
- L'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers
- Réduction des délais d'études des dossiers
- Remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir.

Les résultats satisfaisants ont poussé l'Etat à promulguer en 2001 l'ordonnance relative au développement de l'investissement (Ordonnance N° 01/03 du 20/08/2001) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME (Loi N° 01/18 du 12/12/2001). Cette procédure a fixé des mesures de facilitations administratives dans la phase de création de l'entreprise, ainsi que la création d'un Fonds de Garantie des prêts accordés par les banques en faveur des

---

<sup>1</sup>Ibid., p. 6.

<sup>2</sup>Idem.

PME/PMI, la création du Conseil National de l'Investissement (CNI), et la suppression de la distinction entre investissements publics et investissements privés<sup>1</sup>.

A partir de 2000, le poids de la PME a nettement augmenté. Le nombre a plus que doublé. Les statistiques disponibles indiquent que plus de la moitié des PME ont été créées entre 2001/2007, suite à la loi d'orientation sur les PME de 2001, soit 212 120 entreprises. A la fin de 2010, le nombre des PME privées a connu une évolution remarquable, et a enregistré le nombre de 606 737 entreprises, alors qu'au début de 2003 elles étaient de 207 949 entreprises, contrairement au nombre des PME publiques qui a enregistré une diminution de 228, en 07 années. Par contre, le total des artisans durant 07 années, a connu une augmentation nette et est passé de 79 850 entreprises artisanales en 2003 à 162 085 entreprises à la fin de 2009<sup>2</sup>.

A la fin du début de l'année 2013, la population globale des PME s'élève à 747 934 entités dont près de 60% sont constituées en personnes morales, le reste est constitué soit de personnes physiques (18,27%), soit d'entités exerçant dans les activités artisanales (22,57%). On recense, par ailleurs, 547 entreprises de type EPE. Le nombre de PME créées au 1<sup>er</sup> semestre 2013, tous secteurs juridiques confondus, est de 34 811 PME. Les radiations ont touché 2 661 PME privées, alors que la réactivation d'activité a concerné 3 962 entités. Globalement, l'évolution entre les deux semestres (1<sup>er</sup> semestre 2012/ 1<sup>er</sup> semestre 2013) est de 8,81%, tous secteurs juridiques confondus, représentant un accroissement net total de 60 548 PME<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup>Ibid., p.7.

<sup>2</sup> Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise, et de l'Artisanat. Bulletin d'information, statistiques n° 18, 1<sup>er</sup> semestre 2010. Disponible sur : [www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/bulletin\\_n°\\_18\\_d'information\\_statistique\\_de\\_la\\_PME\\_2010.pdf](http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/bulletin_n°_18_d'information_statistique_de_la_PME_2010.pdf).

<sup>3</sup>Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement, Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes Economiques et des Statistiques, bulletin d'information statistique de la PME, n° 23, 1<sup>er</sup> semestre 2013. Disponible sur : [www.mipmepi.gov.dz/IMG/pdf/bulletin\\_n°\\_23\\_d'information\\_statistique\\_de\\_la\\_PME\\_2013.pdf](http://www.mipmepi.gov.dz/IMG/pdf/bulletin_n°_23_d'information_statistique_de_la_PME_2013.pdf).

**Tableau - 01 : Evolution des PME en Algérie durant la période 2003-2007**

<b>Entreprises</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>Privées</b>	207 949	225 449	245 842	269 806	293 946
<b>Publiques</b>	788	778	874	739	666
<b>Artisans</b>	79 850	86 732	96 072	106 222	116 347
<b>Total</b>	288 587	312 959	342 788	376 767	410 959

**Tableau - 02 : Evolution des PME en Algérie durant la période 2008-2013**

<b>Entreprises</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Privées</b>	392 013	408 155	606 737	642314	686 825	747 387
<b>Publiques</b>	626	598	560	599	561	547
<b>Artisans</b>	126 887	162 085	-	-	-	-
<b>Total</b>	519 526	570 838	607297	642913	687386	747 934

**Source :** direction des systèmes d'information et des statistiques, ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement.

L'analyse de ces tableaux fait ressortir une augmentation significative du nombre d'entreprises privées créées ainsi que les artisans contrairement aux entreprises publiques dont le nombre diminue entre 2003 et 2013.

### Section 3 : Les modes de financement des PME

Le financier doit trouver les sources de financement et évaluer la rentabilité de chaque investissement en la comparant au coût global de son financement. Tout d'abord, il convient de signaler que le scepticisme qui a caractérisé pendant de longues années le comportement des banques et des entreprises à l'égard des fonds propres s'est traduit par une insuffisance chronique des ressources des PME.<sup>1</sup> Cependant, l'Algérie, comme tous les pays qui veulent promouvoir les PME, a mis en place, dans le cadre d'une politique globale, des mécanismes permettant de faciliter le financement des PME par la création de nombreux organismes de garantie de crédits. Cette politique publique de garantie de crédits a comme finalité l'instauration d'un climat favorable à la création et au développement des PME.

Ainsi, l'objet de cette section est de mettre en avant les différents modes de financement des PME en Algérie, à savoir, l'autofinancement et le financement par les établissements bancaires. Puis, on présentera les différents organismes de garantie des crédits mis en place par l'Etat.

#### 3.1. L'autofinancement

Dans une entreprise, les bénéfices après impôts sont utilisés de deux façons: Une partie de ces bénéfices est distribuée aux actionnaires sous forme de dividendes, l'autre partie est conservée par l'entreprise, pour son réinvestissement, c'est l'autofinancement<sup>2</sup>. Toutefois, l'autofinancement joue un rôle fondamental dans la croissance de l'entreprise. Il permet d'assurer la croissance sans recours à un intermédiaire extérieur et sans entraîner des charges financières. « *L'autofinancement est la source de financement la plus directement accessible puisqu'il est généré par l'activité de l'entreprise* »<sup>3</sup>. Il est parfois appelé résultat brut ou profit brut. Toutefois, pour lever toute l'ambiguïté que suscite le mot résultat, E. COHEN<sup>4</sup> propose la définition suivante : « *l'autofinancement est le surplus monétaire dégagé par l'entreprise sur son activité propre et conservé par elle pour financer son développement futur* ». Quant à d'autres auteurs, « *L'autofinancement correspond à une rétention de tout ou partie de rémunération annuelle des actionnaires en vue de couvrir les divers besoins de l'entreprise. Il s'agit donc d'un processus d'épargne réalisé au niveau de la société. Comptablement, les sommes non distribuées sont mises en réserves. Et ces*

<sup>1</sup>HAMADAN, B.A. Technique de choix d'investissement, 1999, p. 26.

<sup>2</sup>BELLETANTE, B., MABERANTL, L. Dictionnaire de la Bourse et des marchés. 2<sup>ème</sup> édition, 2000, p. 121.

<sup>3</sup>HONORE, G. Gestion financière, Paris : Edition Nathan, 2000, p. 84.

<sup>4</sup>COHEN, E. Gestion financière de l'entreprise et développement financier, 1991, p.194

réserves, lorsqu'elles sont suffisamment importantes, peuvent donner lieu à la distribution gratuite d'actions »<sup>1</sup>. Ainsi, « L'autofinancement est égal à la différence entre la capacité d'autofinancement et les dividendes prélevés sur le résultat de l'exercice »<sup>2</sup> c'est-à-dire :

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF} - \text{Dividendes}$$

La capacité d'autofinancement (CAF) d'une entreprise, aussi appelée cash-flow ou marge brut d'autofinancement, représente l'ensemble des ressources dégagées par une entreprise au cours d'un exercice du fait de ses opérations de gestion. En ce sens, elle donne à l'entreprise une marge de manœuvre financière lui permettant de faire face à ses besoins de financement.

### 3.1.1. Les avantages et les inconvénients de l'autofinancement

L'autofinancement d'une entreprise montre des avantages, mais néanmoins, lorsqu'il est réalisé au moyen des prélèvements trop importants sur les bénéfices, il présente aussi des inconvénients.

#### 3.1.1.1. Les Avantages

L'autofinancement présente des avantages certains sur un plan stratégique et sur un plan financier :<sup>3</sup>

- **Sur le plan stratégique :** L'autofinancement confère à l'entreprise des degrés de liberté en matière de choix des investissements.
- **Sur le plan financier :** L'autofinancement constitue un facteur d'indépendance financière appréciable, en particulier en période d'encadrement du crédit. Il permet à l'entreprise de limiter le recours à l'endettement et d'améliorer donc sa rentabilité, en réduisant le poids des charges financières.

De plus, l'amélioration de la situation nette de l'entreprise s'accompagne généralement d'une appréciation par le marché de la valeur boursière de l'action pour les sociétés cotées.

<sup>1</sup>PIERRE, J., NAVAT, P., RAMBOURG, P. Finance d'entreprise, finance de marché. Paris, 1994, p. 143.

<sup>2</sup>ALBOUY, M. Financement et coût du capital des entreprises. Paris : Ed Eyrolles, 1991, p. 95.

<sup>3</sup>BELKAHIA, R., OUDAD, H. Finance d'entreprise, Paris, 1995, p. 154.

De même, l'autofinancement joue un rôle fondamental tant au niveau des entreprises :<sup>1</sup>

- **Au niveau de l'entreprise**

- L'autofinancement est un financement interne disponible pour l'investissement tant en vue de maintenir le capital économique qu'en vue d'assurer la croissance de l'entreprise.
- Un remboursement gratuit des emprunts, donc un élément essentiel de la capacité d'endettement de l'entreprise.

A ces deux titres, l'autofinancement est un moteur de croissance de l'entreprise. Son ambiguïté demeure toutefois grande car s'il s'agit incontestablement d'un moyen de financement, il ne signifie pas directement un enrichissement de l'entreprise.

### **3.1.1.2. Les inconvénients**

Les principaux inconvénients de l'autofinancement sont les suivants :<sup>2</sup>

- L'autofinancement limite la croissance de la PME à sa capacité bénéficiaire diminuée de l'impôt qui affecte les résultats.
- L'autofinancement constitue un frein à la mobilité du capital dans la mesure où les bénéfices sécrétés sont automatiquement réinvestis dans la même activité, il contribue ainsi à une mauvaise allocation des ressources.
- Une politique d'autofinancement trop volontariste peut léser à court terme les actionnaires de l'entreprise.
- Un autofinancement trop élevé peut susciter la mise en œuvre d'investissements inutiles.
- De la même façon, trop d'autofinancement peut amener l'entreprise à négliger l'endettement.
- L'autofinancement est également insuffisant pour couvrir tous les besoins de fonds de l'entreprise. Si cette dernière ne fait pas appel à l'épargne extérieure, elle peut être conduite à étaler ses dépenses sur une période trop longue où à choisir des investissements de taille modeste.

---

<sup>1</sup>CONSO, P., HEMICI, F. La gestion financière des entreprises. Paris :Dunod, 1999, p. 47.

<sup>2</sup>BELKAHIA, R., OUDAD, H. Op. cit., p. 155.

### 3.2. Le financement par les établissements bancaires

Le financement bancaire se trouve renforcé par les besoins nécessaires des PME à rechercher des palliatifs à l'autofinancement. Ce financement bancaire justifie l'existence d'une structure hiérarchisée de financement. Il est évident aussi de considérer que les PME cherchent à éviter la dilution du capital et assurer une relative indépendance. Cette source de financement devient inévitable avec l'accroissement de l'investissement pour que les PME, algériennes entre autres, attribuent une importance manifeste pour les prêts bancaires et de ce fait, sont disposées à offrir tout un arsenal de garanties pour s'attacher les services de la banque.

La théorie bancaire récente a bien mis en évidence que les banques ont un avantage comparatif dans la fourniture de crédits aux entreprises. Cet avantage repose sur leur capacité à prêter à des emprunteurs dont la situation économique et financière est complexe à analyser à cause notamment des imperfections de l'information. C'est l'une des raisons pour lesquelles les banques sont les principaux bailleurs de fonds des entreprises de petite et moyenne dimension. Leurs besoins sont généralement modestes, mais dont le risque est plus difficile à mesurer compte tenu de la pertinence du projet, l'existence d'un marché solvable, etc.<sup>1</sup>

L'éventail des possibilités de financement offertes aux PME étant restreint, celles-ci constituent sans aucun doute une clientèle captive des banques. La proximité géographique renforce la proximité relationnelle en facilitant les entretiens physiques entre le banquier et ses clients. Elle permet également au banquier de mieux connaître l'environnement immédiat des emprunteurs. L'implantation locale joue cependant davantage pour les PME. Ces entreprises exercent en effet leur activité, le plus souvent, à un niveau régional ou local, à savoir bien délimité géographiquement. Les spécificités du marché sur lequel elles se positionnent et le rôle qui va leur être attribué vont se révéler déterminants dans l'octroi des crédits par les banques. Ces dernières se préoccupent davantage de leur capacité et non du secteur référence.

---

<sup>1</sup>BENBAYER, H., TRARI-MEDJAOUI. H. le développement des sources de financement des pme en Algérie émergence de la finance islamique [en ligne]. Revue n° 09. Science de gestion, ORAN : université d'ORAN, 2008, p. 16. Format PDF. Disponible sur : <http://fseg.univ-tlemcen.dz/larevue09/Habib%20BENBAYER.pdf> (consulté le 04/05/2015).

Autant de raisons qui font que les banques sont les principaux bailleurs de fonds des entreprises de petite et moyenne taille dont les besoins sont généralement modestes.<sup>1</sup>

Cependant, il existe de nombreuses banques algériennes, particulièrement publiques, susceptibles de financer les PME, notamment :

- La Banque Nationale d'Algérie (BNA)
- La Banque Extérieur d'Algérie (BEA)
- La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)
- La Banque de Développement Local (BDL)
- Le Crédit Populaire Algérien (CPA)

### **3.3. Les fonds publics d'assurance-crédit en Algérie**

Afin d'encourager les banques et les diverses institutions financières à accorder des crédits aux PME et aux chômeurs pour la création de leurs propres entreprises, le gouvernement algérien a créé des caisses publiques pour garantir la solvabilité de cette couche sensible de l'économie et de la société. C'est ce qui a permis aux PME et aux chômeurs de bénéficier facilement des crédits consentis par les banques. Les plus importants de ces fonds sont :

#### **3.3.1. Fonds de garantie des crédits aux PME "FGAR"**

Comme tous les fonds, le FGAR a des missions et objectifs à réaliser ainsi que les modalités et les coûts de couvertures qui se présentent comme suit :<sup>2</sup>

##### **3.3.1.1. Création du FGAR**

Le FGAR est créé par décret exécutif n° 02-373 du 11 Novembre 2002. Ce décret fixe le statut de ce fonds de garantie, qui est placé sous la tutelle du ministère chargé des petites et moyennes entreprises, et doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. De ce fait le FGAR est créé pour aider principalement les PME.

---

<sup>1</sup> LAURENT, P. Banque assurance et entreprises. PME magazine, juin 2008, n°57, p. 15.

<sup>2</sup> Décret exécutif n° 02-373 du 11 Novembre 2002, Ce décret fixe le statut du Fonds de garantie des crédits aux PME "FGAR"

### 3.3.1.2. Missions et objectifs du FGAR

L'objectif principal du FGAR est de faciliter l'accès aux financements bancaires afin d'impulser le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédit aux banques commerciales, et de compléter éventuellement le montage financier des projets des entreprises. Selon les articles 5 et 6 du décret n° 02-373, Le fonds a pour mission : <sup>1</sup>

- D'intervenir dans l'octroi et la garantie des crédits aux PME;
- De suivre les risques découlant de l'octroi de la garantie du fonds;
- De garantir les relais des programmes mis en place en faveur des PME par les institutions internationales;
- D'assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie du fonds;
- De promouvoir les conventions spécialisées qui prennent en charge les risques entre les PME, les banques et les établissements financiers;
- D'entreprendre tout projet de partenariat avec les institutions activant dans le cadre de la promotion et au soutien des PME ;
- De prendre en charge le suivi des opérations de recouvrement des créances en litige

### 3.3.1.3. Les Modalités et les coûts de couverture du fonds

Après une étude approfondie du projet, le FGAR accorde sa garantie. La garantie couvre un taux maximum de 80% du crédit consenti par la banque. Le certificat de garantie émis par le FGAR à la banque détermine ce taux. Le montant de garantie par projet doit être supérieur à 5 millions DA et inférieur ou égale à 50 millions DA. La durée de garantie par projet est de 7 ans maximum pour les projets d'investissement classique, et ne dépassent pas les 10 ans pour un crédit-bail. Un montant de 20 000,00 DA en hors taxes représente une commission fixe pour prendre en charge les frais d'étude du dossier par le FGAR. Lors de la délivrance du certificat de garantie une commission d'engagement est payable en une seule fois et est calculée annuellement sur la base du montant de la somme garantie, à un taux de 1% du montant de garantie du crédit d'investissement et de 0,5% du montant de garantie du crédit-bail. <sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>Décret exécutif n° 02-373 du 11 Novembre 2002, Ce décret fixe le statut du Fonds de garantie des crédits aux PME "FGAR"

<sup>2</sup> Fonds de Garantie des Crédits au PME. En ligne. (2015). Disponible sur : [http://www.fgar.dz/index.php?option=com\\_content&task=view&id=33&Itemid=36](http://www.fgar.dz/index.php?option=com_content&task=view&id=33&Itemid=36)

### **3.3.2. Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques-Crédits Jeunes promoteurs "FCMG"**

La création, les objectifs, les conditions d'adhésion et les garanties du FCMG peuvent être présentés comme suit :<sup>1</sup>

#### **3.3.2.1. Création du FCMG**

Le Fonds est créé par décret exécutif n 98-200 du 09 Juin 1998, portant création et fixant le statut du fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques-Crédits Jeunes promoteurs. Le Fonds est domicilié auprès de l'Agence Nationale de soutien à l'emploi des Jeunes ANSEJ. Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

#### **3.3.2.2. Les objectifs du Fonds**

Le Fonds a pour mission de couvrir les risques inhérents au financement des micro-crédits créés dans le cadre du dispositif ANSEJ.

#### **3.3.2.3. Les garanties du Fonds**

- Le nantissement des équipements ou le gage de matériel roulant au profit des banques au premier rang et au profit de l'ANSEJ au second rang ;
- L'assurance multirisque subrogée au profit de la banque.

#### **3.3.2.4. Les conditions d'adhésion au Fonds**

Les adhérents au Fonds sont les jeunes promoteurs qui optent pour le dispositif ANSEJ afin de créer des micro-entreprises, les banques leur accordant des crédits pour la formule de financement triangulaire.

#### **3.3.2.5. Les coûts de couverture du Fonds**

Le montant de la cotisation au fonds est calculé sur la base du crédit bancaire accordé et de sa durée. Le paiement de la cotisation est effectué en une seule fois et intégralement au moment de l'adhésion de la micro-entreprise, la cotisation est de 0,35 % du montant du crédit accordé par la banque.

---

<sup>1</sup>Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques-Crédits Jeunes promoteurs. en ligne, (2015), disponible sur :<http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/fonds-de-caution-mutuelle-de-garantie-risques>

### **3.3.3. Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie des Risques de Crédits des Investissements des Chômeurs**

Le fonds a été créé pour conforter davantage les banques dans la prise des risques inhérents au financement des entreprises créées dans le cadre des dispositifs CNAC. On peut le présenter comme suit :<sup>1</sup>

#### **3.3.3.1. Création du Fonds**

Le Fonds est créé par décret exécutif n 04-03 du 3 Janvier 2004, portant création et fixant les statuts du fonds de Caution mutuelle de Garantie des Risques des Investissements des Chômeurs Promoteurs âgés de 35 à 50 ans. Le Fonds est domicilié auprès de la Caisse Nationale d'Assurance-chômage CNAC. Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Les ressources du Fonds sont constituées par l'apport du trésor public, l'apport en capital des banques et des établissements financiers adhérents et l'apport en capital de la CNAC. En plus les cotisations ou primes versées aux Fonds par les adhérents emprunteurs, le montant des cotisations est défini par le conseil d'administration.

#### **3.3.3.2. Les objectifs du Fonds**

Le Fonds a pour objet de garantir les crédits accordés par les banques et les institutions financières aux emprunteurs adhérents au Fonds. La garantie du fonds complète celle fournie à l'établissement de crédit par l'emprunteur.

#### **3.3.3.3. Les modalités de couverture du Fonds**

La garantie du Fonds complète celle fournie à la banque par l'adhérent emprunteur, sous forme de sûretés réelles ou personnelles. Le fonds couvre à la diligence des banques, les créances restant dues en principal et les intérêts à la date de déclaration du sinistre et à hauteur de 70%. Le produit des sûretés réelles ou personnelles, une fois réalisé par les banques, fera l'objet de régularisation avec le Fonds, à hauteur du montant indemnisé.

### **3.3.4. La Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement pour les PME**

Ci après nous présenterons la CGCI-PME, ainsi que ses objectifs et les risques couverts, pour finir avec les couts et les modalités de couvertures :<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie des Risques de Crédits des Investissements des Chômeurs. En ligne, (2015), disponible sur : <http://www.mdipi.gov.dz/?Le-fonds-de-caution-mutuelle-de,81>

<sup>2</sup>La Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement pour les PME, en ligne (2015), disponible sur : <http://www.cgci.dz/fr/index.php>

**3.3.4.1. Création de la caisse CGCI-PME**

La Caisse CGCI est créée par décret présidentiel n 04-134 du 19 Avril 2004, portant statuts de la Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement pour les PME. Le CGCI-PME est une société par actions. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, son capital est de 30 Milliards de DA. Le capital souscrit à la caisse est de 20 Milliards de DA dont 60% pour le trésor et 40% pour les banques. Le reste du capital est constitué de titres non rémunérés détenus par la caisse sur le trésor.

**3.3.4.2. Les objectifs de la caisse**

La caisse a pour objet de garantir le remboursement d'emprunts bancaires contractés par les PME afin de financer leurs investissements productifs de biens et de services. La Caisse ne prend pas en compte les crédits pour les secteurs agricole et commercial, ainsi que les crédits à la consommation.

**3.3.4.3. Les risques couverts par la caisse**

Les Risques Couverts par la Caisse concernent : la défaillance de remboursements des crédits octroyés et le redressement ou la liquidation judiciaire de l'emprunteur.

**3.3.4.4. Les coûts et les modalités de couverture**

La couverture du risque portera sur les échéances en principal et intérêts dus conformément aux crédits couverts, le niveau de couverture ne dépasse pas les 80% lorsqu'il s'agit de crédits accordés à une PME en création, et de 60% dans le cas d'extension. La prime due au titre de la couverture-risque est fixée à un maximum de 0,5% de l'encours de crédit garanti, payé annuellement par le promoteur, cette prime est perçue par la banque au profit de la Caisse.

**Conclusion**

Généralement les petites et moyennes entreprises préfèrent le mode de financement interne pour combler au moins une partie de leurs besoins en fonds de roulement ou en équipement. Ce genre de financement a l'avantage de les protéger contre les malentendus et la dépendance pouvant résulter d'un engagement avec d'autres organismes financiers. L'autofinancement reste la voie traditionnellement préférée par les dirigeants des PME car la propriété du capital reste familiale et concentrée.

En effet seule cette démarche est susceptible de conforter les pouvoirs établis dans l'entreprise et de permettre ainsi aux dirigeants de conserver leur autonomie de décision.

Mais, il est à constater que le financement interne est rarement suffisant à financer la croissance de l'entreprise qui est amenée à se tourner vers le financement externe. Le secteur bancaire est le plus visé par la PME dans les pays en voie de développement car il présente certains avantages pour la croissance des PME. Par conséquent, le secteur bancaire leur offre des solutions plus simples et plus attractives que les solutions classiques qui ont montré leurs limites.

## *Chapitre II*

# **Dispositifs et structures d'accompagnement à la création des PME**

**Introduction**

Dans ce deuxième chapitre on tentera de faire le point sur les politiques publiques visant à résorber le chômage touchant spécifiquement les jeunes, et spécialement celles encourageant la création des petites et moyennes entreprises.

Dans un premier temps, nous présenterons les différents dispositifs et politiques d'aide à la création de micro-entreprises, mis en place par l'Etat, et ce à travers plusieurs organismes, dont le principal étant le dispositif ANSEJ. Ce dernier sera présenté de façon détaillée dans la deuxième section, pour terminer avec les différentes contraintes auxquelles font face les PME en Algérie.

## Section 1 : Les organes d'aide à la création des PME en Algérie

Le sujet de cette section portera sur les différents dispositifs d'aide créé par l'Etat, à savoir ; la CNAC, l'ANGEM, l'ANSEJ, l'ANDI et le micro-crédit, qui constituent des solutions d'accompagnement à de nombreux projets et se déclinent en fonction de leurs caractéristiques (investissement productif, création d'emplois, âge du promoteur) et de leur localisation (zone à promouvoir ou non).

### 1.1.Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

La CNAC a été créée en 1994<sup>1</sup>, en tant qu'institution publique du Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale, ayant pour vocation d'amortir les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs des travailleurs salariés du secteur public, en application du plan d'ajustement structurel (PAS). A partir de 1998-2004 : l'agence a mis en œuvre des mesures actives pour la réinsertion des chômeurs allocataires à travers trois structures : Centre de Recherche de l'Emploi (CRE), Centre d'Aide au Travail Indépendant (CATI) et Formation Reconversion (FR) visant à la sauvegarde de l'emploi. A la fin de juin 2010, les pouvoirs publics, suite à une évaluation de son parcours, ont pris de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux attentes et aspirations de la population concernée (âge abaissé à 30 ans). En 7 ans (2004-2011), la CNAC a permis la création de plus de 13 000 micro-entreprises générant plus de 27 000 emplois, soit une moyenne de l'ordre de 1800 entreprises et 3800 emplois créés chaque année.<sup>2</sup>

### 1.2.L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Elle a été créée par la décision du conseil de gouvernement du 16 décembre 2003 qui a adopté le décret exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004, l'ANGEM vise à favoriser l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales dans les zones urbaines et rurales, encourager l'émergence d'activités économiques et culturelles de production de biens et services génératrices de revenus dans les zones rurales, et à développer l'esprit entrepreneurial dans un souci d'intégration économique et social. Il est destinée aux personnes âgées de 18 ans et plus, sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers. Cette agence a pour objectif<sup>3</sup> :

<sup>1</sup>Bureau internationale de travail(BIT), « marché de travail et emploi en Algérie », revue de BIT, 2003, P 38.

<sup>2</sup>Caisse Nationale d'Assurance Chômage, en ligne (2015), disponible sur : <https://www.cnac.dz/default.aspx?id=62>

<sup>3</sup>ANGEM, « Le micro crédit mécanisme d'aide à la création de micros entreprises », agence de Tizi-Ouzou, 2014, P 01.

- La lutte contre le chômage et la précarité dans leurs zones urbaines et rurales, en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine;
- La stabilisation des populations rurales dans ses zones d'origine par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus;
- Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui d'assistanat, et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes.

L'ANGEM représente un instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et la précarité. Ses principales missions sont celles de :<sup>1</sup>

- Gérer le dispositif du micro crédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro crédit dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- Notifier aux bénéficiaires, dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leur sont accordées ;
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires, en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'Agence ;
- Assister les bénéficiaires du micro crédit, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets.

### 1.3. Les aides financières par l'ANSEJ

Ce dispositif est mis en place depuis 1997 dans le but de permettre aux jeunes dont l'âge est compris entre 19 et 35 ans, pour le gérant, l'âge peut aller jusqu'à 40 ans, de créer des entreprises de petite taille (généralement des micro-entreprises) dont le coût total ne dépasse pas dix millions de dinars. Il peut concerner deux types d'investissement : celui de la création ou de l'extension du projet.

Le porteur du projet peut recevoir des aides financières dont le montant et la nature varie selon que le financement soit mixte ou triangulaire.<sup>2</sup>

Ce dispositif fera l'objet de notre deuxième section où il sera présenté de façon plus détaillée.

---

<sup>1</sup>Agence Nationale de gestion du micro-crédit, en ligne (2015), disponible sur : <http://www.angem.dz/portail/index.php/fr/>

<sup>2</sup>Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeune, en ligne (2015), disponible sur : <http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/le-dispositif-de-soutien-lemploi-des-jeunes>

#### **1.4. Les aides accordées dans le cadre de l'ANDI**

L'Agence Nationale de Développement de l'investissement est créée par le décret exécutif n° 02/282 du 24/09/2001 ne limite ni l'âge, ni le niveau de financement. Son dispositif est applicable aussi bien pour les investisseurs nationaux que pour les investisseurs étrangers. Les textes fixent aussi le type de financement, c'est-à-dire, pour la création, pour l'extension, la réhabilitation et restructuration, ainsi que les avantages fiscaux et parafiscaux accordés en régime général (pour les investissements courants) et en régime dérogatoire (pour les investissements dans les zones à développer et pour les investissements soumis à convention).<sup>1</sup>

#### **1.5. Le micro-crédit**

Les aides accordées dans le cadre du dispositif micro crédit s'adressent aux personnes âgées de plus de 18 ans et plus, il est caractérisé par le petit volume des unités créées. Il permet un coût global du projet se situant entre 50 000 DA et 350 000 DA maximum. Les entités achètent leurs équipements avec des petits montants accordés par les banques avec des taux d'intérêt bonifiés par l'Etat, ces prêts sont remboursables sur une période allant de 12 à 60 mois.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>Agence Nationale de Développement de l'Investissement, en ligne (2015), disponible sur : <http://www.andi.dz/index.php/fr/a-propos>

<sup>2</sup>Microcrédit, en ligne (2015), disponible sur : <https://www.algerianbanks.com/index.php/la-reglementation-bancaire/le-dispositif-du-micro-credit>

## Section 2 : présentation du dispositif ANSEJ

Le dispositif ANSEJ est l'un des dispositifs adopté par l'Etat pour réduire le fléau du chômage des jeunes, qui a connu une forte évolution dans la société algérienne, ainsi ce dispositif a été soumis à de profondes réformes et modification en 2011.

Pour faire une étude qualitative de l'ANSEJ, nous avons consacré cette section à sa présentation, en commençant par sa définition, ses caractéristiques, et ses objectifs. Ensuite, nous passerons en revue les conditions d'éligibilité de l'investissement. Nous concluons par la présentation des avantages du dispositif ANSEJ.

### 2.1. Définition du dispositif de l'Agence Nationale de Soutien à Emploi de Jeunes (ANSEJ)

Le dispositif ANSEJ qui a été créé après l'échec du DIPJ. Celui-ci avait exercé de 1987 à 1996 et constitue la première expérience en la matière qui a montré ses limites eu égard à la faiblesse des résultats enregistrés. Les déficiences du DIPJ ont poussé les pouvoirs publics à la mise en place du dispositif ANSEJ. En application des dispositions de l'article 16 de l'ordonnance n° 96-14 du 24 juin 1996. Cette agence est un organisme à caractère spécifique régi par les dispositions du décret exécutif n°96-296 du 8 septembre 1996. Elle est devenue opérationnelle depuis le deuxième semestre 1997. L'ANSEJ constitue une des solutions proposée au traitement de la question du chômage durant cette phase de transition vers l'économie de marché. Cette dernière a été créée sous forme d'une institution publique, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, régie par l'article 16 de l'ordonnance n° 96-14 du 24 juin 1996, placée sous l'autorité du chef du gouvernement. Le suivi est exercé par le ministre chargé du travail et de l'emploi. Le siège de l'agence se situe à Alger conformément au décret exécutif suite à un rapport du ministre chargé de l'emploi, qui peut être transféré en tout autre lieu du territoire national. En outre, les antennes régionales ou locales peuvent être créées par décision de son conseil d'orientation<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Recueil des textes législatifs et réglementaires « Dispositif de soutien à l'emploi des jeunes », novembre 2011, P.30.disponible sur : [www.ansej.org.dz/?q+fr/content/reglementation>img>pdf](http://www.ansej.org.dz/?q+fr/content/reglementation>img>pdf) recueil-textes législatifs et réglementaires.

## 2.2. Les caractéristiques de l'ANSEJ

Le dispositif de création des micros-entreprises présente trois caractéristiques : la simplicité, la transparence et la souplesse<sup>1</sup>.

### 2.2.1. La simplicité

Les dossiers d'investissement présentés à l'ANSEJ par les jeunes promoteurs ne sont pas soumis à des instances spécialisées telles que les comités techniques et autres commissions de sélection. L'attestation d'éligibilité au dispositif est délivrée par les services de l'ANSEJ sur la base d'une étude de faisabilité du projet et après un entretien d'orientation avec le chargé d'études de l'Agence qui vérifie également les critères réglementaires d'éligibilité des jeunes promoteurs.

### 2.2.2. La transparence

Les critères d'éligibilité au dispositif sont clairement énoncés dans les textes réglementaires :

- l'âge du promoteur : le promoteur doit être âgé entre 19 ans et 35 ans. L'âge du gérant peut aller jusqu'à 40 ans à condition que le projet génère au moins trois emplois permanents ;
- la situation du chômage : les promoteurs doivent être en situation de chômage au moment de dépôt de leurs dossiers ;
- la qualification : les promoteurs doivent disposer de qualifications en rapport avec l'activité projetée.

### 2.2.3. La souplesse

La création d'entreprise est loin d'être une science exacte, le chargé d'études de l'Agence a pour mission d'aider les jeunes promoteurs à configurer leurs projets. De plus, le dispositif de l'ANSEJ offre des avantages fiscaux et parafiscaux qui sont essentiellement :

- La franchise de TVA pour l'acquisition des biens d'équipement en phase de création du projet ;
- L'exonération totale d'impôts pendant les trois premières années de mise en exploitation du projet.

---

<sup>1</sup>Bellal, M. L'Economie Solidaire : Enjeux et perspectives, Communication sur la micro-entreprise : le processus de mise en œuvre du dispositif et de développement du concept, Alger, 2002, p. 105.

### 2.3. Les objectifs du dispositif ANSEJ

L'ANSEJ constitue une des solutions appropriées au traitement de la question du chômage par l'Etat à travers la fixation de deux objectifs principaux<sup>1</sup>:

- le premier consiste à favoriser la création d'activités de biens et services par de jeunes promoteurs (à l'exclusion des activités commerciales).
- le second est d'encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

### 2.4. Le rôle de l'ANSEJ

L'ANSEJ a pour missions de<sup>2</sup>:

- soutenir, conseiller et d'accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement ;
- notifier aux jeunes promoteurs dont les projets sont éligibles aux crédits des banques et établissements financiers, les différentes aides du fond national de soutien à l'emploi des jeunes et autres avantages qu'ils ont obtenus (exonération des impôts, bonification des intérêts...);
- gérer, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les dotations du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes, notamment les aides et la bonification par le ministre chargé de l'emploi ;
- encourager toute autre forme d'action et de mesures tendant à promouvoir la création et l'extension d'activité.

### 2.5 Conditions d'éligibilité de l'investissement des promoteurs

Jouit du FAEJ pour la phase création, le promoteur qui remplit les exigences suivantes<sup>3</sup>:

---

<sup>1</sup>Recueil des textes législatifs et réglementaires, op.Cit., p.30.

<sup>2</sup>Recueil des textes législatifs et réglementaires, op.cit., P.30-31 « Selon l'article 6 du décret exécutif n° 98-231 du 19 Rabie El Aouel 1914 correspondant au 13 juillet 1998,décret exécutif n°03-288 du 9 Rajab 1424 correspondant au 6 septembre 2003, le décrit exécutif n°11-102 du AouelRabieEthani 1432 correspondant au 6 mars 2011 »

<sup>3</sup>Extrait d'El mouwatin : Dispositif Création –ANSEJ-el mouwatin. p.2. Disponible sur :[http://www.elmouwatin.dz/?Dispositif Création-ANJEF](http://www.elmouwatin.dz/?Dispositif%20Cr%C3%A9ation-ANJEF) d'el mouwatin.

- être âgé de 19 à 35 ans et peut aller jusqu'à 40 ans pour le gérant de l'entreprise qui s'engage à créer au moins (03) postes d'emploi permanents (y compris les jeunes promoteurs associés dans l'entreprise) ;
- être chômeur au moment du dépôt du dossier (être inscrit auprès des services de l'agence nationale de l'emploi comme demandeur d'emploi);
- avoir une qualification professionnelle et/ou posséder un savoir-faire reconnu et justifié (attestation de travail, diplôme...) en relation avec l'activité envisagée;
- mobiliser un fonds propre obligatoire sous forme d'autofinancement.

Après avoir dépassé la phase de création de micro-entreprises, les jeunes promoteurs ont droit à l'extension de leurs activités s'ils réunissent les conditions suivantes<sup>1</sup> :

- le remboursement du crédit bancaire à hauteur de 70% en cas de financement triangulaire
- le remboursement intégrale du crédit bancaire en cas de changement de banque ou de type de financement (du triangulaire vers le mixte) ;
- le remboursement à hauteur de 70% du PNR en cas de financement mixtes;
- le remboursement régulier des échéances du PNR;
- avoir des bilans fiscaux retraçant l'évolution positive de la micro entreprise.

## 2.6. Les modes de financement du dispositif ANSEJ

Le cout de l'investissement ne peut dépasser 10 millions de DA pour les deux financements prévus dans le cadre du dispositif ANSEJ

### 2.6.1. Le financement triangulaire

C'est une formule dans laquelle votre apport personnel est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire.

Le financement triangulaire est structuré sur deux niveaux<sup>2</sup>:

---

<sup>1</sup>Idem., p .3.

<sup>2</sup>Agence nationale a l'emploi de jeune,guide fiscal du jeune promoteur d'investissements,édition 2015, p.7.Disponible sur : [www.ansej.org.dz/?Q=fr:content/le-dispositif-de-soutiens-emplois-de-jeunes](http://www.ansej.org.dz/?Q=fr:content/le-dispositif-de-soutiens-emplois-de-jeunes).

- **Niveau 1** : le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000 DA.

**Tableau N°03** : Le financement triangulaire selon le premier niveau

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire
1%	29%	70%

- **Niveau 2** : le montant d'investissement de 5.000.000DA à 10.000.000DA

**Tableau N°04** : Le financement triangulaire selon le deuxième niveau

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire
2%	28%	70%

### 2.6.2. Le financement mixte

Dans le financement mixte<sup>1</sup>, l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ.

La structure de ce type de financement est répartie en deux niveaux :

- **Niveau 1** : le montant de l'investissement jusqu'à 5.000.000DA

**Tableau N°05** : Le financement mixte selon le premier niveau

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)
71%	29%

Pour un coût d'investissement inférieur ou égal à 5 000 000 DA, les entreprises bénéficient d'un prêt sans intérêt de 29% et d'un apport personnel de 71%, que ce soit pour l'investissement de création ou d'extension

<sup>1</sup>Agence nationale à l'emploi de jeune, guide fiscal du jeune promoteur d'investissements .Ibid. p.7.

- **Niveau 2** : le montant de l'investissement de 5.000.000DA à 10.000.000 DA

**Tableau N°06** : Le financement mixte selon le deuxième niveau

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)
72%	28%

D'après le tableau N°2, pour un coût d'investissement qui varie entre 5 000 001 et 10 000 000 DA, les entreprises bénéficient d'un prêt sans intérêt de 28%, avec un apport personnel de 72% pour les investissements de création et d'extension<sup>1</sup>.

### Remarque importante

Les jeunes promoteurs d'investissement éligibles aux dispositifs d'aide (ANSEJ, CNAC, ANGEM), bénéficient d'une bonification des taux d'intérêt sur les crédits d'investissement de création ou d'extension d'activités qui leur sont consentis par les banques et les établissements financiers. Cette bonification est fixée à 100% du taux débiteur appliqué par les banques et établissements financiers, au titre des investissements réalisés dans tous les secteurs d'activité<sup>2</sup>.

### 2.7. Les avantages fiscaux accordés par le dispositif ANSEJ

Les investissements de création et/ou d'extension d'activité qui sont réalisés par les jeunes promoteurs bénéficient des avantages suivants<sup>3</sup>:

#### 2.7.1. Pendant la phase de réalisation de votre projet d'investissement

Les jeunes promoteurs d'investissements pendant cette première période bénéficient de<sup>4</sup> :

- **En matière de droit d'enregistrement** :
  - immobilières effectuées par les jeunes promoteurs et destinées à la création d'activités industrielles.

<sup>1</sup>Ibid. p. 7.

<sup>2</sup>Agence nationale à l'emploi de jeune, guide fiscal du jeune promoteur d'investissements .Ibid. P. 9.

<sup>3</sup>Ibid. p. 10.

<sup>4</sup>Ibid. p.10.

- l'exonération des droits d'enregistrement pour les actes portant constitution de sociétés.

- **En matière de TVA (Régime du réel) :**

Il est accordé une franchise de TVA pour:

- les acquisitions des biens d'équipements entrant directement dans la réalisation de l'investissement de création ou d'extension ;
- les acquisitions de véhicules de tourisme lorsqu'ils constituent l'outil principal de votre activité ;
- certains services inhérents à la réalisation de votre investissement, tels que les crédits bancaires, assurances et aménagements.

Il est accordé une exonération de TVA pour:

Les acquisitions des biens d'équipements spéciaux et les services destinés à la réalisation 10 d'opérations non imposables à la TVA.

- **En matière de droits de douanes:**

Vous bénéficiez de l'application d'un taux réduit de droits de douanes de 5% pour les biens d'équipements importés destinés à la réalisation de votre investissement. Les véhicules de tourisme, lorsqu'ils constituent l'outil principal de votre activité, bénéficient également de cet avantage.

### **2.7.2. Pendant la phase d'exploitation de votre projet d'investissement**

Les jeunes promoteurs d'investissements pendant cette première période bénéficient de:

- **En matière d'IRG, d'IBS et de la TAP:**

Les activités exercées par les jeunes promoteurs d'investissements éligibles à l'aide du FNSEJ, suivi au régime du réel, bénéficient d'une exonération totale de <sup>1</sup>:

- L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), ou l'impôt sur le revenu global (IRG) et la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) pendant une période de (03) ans à compter du début de l'activité. Si ces activités sont exercées dans une zone à promouvoir, la période d'exonération est portée à six (06) ans à compter de la date de mise en exploitation (les zones à promouvoir sont fixées par arrêté interministériel du 09

---

<sup>1</sup>Agence nationale à l'emploi de jeune, guide fiscal du jeune promoteur d'investissements. Ibid. p.11.

octobre 1991). Ces périodes sont prorogées de deux (2) années lorsque les promoteurs d'investissements s'engagent à recruter au moins trois (3) employés à durée indéterminée.

Lorsque les activités exercées sont implantées dans une zone bénéficiant de l'aide du « Fonds spécial de développement des régions du Sud », la période de l'exonération est portée à dix (10) années à compter de la mise en exploitation. (Art. 2 et 4 LF 2014)

- La taxe foncière (TF) pour une durée de trois (03) ans à compter de la date d'achèvement de la construction servant à l'exercice de l'activité.
- La durée d'exonération est de six (6) années, lorsque ces constructions et additions de constructions sont installées dans des zones à promouvoir.
- La durée d'exonération est portée à dix (10) ans, lorsque ces constructions et additions de constructions servant aux activités exercées par les jeunes promoteurs d'investissements éligibles à l'aide du « Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes » ou de la « Caisse nationale d'assurance-chômage » ou du « Fonds national de soutien au micro-crédit », sont installées dans des zones bénéficiant de l'aide du « Fonds spécial de développement des régions du Sud ».

La durée d'exonération est portée à six (6) ans, lorsque ces constructions et additions de constructions servant aux activités exercées par les jeunes promoteurs d'investissements éligibles à l'aide du « Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes » ou de la « Caisse nationale d'assurance-chômage » ou du « Fonds national de soutien au micro-crédit.

- **En matière de l'IFU :** Les activités exercées par les jeunes promoteurs d'investissements ou la réalisation de projet éligibles à l'aide du FNSEJ, dont le chiffre d'affaire n'excède pas 30.000.000 DA (régime de l'IFU), bénéficient d'une exonération totale de l'IFU pendant une période de trois (03) ans, à compter de la date de sa mise en exploitation. Lorsque ces activités sont implantées dans une zone à promouvoir dont la liste est fixé par voie réglementaire, la période de l'exonération est portée à six (06) ans, à compter de la date de sa mise en exploitation. Cette période est prolongée de deux (02) années lorsque les promoteurs d'investissements s'engagent à recruter au moins trois (03) employés à durée indéterminée. Le non-respect des engagements liés au nombre d'emplois créés entraîne le retrait de l'agrément et le rappel des droits et taxes qui auraient dû être acquittés. Toutefois, ils

demeurent assujettis au paiement d'un minimum d'imposition correspondant à 5000 DA<sup>1</sup>.

### **2.7.3. Avantages fiscaux accordés aux promoteurs d'activités éligibles à l'aide du Fonds National de Soutien au Micro Crédit et la Caisse Nationale d'Assurance Chômage**

Les promoteurs d'activités éligibles à l'aide du Fonds National de Soutien au Micro Crédit (ANGEM) et la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) bénéficient des mêmes exonérations accordées dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes (ANSEJ). À l'issue de la période d'exonérations, ces activités bénéficient d'un abattement sur l'IRG, l'IBS et la TAP pendant les trois premières années d'imposition. Cet abattement se présente comme suit<sup>2</sup> :

- 1ère année d'imposition : un abattement de 70%,
- 2ème année d'imposition : un abattement de 50%,
- 3ème année d'imposition : un abattement de 25%.

Plusieurs remarques sont constatées<sup>3</sup>:

- Les promoteurs d'investissements ne peuvent être éligibles qu'à un seul dispositif d'aide à l'emploi, soit dans le cadre du dispositif de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), soit de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) ou de l'agence nationale de gestion du micro-crédit (ANGEM).

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le dispositif prévoit l'extension de capacité de production. (Art. 61 LF 2014)

- Les personnes ayant bénéficié d'avantages fiscaux dans le cadre des différents dispositifs d'aide à l'emploi (ANSEJ, CNAC et ANGEM), ne peuvent être éligibles au dispositif d'aide à l'investissement dans le cadre de l'agence nationale du développement de l'investissement (ANDI) qu'après :

---

<sup>1</sup>Agence nationale à l'emploi de jeune, guide fiscal du jeune promoteur d'investissements. Ibid., p.11.

<sup>2</sup> Ibid. p.12.

<sup>3</sup>Agence nationale à l'emploi de jeune, guide fiscal du jeune promoteur d'investissements. Ibid., p.12.

- expiration de la période d'exonération au titre de la phase exploitation, accordée dans le cadre du régime d'aide à l'emploi ;
- renonciation aux avantages du régime d'aide à l'emploi.

Toutefois, lorsque ces personnes ont préalablement bénéficié des avantages prévus dans le cadre du dispositif de l'ANDI, elles ne peuvent postuler aux autres dispositifs. (Art. 62 LF 2014)

- Les avantages fiscaux accordés aux promoteurs d'investissements dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement et du dispositif d'aide à l'emploi sont consentis au prorata du taux d'intégration des produits fabriqués localement.

### Section 3 : Les contraintes liées à la croissance et à la pérennité des PME en Algérie

Les PME en Algérie évoluent dans un environnement turbulent, notamment à cause d'une transition encore inachevée et d'une intégration rapide dans l'économie mondiale.

Cette étude s'est fixé pour objectif général d'expliquer les difficultés organisationnelles et entrepreneuriales des entreprises algériennes à croissance, et à la détermination des différents obstacles liés à celle-là.

Notre réflexion a pour objet de présenter les contraintes socio-économiques de l'environnement, et celles liées au cadre incitatif.

#### 3.1. Les contraintes socio-économiques de l'environnement

Ce type de contraintes, dite exogènes sont multiples. Elles résultent de deux origines distinctes. Les premières sont générées par la nature géographique de l'espace physique d'implantation des entreprises. Les secondes, quant à elles, sont le résultat des actions administratives dont on note les mesures prises par les Pouvoirs Publics en vue de la protection de l'environnement, l'opacité de l'information, la bureaucratie<sup>1</sup>.

##### 3.1.1. Les contraintes géographiques

Celles-ci sont issues de la nature même du territoire. Elles représentent des obstacles préliminaires que les promoteurs de projets industriels subissent avant d'entamer leurs démarches pour la mise en œuvre de leur projet d'investissement. Les contraintes géographiques peuvent être appréhendées à deux niveaux : le relief et l'état du foncier<sup>2</sup>.

###### 3.1.1.1. Le relief

Pour ce qui est du relief, l'espace algérien se caractérise par un ensemble de montagnes et quelques plaines au Nord tandis que le Sud est complètement désertique. De ce fait, la répartition régionale des entités économiques<sup>3</sup> indique que près de 634 220 entités sont concentrées au niveau de la région nord du pays (Nord Centre 322 183, Nord-Ouest 170 128

---

<sup>1</sup>BOUZAR. C. les pme/pmi en Algérie : contraintes, soutien Etatique et impact sur l'emploi. Revue emploi et entreprenariat dans les pays en transition. N° 15.p.5. Disponible sur :[https://www.google.dz/search?q=www.ummtto.dz>IMG>pdf>Bouzar\\_sur\\_les\\_pme/pmi\\_en\\_Algerie:\\_contraintes,\\_soutienEtatique\\_et\\_impact\\_sur\\_l'emploi.\\_Revue\\_emploi\\_et\\_entreprenariat\\_dans\\_les\\_pays\\_en\\_transition.](https://www.google.dz/search?q=www.ummtto.dz>IMG>pdf>Bouzar_sur_les_pme/pmi_en_Algerie:_contraintes,_soutienEtatique_et_impact_sur_l'emploi._Revue_emploi_et_entreprenariat_dans_les_pays_en_transition.)

<sup>2</sup> Ibidem. p.5.

<sup>3</sup>Office National des Statistiques. ALGERIE. Premier recensement économique -2011- Résultats préliminaires / Office National des Statistiques. Alger : ONS, 2012.- 122p. : Tabl., Graph., Cartes. : (21 x 29,7 cm), -(coll. Statis , n°168 : série E).p.10. Disponible sur : [https://www.google.dz/search?q=www.ons.dz>IMG>pdf>résultats-définitifs/office\\_nationale\\_des\\_statistiques.](https://www.google.dz/search?q=www.ons.dz>IMG>pdf>résultats-définitifs/office_nationale_des_statistiques.)

et pour le Nord Est 141 909) soit deux tiers de l'ensemble des entités économiques, alors qu'au Sud du pays on trouve 85 010 entités, et pour les haut plateaux 240 488 entités.

Les autres éléments (climat, réseau hydrique...) sont aléatoires surtout ces dernières années. Ceci rend difficile le processus d'implantation des activités économiques en général et industrielles en particulier. Le relief, plutôt hostile, engendre un déséquilibre spatial en termes d'entreprises et une hypertrophie au niveau des espaces urbains. Les caractéristiques du relief plutôt désavantageuses pour la localisation des activités économiques fait que l'état du foncier industriel, considéré comme l'un des principaux facteurs recherchés par les entreprises, s'avère être une ressource rare en Algérie<sup>1</sup>.

### 3.1.1.2. La problématique du foncier industriel

La rareté du foncier met les porteurs de projets devant une double situation désorientant souvent leur décision de localisation : il s'agit de la cherté du foncier industriel et de la nature juridique des terrains, qui, en grande partie, font l'objet de propriété privée qui échappe totalement au contrôle de l'Etat.

Ce dernier doit, en principe, jouer le rôle de régulateur en la matière, or : on assiste à un phénomène de spéculation foncière très importante, qui génère un décalage flagrant entre le prix du foncier public et celui du privé.

Face à la surenchère du prix du foncier, les investisseurs privés ne trouvent aucun intérêt à se localiser notamment ceux dont les projets sont de petites tailles et avec des ressources financières limitées. En ce qui concerne sa nature juridique, il faut noter que la plupart des terres utilisables relèvent du domaine collectif généralement indivisible suivant le droit musulman, c'est-à-dire, qu'elles appartiennent à l'ensemble de la famille ou à un groupe de personnes, à défaut d'actes de propriétés, toutes actions de vente ou cession deviennent difficiles.

Les informations concernant le foncier se sont encore compliquées depuis la constitution de 1989, qui a réinstauré la protection de la propriété privée et la loi portant orientation foncière. C'est ainsi, par exemple, que l'entreprise CEVITAL, spécialisée dans l'agro-alimentaire, s'est heurtée dans sa première démarche d'implantation au problème du foncier dans la Wilaya de Tizi-Ouzou et a désorienté son projet vers Bejaïa.

Les Pouvoirs Publics tentent d'atténuer les effets pervers de cette contrainte et prennent l'initiative de mettre, entre autres, à la disposition des jeunes promoteurs des projets, inscrits dans le cadre de l'ANSEJ, des infrastructures issues des entreprises publiques

---

<sup>1</sup>BOUZAR, C. Ibid., p. 5-6.

dissoutes ou construisent des locaux dans le cadre de création de pépinières d'entreprises mais cela demeure très en deçà des besoins<sup>1</sup>.

### 3.1.2. Les contraintes administratives

Les contraintes administratives se traduisent généralement par <sup>2</sup>:

- L'une des contraintes majeures pour les investisseurs algériens réside dans les lenteurs bureaucratiques (très souvent dénoncées par ailleurs) celles-ci se manifestent dans la longueur, la complexité et la non-coordination des procédures administratives pour obtenir auprès des administrations locales et mêmes centrales les accords nécessaires à l'installation, à l'établissement et au démarrage de l'entreprise. En dépit des efforts qui ont été faits ces dernières années, il faut toujours produire une masse de documents pour faire enregistrer une entreprise et le processus complet de création prend des mois et des mois pour aboutir si jamais il aboutit or le temps c'est de l'argent.

- Les difficultés sont accentuées par le manque de transparence ou l'inexistence d'informations et de leur échange entre les partenaires respectifs intégrés dans le processus de création d'entreprises: le promoteur, l'ANSEJ, l'ANDI, la CNAC, l'ANGEM, le Trésor, la banque, la caisse ou le fonds de garantie...

- Par ailleurs, la logique de protection de l'environnement et la nécessité d'aménagement du territoire, se trouvent controversées par les attentes des entrepreneurs privés pour lesquels, les préoccupations de maximisation de profit l'emporte sur ces considérations. A titre d'exemple, les interventions des Pouvoirs Publics empêchent l'implantation de projets portant atteinte à l'environnement, voir la localisation d'unités industrielles à proximité de cours d'eau, d'ateliers de fabrication à côté des habitations...

- A ces différents obstacles, s'ajoute le manque de culture et d'initiatives industrielles et managériales chez les populations concernées. L'âge relativement jeune des promoteurs, leur manque d'expérience et de qualifications nécessaires (leurs rudiments de savoir sont très souvent acquis par apprentissage) limitent leurs interventions

### 3.1.3. Les contraintes liées à l'information, à la communication et aux défaillances institutionnelles.

Le risque constitue une préoccupation centrale pour tout entrepreneur. Le risque management tourne autour des notions de prévision, de prévention et de planification ; trois domaines qui supposent une maîtrise et une capacité d'adaptation à plusieurs paramètres de

---

<sup>1</sup>BOUZAR, C. Ibid., p.6.

<sup>2</sup> Ibid., p. 6.

cet environnement échappent à l'investisseur. Sur le plan institutionnel<sup>1</sup>, il n'existe pas à proprement parler d'organisation adéquate pour la production de l'information économique et sociale et sa diffusion encore moins de structure de conseil, d'orientation et de suivi de l'investissement. Les dossiers traités par ces institutions ainsi que les banques ne sont pas rationnellement exploités pour constituer une banque de données sur l'investissement et ses difficultés sur le plan médiatique, l'absence de réseau d'information, de publication ainsi que d'autres outils médiatiques (émissions télévisuelles, revues et journaux spécialisés...)<sup>2</sup>.

Le capital se fixe dans un environnement global organisé qui accélère la fluidité de l'information (sur les marchés existants ou potentiels) et des produits, c'est l'acte un de toute idée de compétitivité tant interne qu'externe. Le déficit de communications rapides, de moyens efficaces de transfert de données et de savoir-faire ; Internet, Modem..., de moyens logistiques pour éviter qu'un courrier ou une pièce détachée ou un transport mettent des semaines pour parvenir à destination, d'un circuit bancaire rapide qui ne pénalise pas les opérateurs, des circuits administratifs et douaniers capables de traiter des dossiers dans des temps compatibles avec le rythme du marché<sup>3</sup>...

### 3.1.4. Les contraintes liées au système judiciaire

L'administration judiciaire constitue également un facteur de blocage pour les investissements.

La banque mondiale a aussi interpellé dans ce contexte les systèmes judiciaires en scandant les déroulements négatifs de la justice dans de nombreux pays (L'Algérie étant loin d'être l'exception) et ce en faisant écho à de multiples plaintes des milieux d'affaires à l'encontre de la machine judiciaire : formation insuffisante des juges dans les domaines commercial, maritime et bancaire comme en droit de la construction et de l'urbanisme...Le manque de moyens humains et matériel. Ce constat est largement conforté en Algérie par l'image négative de la justice dans l'opinion publique en général<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> MENARD.C. l'approche institutionnelle, une méthode, des résultats, cahier d'économie politique, n°03, 2003, p.103-1018.

<sup>2</sup> WAGENVOORT.R. Les enjeux du financement des PME. Ouvrage collectif : la nouvelle économie, sous d'Olivier Pastré, economica, paris, 2003, p 112-118.

<sup>3</sup> ABDELLOAOUI.M. Financement et contrainte de développement au PME.N° 09.Disponible sur :<https://www.googl.dz/search?q=fseg.univ-telemcen.dz>>la revue 09 de M.ABDELLOAOUI sur Financement et contrainte de développement au PME.

<sup>4</sup> KHELFA, D. Les suretés dans le droit positif algérien, obstacle ou levier de développement des entreprises, n° 94.p. 8-14..Disponible sur : <https://www.googl.dz/search?q=www.fce.dz>plaidoyer>category>94> de KHELFA.D.

### 3.2. Les contraintes incitatives

Le code des investissements actuel qui accorde, il faut le reconnaître, de substantiels avantages à caractères essentiellement fiscal ne semble pas avoir eu d'impact jusqu'ici. En effet il semblerait que les investisseurs se heurtent moins au désavantage fiscal qu'aux conditions d'accès au financement bancaire et aux tracasseries administratives<sup>1</sup>. Ce type de contraintes dite endogènes<sup>2</sup> sont imposées par l'environnement naturel et administratif, les obstacles d'ordre économique et technique pèsent lourdement sur le démarrage des entreprises.

#### 3.2.1 Les contraintes économiques

Les contraintes économiques relèvent d'une connaissance insuffisante du marché et des mécanismes de financement mal maîtrisés<sup>3</sup>.

- L'accès au marché, en amont et en aval, constitue l'un des principaux objectifs de l'entrepreneur lors du lancement de son projet.

En amont, l'essentiel de ses approvisionnements en matières premières, fournitures ou biens d'équipement proviennent de l'extérieur. En aval, c'est-à-dire, sur le marché d'écoulement des produits, les entreprises font face à une double concurrence : celle des produits domestiques et celle des produits étrangers importés légalement ou par le circuit informel.

- Les contraintes de financement, en ce qui les concerne, revêtent beaucoup d'aspects : les besoins financiers, l'efficacité des sources de financement, la nature du financement.

#### 3.2.2 Les contraintes technologiques

La création d'entreprises nécessite une technologie et des équipements qui s'acquièrent, presque en totalité, auprès de pays étrangers notamment européens (France, Espagne, Italie, Allemagne..). En plus des marchandises, les entrepreneurs se doivent d'importer l'ingénierie, les licences et les brevets nécessaires à leur cycle d'exploitation.

Effectivement, la maîtrise de la technologie incorporant des systèmes informatiques et électroniques nécessite des compétences adéquates. Or, les porteurs de projets sont très

---

<sup>1</sup> SI LEKHAL.K. Le financement des PME, difficultés et perspective, n°12, décembre 2012.université Mohamed-elkhider. Disponible sur : <https://www.google.dz/search?q=www.univ.biskra.dz>rem> de k.SI LEKHAL.

<sup>2</sup> BOUZAR.C .Op. Cit., p.7.

<sup>3</sup>Ibid., p.8.

souvent limités non seulement en matière commerciale et managériale mais surtout dans le domaine technologique. Certes, quelques tentatives innovantes existent mais elles restent minimales<sup>1</sup>.

### 3.3. Les contraintes de financement de la création d'entreprises privées

La plupart des chefs d'entreprises et autres opérateurs économiques pense que l'accès au financement et notamment de l'investissement initial connaît des handicaps. Plus précisément, ils considèrent que le financement de la phase de création est le maillon le plus vulnérable. En effet, le taux d'échec dans le financement de la création d'entreprise est de l'ordre de 30 à 40% , selon les chiffres révélés par les institutions financières. Le plus faible déterminant la résistance de toute la chaîne. Les principales contraintes de financement recensées sont les suivantes<sup>2</sup>:

- le recours au financement informel
- la contrainte des besoins de financement et de leur évaluation;
- les conditions d'accès à la source de financement ;
- l'insuffisance du montant accordé par rapport à la taille du projet ;
- les lenteurs dans la décision d'octroi de crédit ;
- la consistance de garantie.

### 3.4. Obstacles d'ordre financiers

Les PME, même en économies puissantes estiment que l'accès au financement, notamment à moyen et à long terme, est l'un des principaux obstacles qui les bloquent de développer et d'investir. L'accès aux sources de financement est particulièrement difficile pour les PME qui ne disposent pas de garanties suffisantes, n'ont pas de références établies, ni d'historique de crédit. L'entreprise algérienne n'échappe pas à cette régularité. Cette étude synthétise les difficultés financières rencontrées par les PME algériennes comme suite<sup>3</sup> :

- plus de 60% des dirigeants des PME enquêtées n'ont pas sollicité un crédit bancaire pour la création ou le développement de leurs entreprises car:
  - l'appui des banques est inadéquat aux besoins de financement des PME, les procédures d'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles

---

<sup>1</sup>BOUZAR, C. Ibid., p.7-8.

<sup>2</sup>Ibid., p.8.

<sup>3</sup> MOUMOU .E. croissance et obstacle des PME. p.13-14.Disponible sur : <https://www.google.dz/search?q=www.ummt.dz>IMG>pdf>MOUMOU sur croissance et obstacle des PME.>

donnes économiques (les banques n'ayant pas encore achevé leurs transformations aux nouvelles exigences du marché libre) ;

- la plupart des dirigeants des PME enquêtées se plaignent du coût trop élevé des crédits, les garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs ;
- 28% des dirigeants des entreprises enquêtées ont peur de la perte de l'indépendance ;
- 30,8% des PME qui ont sollicité un emprunt bancaire ont rencontré plusieurs difficultés quant aux sorts de leurs crédits :( les demandes de financement de ces entreprises étaient presque systématiquement refusées. Pour cause, le taux de recouvrement est faible, 18% des dirigeants affirment que les délais de remboursement sont très réduits);
- la prééminence de l'autofinancement dans la structure financière des entreprises enquêtées ce qui limite leur croissance ;
- une confusion est souvent rencontrée entre le patrimoine social de l'entreprise et le patrimoine social du propriétaire dirigeant.
- l'inefficacité de la réglementation des changes, elle est inadaptée aux échanges de services ;
- manque de moyens de couverture contre les risques: 20% des entreprises questionnées, trouvent qu'il y a un manque de moyens de couverture contre les risques.

### **3.5. Obstacles liés au marché du travail**

En Algérie, le marché de travail est encore instable et sujet à tous les dépassements possibles. Les contraintes qu'il subit sont multiples. On peut citer les plus importantes énumérées par les dirigeants des PME enquêtées<sup>1</sup> :

- Manque de personnel qualifié: (9,4% seulement font recours à l'embauche par qualification);
- La majorité des propriétaires dirigeants des entreprises enquêtées préfèrent réserver les postes de confiance dans l'entreprise à leurs enfants ou à leurs proches;
- Le manque accru des experts en management, des gestionnaires, des techniciens qualifiés...;

---

<sup>1</sup>MOUMOU.E. Ibid., p.15.

- L'embauche se fait souvent de bouche à oreille même si cela se fait au détriment de l'intérêt de l'entreprise;
- La plupart du personnel des PME enquêtées a des liens de parenté ou de voisinage avec le chef d'entreprise;
- L'inexistence d'instituts de formations spécialisées et la faiblesse de la qualité des programmes assurés ;
- L'inadaptation des formations dispensées par les universités avec les besoins réels des entreprises et en matière des techniques modernes de management, gestion et de marketing ;
- Difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés.

**Conclusion**

Malgré l'importance des moyens financiers engagés par les structures d'accompagnement, l'Algérie souffre du manque d'objectivité dans la prise de décision et de l'inexistence d'un substrat porteur de la logique entrepreneuriale.

Les pouvoirs publics se trouvent en panne de stratégies pouvant assurer la maturation des projets de PME et leur intégration dans un processus de mutations qui devra aboutir à un nouveau potentiel, avec à la clé l'impulsion de l'esprit entrepreneurial et la levée des obstacles entravant la substitution de la production locale aux produits d'importation.

En termes de développement, il s'avère que l'Etat algérien, depuis la fin des années 90, déploie des efforts afin de repositionner la création de PME dans le développement de l'économie du pays. Mais il reste clair que l'environnement financier, commercial et politique demeure hostile au développement de l'industrie hors-hydrocarbures. Hormis le secteur des hydrocarbures, les autres domaines de l'économie fonctionnent au ralenti.

Les nombreuses difficultés que rencontrent les entreprises et les porteurs de projets, dans leur parcours, n'échappent à personne. En ce qui concerne particulièrement le financement, il est indéniable que la contrainte à ce niveau ne se situe plus depuis 2001 dans l'absence des ressources mais les faiblesses relèvent beaucoup plus de leurs coûts et généralement de l'ensemble des mécanismes de financement et de considérations de type institutionnel mais aussi de la faiblesse d'absorption du tissu socio-économique.

## *Chapitre III*

# **Analyse de l'évolution de la création des PME dans le cadre du dispositif ANSEJ de 2008 à 2013**

## **Introduction**

Afin de mieux cerner notre sujet, il nous a semblé approprié de privilégier le recueil d'informations au niveau des structures mises en place par l'Etat dans le cadre de l'aide à la création de l'emploi. Pour ce faire, nous nous sommes rapprochés de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou, objet de ce travail. Au niveau de cet organisme étatique, nous n'avons pas rencontré d'obstacles majeurs durant nos différentes rencontres avec les responsables. Différents documents aussi variés les uns que les autres ont été mis à notre disposition pour leur exploitation par nos soins.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, à savoir l'analyse des informations recueillies, nous avons jugé utile de présenter avant tout la wilaya objet de notre étude dans ses dimensions démographique et économique afin de voir si ses différentes potentialités sont prises en considération dans les décisions de création des entreprises pour mieux les exploiter.

Par la suite nous proposons une analyse des informations collectées au niveau de l'antenne ANSEJ de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Nous terminerons par la présentation des différents résultats et conclusions tirés de cette analyse.

## Section 1 : présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou : situation socio-économique

L'objet de cette section est de présenter brièvement la wilaya de Tizi-Ouzou, qui constitue le cadre géographique de notre étude, en tentant de mettre en évidence les caractéristiques saillantes de la population et des activités économiques de la région. Ceci est d'autant plus nécessaire pour avoir un cadre général de référence pour les données issues de notre étude de terrain. Dans cette section, nous allons donc présenter les différentes potentialités économiques et géographiques dont dispose la wilaya de Tizi-Ouzou.

### 1.1. Situation géographique

La Wilaya de Tizi-Ouzou s'étend sur une superficie estimée à près de 3000km<sup>2</sup> dominée par des ensembles montagneux, un potentiel agricole cultivable très faible (32%), une densité de la population et une ouverture sur la mer méditerranée par 70km de côte. Administrativement elle se compose de 21 daïra et 67 communes<sup>1</sup>.

Cette région est délimitée au sud par la wilaya de Bouira, à l'Est par la wilaya de Béjaïa, à l'ouest par la wilaya de Boumerdes et au nord par la mer méditerranée.



Source : Direction de Programmation et Suivi Budgétaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou(DPSB), Ed 2013

<sup>1</sup>Annuaire statistique, Direction de Programmation et Suivi Budgétaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou(DPSB), Ed 2013. P6.

## 1.2. Situation démographique

La population totale de la wilaya de Tizi-Ouzou est de 1158685 habitants en 2013\*, Concernant la répartition de la population par tranche d'âge et par sexe, la population juvénile (moins de 30 ans) dans la wilaya de Tizi-Ouzou représente 53.53% de la population totale, soit près de 620253 personnes. Sachant que les femmes occupent 49,98% de la population totale, soit près de 579226 personnes contre hommes 579459 (51,02%). (selon le tableau N°3)<sup>1</sup>.

**Tableau N° 7 : Répartition de la population par groupe d'âges et sexe (2013)**

Groupe d'âge	sexe		Total
	Masculin	Féminin	
- 20 ans	179409	171707	351116
20-39 ans	238618	230005	468623
40-59 ans	109196	111373	220569
60-79 ans	43394	55506	98900
80ans &+	8098	12383	20481
ND	744	1252	2003
<b>Total</b>	<b>579459</b>	<b>579226</b>	<b>1158685</b>

**Source :** réalisés par nos soins a travers les données de la Direction de la Programmation et Suivi Budgétaires (DPSB) de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Revenons aux textes réglementaires du dispositif ANSEJ qui exigent pour les jeunes promoteurs un critère d'âge qui s'étale de 19 ans aux 40 ans au maximum, dans notre étude on a pris un intervalle de 20 ans pour mieux présenté la population dans ce cas.

### 1.2.1. Activité et emplois créés au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

L'analyse du tableau n° 08, nous permet de distinguer entre le nombre d'emplois créés par les différents dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM) et ceux créés en dehors de ces derniers.

Il en ressort de cette analyse que les emplois créés grâce aux différents dispositifs représentent le triple de ceux qui ont été créés en dehors de ces derniers, qui représente respectivement 30542 emplois contre 9990 emplois tous secteurs confondus.

Nous constatons que les différents dispositifs d'aide jouent un rôle très important dans l'aide à la création de l'emploi.

<sup>1</sup> Ibid. p.30.

\*La population totale de la wilaya de Tizi-Ouzou était de 1127166 habitants en 2008. La projection de la population horizon 2015 établie sur la base du taux de croissance annuel moyen observé entre les recensements de 2008 et 2013 avoisinera 1171720 habitants.

**Tableau N° 08 : la répartition des emplois créés au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou**

Emplois créés					
Par les différents dispositifs	Par les entreprises étrangères	En dehors des différents dispositifs			
30542	788	Secteur juridique		Secteur d'activité	
		public	privé	Agriculture, forêt, pêche	88
		1823	8167	B.T.P.H	5176
				Industrie	2332
				Service	2394
Artisanat	/				

**Source :** réalisé par nos soins à partir des informations recueillies de l'Annuaire statistique, DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou.

### 1.3. Situation économique

Après une vue globale sur la Wilaya, nous allons introduire dans ce point les différents éléments de l'attractivité de cette région, ainsi que les différents équipements et infrastructures indispensables à un développement harmonieux et intersectorielle de cette dernière.

#### 1.3.1. Secteurs productifs de biens et de services

Nous allons présenter les différents secteurs d'activités dont dispose la wilaya de Tizi-Ouzou à travers son territoire. Ces données ont été collectées au niveau de la Direction de la Programmation et Suivi Budgétaires (DPSB)<sup>1</sup>.

##### 1.3.1.1. Le secteur industriel :

L'activité industrielle de la wilaya est dominée particulièrement par quatre unités de production d'importance nationale implantées tout le long du couloir SEBAOU<sup>2</sup>:

<sup>1</sup>Annuaire statistique, Direction de Programmation et Suivi Budgétaire de la Wilaya de Bejaia(DPSB), Ed 2013.

<sup>2</sup>Direction de Programmation et Suivi Budgétaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou .Ibid. P.48.

- Le complexe ENIEM à OUED-AISSI spécialisé dans le domaine de l'électroménager (cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs) employant un effectif de 2 077 travailleurs.
- L'unité SPA Electro-Industriel (Ex ENEL) implantée à FREHA assurant la production de moteurs /alternateurs, transformateurs et groupes électrogènes avec un potentiel de 755 postes de travail.
- L'unité cotonnière S/PA complexe textile de Drâa-Ben-Khedda pour la fabrication de tissus écrus notamment avec un effectif réduit à 559 travailleurs suite à des compressions de personnels subies lors de ces dernières années.
- L'unité de meubles de TABOUKERT (C'ne de TIZI-RACHED) connue pour la fabrication de meubles de luxe et de style et faisant occuper 406 travailleurs.

Le tissu industriel se complète par d'autres entreprises publiques (10 unités nationales et 05 unités locales) et par la laiterie de DRAA-BEN-KHEDDA que côtoient 108 unités de production relevant du secteur privé qui activent dans différentes branches notamment l'agro-alimentaire, les matériaux de construction, l'industrie chimique et pharmaceutique. L'ensemble de ces unités privées totalise en matière d'emplois 4 342 postes de travail.

#### **1.3.1.2. Le secteur foncier :**

Le secteur foncier de la wilaya de Tizi-Ouzou est représenté par 1 zone industrielle opérationnelle sise à Oued Aissi ainsi que 17 zones d'activités réparties sur la wilaya.<sup>1</sup>

Il en ressort ainsi du tableau n° 05 que le nombre total d'effectif employé dans le secteur public et privé est de 11036, où nous constatons que les 4 branches d'activités suivantes prédominent l'ISMMEE, l'industrie agroalimentaire, l'industrie textiles et cuirs et autres, car elles représentent 81 % du total d'effectif employé à savoir 8886 employés, alors qu'il n'en est pas de même pour les 3 branches d'activités qui restent qui ne représentent que 19% donc un total de 2150 effectif employé .

---

<sup>1</sup> Ibid. P.49.

**Tableau N° 09 : les activités installées au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou par zone et secteur d'activité**

Branches d'activités	Secteur public		Secteur privé		Total public /privé	
	Nombre d'unité	Effectif employé	Nombre d'unité	Effectif employé	Nombre d'unité	Effectif employé
<b>Industrie agroalimentaire</b>	4	340	44	1942	48	2282
<b>Industrie chimique pharmaceutique</b>	1	82	20	579	21	661
<b>Industrie matériaux et construction</b>	3	164	22	765	25	929
<b>Industrie textiles et cuirs</b>	5	1031	9	218	14	1249
<b>ISMMEE</b>	5	3562	9	695	14	4257
<b>Industrie bois, papier et Imprimerie</b>	1	417	4	143	5	-
<b>Autres</b>	3	1098	-	-	3	1098
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>6694</b>	<b>108</b>	<b>4342</b>	<b>130</b>	<b>11036</b>

Source: Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière.

### 1.3.1.3 Le secteur agricole

La surface agricole utile (SAU) de la wilaya estimée à 98 842 hectares demeure très réduite : elle ne représente que 33, 42% de la superficie totale de la wilaya et 38, 27 % de l'ensemble des terres affectées à l'agriculture (258.252 ha).

Cette SAU se caractérise par un morcellement extrême des exploitations au nombre de 66.853 unités (au dernier recensement général agricole de 2001) et par le statut juridique privé (96 %) des propriétés qui entravent toute intensification et modernisation de l'agriculture dans la région.

Compte tenu des spécificités de la wilaya, une stratégie de développement dite «dossier agriculture de montagne » à été élaborée et s'insère directement dans le cadre du

programme national de développement agricole (PNDA) qui est mis progressivement à exécution<sup>1</sup>.

### **1.3.2. La pêche et les ressources halieutiques :**

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'une façade maritime de 85 Kms de long soit 7% de la côte algérienne et couvre cinq (05) communes : Tigzirt, Mizrana, Iflissen, Azeffoun et Ait Chaffâa. Elle est caractérisée par des fonds marins très accidentés et un plateau continental très réduit.

La zone de pêche réservée est de 8 186 Km<sup>2</sup> dont 1 889 Km<sup>2</sup> sous juridiction nationale. La surface réservée à la pêche côtière est de 944,52 Km<sup>2</sup>.

Le potentiel halieutique est estimé à 26 000 tonnes, dont 8.000 tonnes de stock péchable, dont on relève 3 566 tonnes de poissons blancs<sup>2</sup>.

### **1.3.3. Le tourisme et l'artisanat :**

De par la variété de ses richesses naturelles, la wilaya de Tizi-Ouzou est considérée comme une des régions les plus touristiques du pays. Elle renferme un potentiel naturel alternant entre un tourisme balnéaire (région côtière) et climatique (Région de montagne) auquel il faut ajouter une richesse artisanale et archéologique indéniable.

Le tourisme balnéaire concerne la façade littorale qui s'étend sur 85 Kms de côte englobant les communes de MIZRANA, TIGZIRT, IFLISSEN, AZEFFOUN et AIT-CHAFFAA. Sur cette région côtière, il y a lieu de souligner que plusieurs sites de zones d'expansion touristique tel que celles d'AZEFFOUN et de TIGZIRT<sup>3</sup>.

En plus de ces richesses la wilaya est réputée pour la diversité, l'originalité et la qualité de son artisanat traditionnel qui couvre plusieurs métiers<sup>4</sup> :

- La bijouterie dans la région de BENI-YENNI.
- La poterie dans les régions d'AIT-KHEIR, MAATKAS, BOUNOUH et OUADHIAS.
- La tapisserie à AIT-HICHEM (AIN-EL-HAMMAM).
- L'ébénisterie, le tissage, la vannerie, la broderie dans plusieurs localités de la wilaya.

---

<sup>1</sup>Direction de Programmation et Suivi Budgétaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou. P.52.

<sup>2</sup> Ibid. P.67 et 69.

<sup>3</sup>Direction de Programmation et Suivi Budgétaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou. P. 81.

<sup>4</sup> Ibid. P.75.

## Section 2 : l'analyse des informations collectées au niveau de l'ANSEJ de la wilaya de Tizi-Ouzou

Dans cette section, nous allons procéder à l'analyse des données collectées auprès du dispositif ANSEJ de Tizi-Ouzou, afin d'évaluer la contribution de ce dernier à la création des PME.

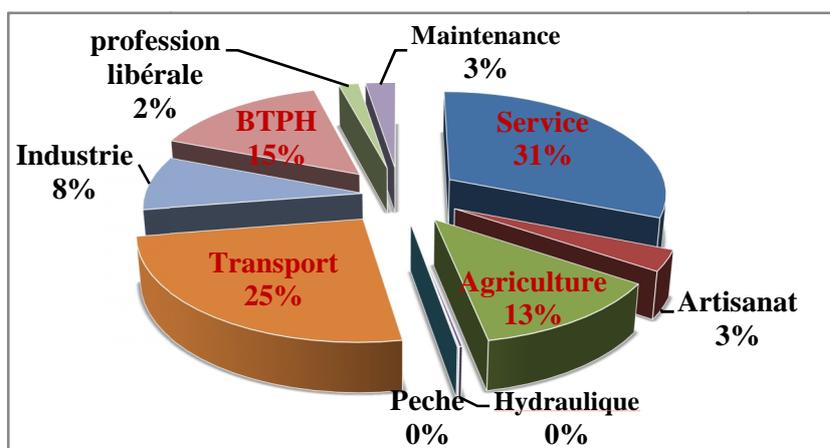
### 2.1. Nombre de dossiers déposés répartis par secteur d'activité de 2008 à 2013

D'après le tableau ci-dessous, il y a un nombre important de dossiers déposés durant la période 2008 / 2013 au niveau de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou, l'agence a enregistré au total 29875 dossiers déposés pour la réalisation et 767 dossiers déposés pour l'extension tous secteurs compris.

A partir des données du tableau nous distinguons la prédominance de cinq secteurs à savoir le secteur : service avec 9281 dossiers déposés en phase de réalisation pour 20926 emplois prévus, transport 7552 dossiers déposés en phase de réalisation pour 8079 emplois prévus, BTPH avec 4442 dossiers déposés en phase de réalisation pour 12453 emplois prévus l'agriculture avec 3755 dossiers déposés pour 7253 emplois prévus et l'industrie avec 2536 dossiers déposés en phase de réalisation pour 8148 emplois prévus.

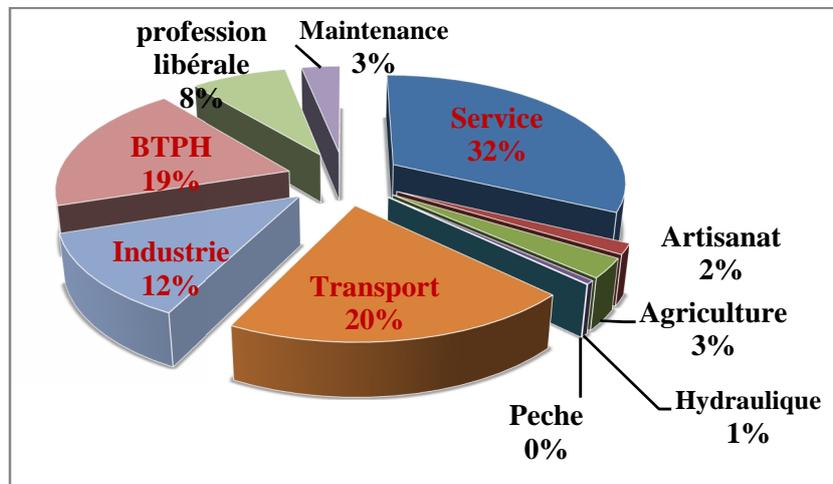
Par contre d'autres secteurs tels que la pêche, l'artisanat, l'hydraulique, la maintenance et les professions libérales, figurent en moindre proportion.

**Diagramme N° 01** : évolution du nombre de dossiers déposés par secteur d'activité pour la phase de réalisation de 2008 à 2013



Source : réalisé par nos soins à partir du tableau n°10

**Diagramme N° 02:** évolution du nombre de dossiers déposés par secteur d'activité pour la phase d'extension de 2008 à 2013



Source : réalisé par nos soins à partir du tableau n°10

**Tableau N° 10:** dossiers déposés répartis par secteur d'activité de 2008 à 2013

Dossier déposés répartis par secteur d'activité				
Secteur d'activité	Phase réalisation		Phase d'extension	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
Service	9281	20926	247	710
Artisanat	971	2949	12	31
Agriculture	3755	7253	22	52
Hydraulique	58	293	4	16
Pêche	24	75	-	-
Transport	7552	8079	155	214
Industrie	2536	8148	96	340
BTPH	4442	12453	147	666
Profession libérale	501	1138	60	156
Maintenance	755	1600	24	65
<b>TOTAL</b>	<b>29875</b>	<b>62914</b>	<b>767</b>	<b>2250</b>

Source : réalisé par nos soins à partir de données recueillies auprès l'ANSEJ de Tizi-Ouzou voir annexe n° (1, 5, 7, 9, 11,13)

## 2.2. Les projets financés et emplois créés par l'ANSEJ

Le tableau N° 11 nous renseigne sur le nombre de projets et d'emplois créés dans le cadre du dispositif ANSEJ durant la période allant de 2008 à 2013. Le nombre de projet financés a largement augmenté entre 2008 et 2009, passant de 866 à 1394, principalement grâce aux modifications apportées en 2008 aux modalités du financement triangulaire (ce n'est plus le porteur de projet qui cherche lui-même le partenaire bancaire, mais l'ANSEJ).

Sur la période 2009-2010, nous constatons un recul relativement modéré du nombre de projets, passant de 1 394 projets en 2009 à 1300 en 2010, alors que sur la période 2010-2011, nous remarquons une augmentation du nombre des projets financés qui passe de 1300 en 2010 à 1627 en 2011. Cette évolution s'explique surtout par les mesures liées à la facilitation de l'accès au crédit et l'extension des réseaux de l'agence.

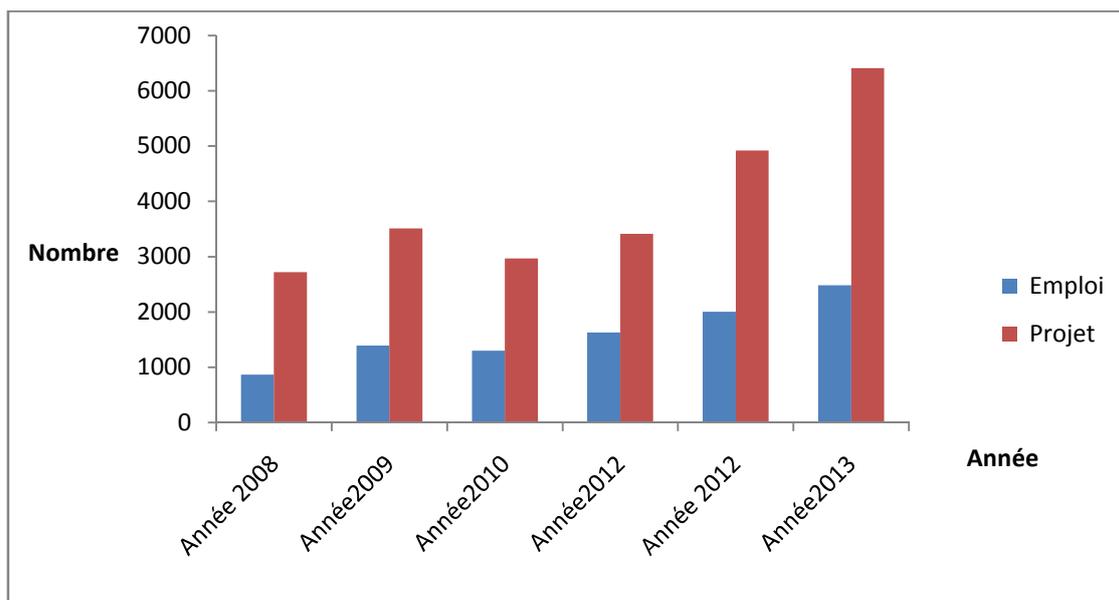
Le nombre d'emplois créés sur la période 2008-2009 a évolué en passant de 2720 en 2008 à 3514 en 2009, alors que sur la période 2009-2010 nous enregistrons une baisse de 546 emplois c'est-à-dire de 3514 en 2009 à 2968 en 2010. Par contre, l'agence a enregistré une évolution progressive durant la période allant de 2011 à 2013, passant de 3411 emplois en 2011 à 4920 en 2012 et 6411 en 2013. Enfin, nous constatons une explosion des projets financés en 2013 due aux différentes facilitations accordées aux promoteurs. Celles-ci consistent en la baisse de l'apport financier du demandeur, de l'augmentation du PNR, l'augmentation de la durée de remboursement du crédit avec un différé de trois ans et enfin à la création de nouveaux produits (véhicules ateliers, création de cabinets groupés).

**Tableau N° 11: Évolution du nombre de projets et d'emplois créés de 2008 à 2013**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Nombre de projets financés (phase de réalisation et d'extension)</b>	866	1394	1300	1627	2003	2483
<b>Nombre d'emplois correspondants</b>	2720	3514	2968	3411	4920	6411
<b>%</b>	3.14	2.52	2.28	2.09	2.45	2.58

**Source :** Réalisé par nos soins à partir de données recueillies auprès de l'antenne ANSEJ de Tizi-Ouzou voir annexe n° (4, 6, 8, 10, 12, 14)

**Diagramme n° 03 : évolution du nombre de projets et d'emplois créés de 2008 à 2013**



Source : réalisé par nos soins à partir du tableau n°11

### 2.3.Évolution du nombre d'attestations d'éligibilité délivrées par l'ANSEJ

D'après le tableau ci-dessous, nous constatons que le nombre d'attestations d'éligibilité accordées par l'ANSEJ, n'a été que de 1182 en 2008 pour la création et 82 pour l'extension.

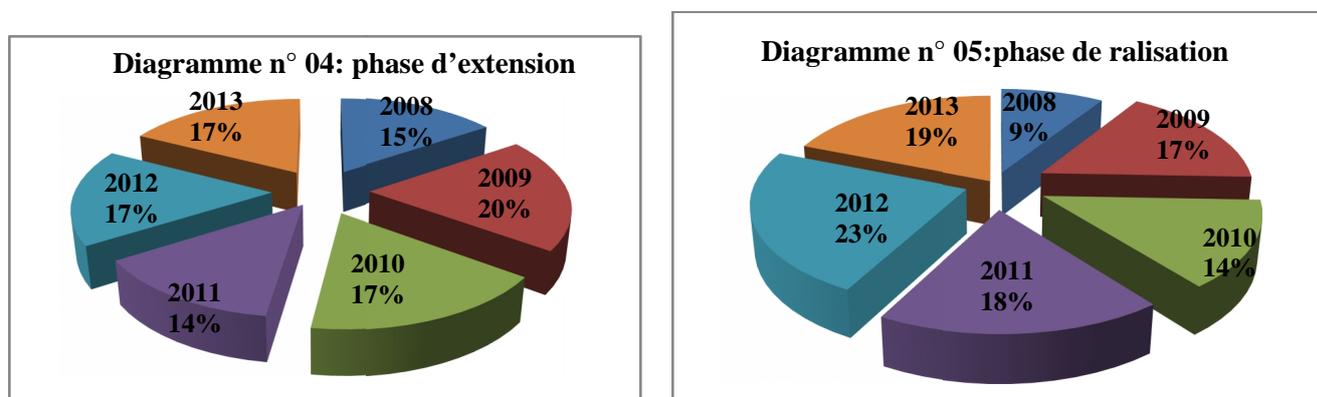
Par contre en 2009, le nombre d'attestations d'éligibilité pour la réalisation accordées a plus que doublé il est passé à 2170, soit 16,57 % des attestations délivrées. Le tableau montre que même les attestations d'éligibilité pour l'extension ont légèrement augmenté, passant de 82 à 105 attestations. Cette situation peut s'expliquer par : une amélioration des prestations à travers un accompagnement individualisé et la facilitation de l'accès au crédit bancaire. Toutefois, malgré ces améliorations, la tendance à la décroissance du taux d'attestations d'éligibilité de réalisation et d'extension accordées est remarquable. Ce dernier a chuté respectivement à 1817 et 91 pour l'année 2010.

En 2011, le nombre d'attestations d'éligibilité délivrées pour la réalisation a augmenté sensiblement. En effet, il est passé de 1817 en 2010 à 2400 en 2011. Cette augmentation se poursuit également durant l'année 2012 atteignant le nombre de 3047 attestations. En revanche, le nombre d'attestation d'éligibilité pour l'extension a chuté en 2011 à 73 attestations puis remonte légèrement en 2012 à 89 attestations.

En 2013, le nombre d'attestations délivrées pour la réalisation baisse légèrement à 2477 attestations (de 23,27 % à 18,91 %), tandis que le nombre d'attestations délivrées pour l'extension continue son évolution aussi minime soit elle.

Nous pouvons conclure que l'évolution du nombre d'attestations d'éligibilité aussi bien pour la réalisation que pour l'extension des projets, a évolué en dent de scie sur la période s'étalant de 2008 à 2013.

**Diagramme n° 04 et 05 :** nombre d'attestation d'éligibilité délivrée par l'ANSEJ de 2008 à 2013



Source : réalisé par nos soins à partir du tableau n° 12

**Tableau N°12:** nombre d'attestations d'éligibilités délivrées par l'ANSEJ 2008 à 2013

Année	Attestations de réalisation	Pourcentage	Attestations d'extension	Pourcentage
2008	1182	9,02 %	82	15 ,41 %
2009	2170	16,57 %	105	19 ,62 %
2010	1817	13,87 %	91	17 ,10 %
2011	2400	18,33 %	73	13,62 %
2012	3047	23,27 %	89	16,72 %
2013	2477	18,91 %	92	17,29 %
<b>Total</b>	<b>13093</b>	<b>100 %</b>	<b>532</b>	<b>100 %</b>

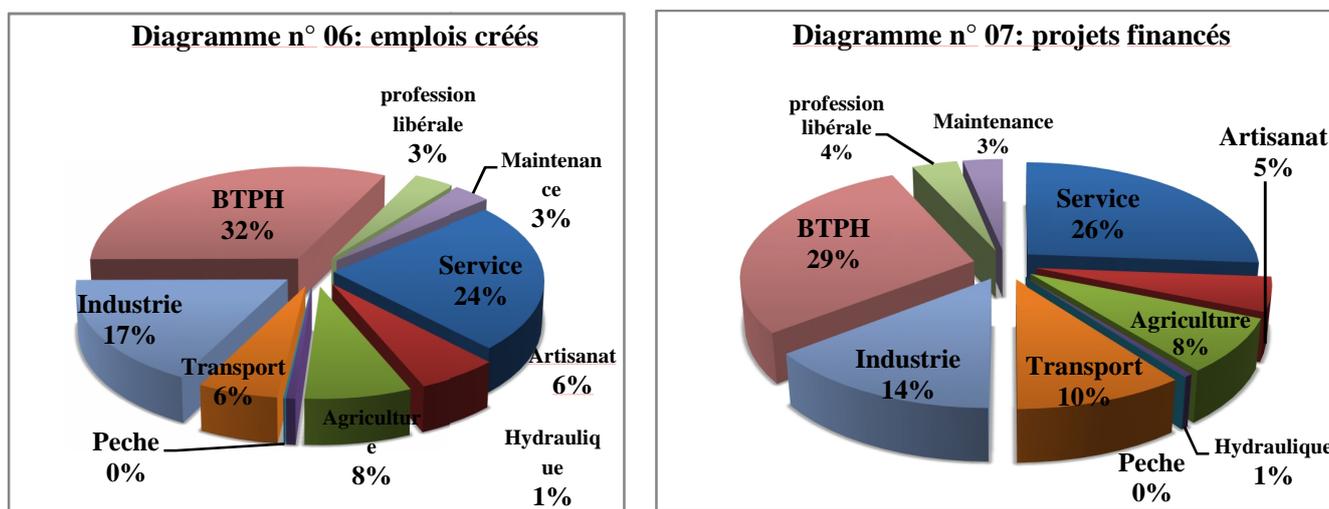
Source : Réalisé par nos soins à partir de données recueillies auprès de l'antenne ANSEJ de Tizi-Ouzou voir annexe n° (2, 5, 7, 9, 11, 13)

## 2.4. La répartition des projets financés et emplois créés par secteur d'activité

D'après la figure ci-dessous, nous constatons la domination des secteurs du BTPH et des services puis le secteur industriel. Ainsi, la part du secteur BTPH dans la totalité des projets financés par l'ANSEJ depuis 2008 jusqu'à 2013 est de 2781 projets, créant 7730 emplois, soit 32,27% des emplois créés sur la période. Ensuite vient le secteur des services avec un taux de 23,78% du total des emplois créés sur la période, suivi par l'industrie, le transport et l'agriculture. Ces derniers représentent une proportion faible des projets financés alors qu'ils sont d'une importance considérable pour la relance de l'économie algérienne. Ainsi, le secteur de la pêche enregistre un taux nul, malgré la bonne position géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou en tant que wilaya littorale. Il semblerait que le problème vient surtout des banques qui ne veulent pas financer ce secteur. Nous constatons aussi l'absence du secteur du tourisme dans les projets financés par le dispositif ANSEJ, malgré les potentialités touristiques de la région qui restent malheureusement inexploitées.

La figure et le tableau illustrent mieux la répartition des projets financés et emplois correspondant par secteur d'activité et leur évolution durant la période 2008 à 2013 au niveau de l'agence ANSEJ de Tizi-Ouzou.

**Diagramme n° 06 et 07 :** la répartition des projets financés et emplois créés par secteur d'activité de 2008 à 2013



Source : réalisé par nos soins à partir du tableau n°13

**Tableau N°13: Répartition des projets financés et emplois créés par secteur d'activité de 2008 à 2013 au niveau de l'ANSEJ**

Année	2008		2009		2010		2011		2012		2013		Total des projets	Total des emplois
	projets	Emplois	projet	Emploi	projet	emploi	projet	Emploi	Projets	Emplois	projets	emplois		
<b>Service</b>	243	696	326	873	389	884	515	1066	421	875	640	1303	2534	5697
<b>Artisanat</b>	11	25	19	66	39	114	100	243	123	361	199	588	491	1397
<b>Agriculture</b>	32	94	58	143	58	138	108	197	197	419	332	815	775	1806
<b>hydraulique</b>	6	49	4	20	3	19	4	15	10	44	13	15	40	162
<b>Pêche</b>	1	10	-	-	-	-	-	-	2	7	3	11	6	28
<b>Transport</b>	29	38	397	535	355	497	143	195	53	75	12	17	989	1357
<b>Industrie</b>	231	758	200	647	47	129	105	244	398	1120	407	1247	1388	4145
<b>BTPH</b>	261	927	325	1061	332	1000	528	1202	657	1681	678	1859	2781	7730
<b>Profession libérale</b>	33	72	37	94	31	70	46	97	77	178	126	320	350	831
<b>maintenance</b>	19	51	28	75	46	119	78	152	65	160	73	201	309	758
<b>Total</b>	<b>866</b>	<b>2720</b>	<b>1394</b>	<b>3514</b>	<b>1300</b>	<b>2968</b>	<b>1627</b>	<b>3411</b>	<b>2003</b>	<b>4920</b>	<b>2483</b>	<b>6411</b>	<b>9673</b>	<b>23950</b>

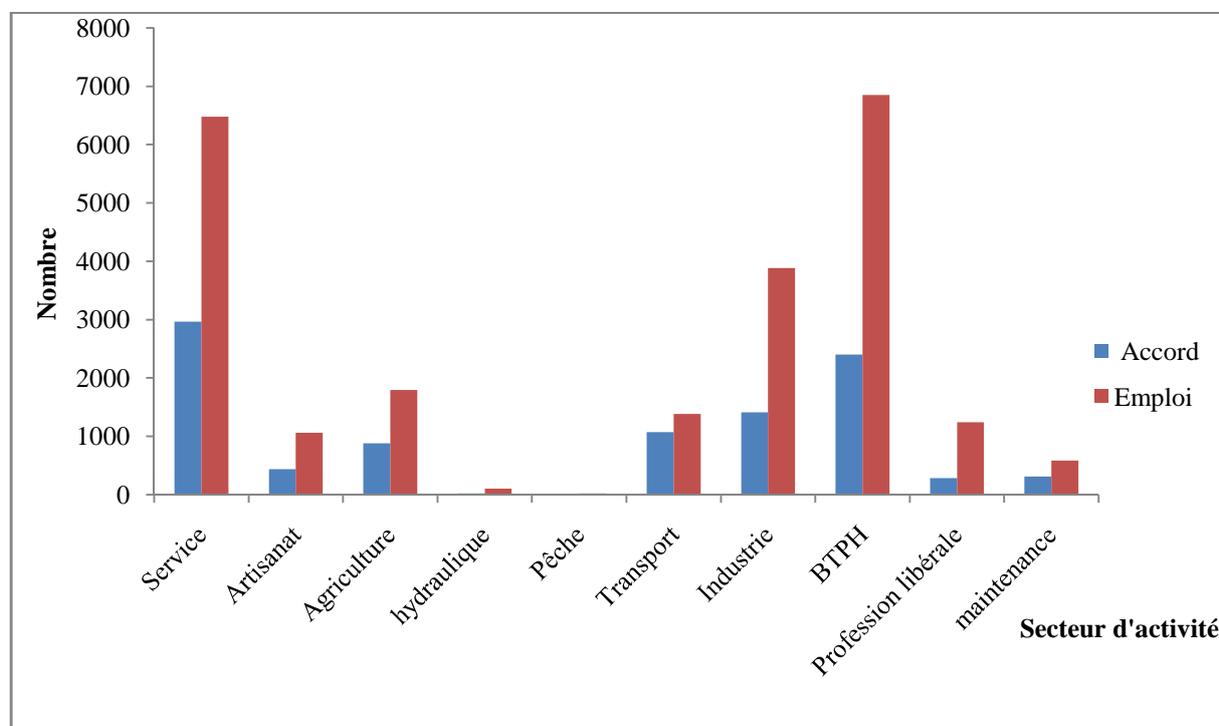
Source : Réalisé par nos soins à partir de données recueillies auprès de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou voir annexe n° (4, 6, 8, 10, 12,14)

## 2.6. Evolution des accords bancaires répartis par secteur d'activité

D'après la figure ci-dessous, nous remarquons la domination du secteur du BTPH dans les accords bancaires de 2008 jusqu'à 2013 en créant 6851 emplois, équivalent à 29,90% du total des projets financés avec accord bancaire. Ensuite vient le secteur des services avec un taux de 28,27 % suivi par le secteur industriel avec un taux de 16,96 %.

Les autres secteurs ne représentent qu'une proportion faible des projets financés à l'image du secteur de la pêche qui représente un taux égale à 0,09 %, qui est presque nul.

**Diagramme N° 08 :** Répartition des accords bancaires répartis par secteur d'activité de 2008 jusqu'à 2013



Source : réalisé par nos soins à partir du tableau n°14

**Tableau N° 14: évolution des accords bancaires répartis par secteur d'activité**

Année	2008		2009		2010		2011		2012		2013		Total des accords	Total des emplois
	Nombre	Emploi												
<b>Service</b>	266	821	431	1091	608	1390	561	1092	510	958	588	1126	2964	6478
<b>Artisanat</b>	8	17	29	73	62	157	77	184	128	304	134	327	438	1062
<b>Agriculture</b>	39	78	95	206	102	190	123	217	252	511	267	592	878	1794
<b>hydraulique</b>	3	26	3	12	2	6	3	18	6	21	7	22	24	105
<b>Pêche</b>	2	17	1	2	-	-	1	1	1	1	-	-	5	21
<b>Transport</b>	25	39	588	718	344	480	84	105	30	36	3	4	1074	1382
<b>Industrie</b>	261	834	258	803	66	189	79	168	415	994	335	899	1414	3887
<b>BTPH</b>	290	1017	386	1164	296	914	321	719	735	1612	575	1425	2403	6851
<b>Profession libérale</b>	27	62	30	78	37	98	31	68	77	151	81	185	283	1240
<b>maintenance</b>	28	62	31	80	49	111	67	130	58	117	81	188	314	588
<b>Total</b>	949	2973	1852	4227	1566	3535	1347	2702	2212	4705	2072	4768	9998	22910

Source : réalisé par nos soins à partir de données recueillies auprès de l'antenne ANSEJ de Tizi-Ouzou voir annexe n° (3, 6, 8, 10, 12, 14)

## **2.5. Le nombre d'entreprises créées par daïras durant l'année 2013**

Il ressort du tableau n°15 et de la figure n°09 une répartition inégalitaire des projets financés selon les daïras. Ainsi, la majorité des entreprises créées se situent dans la daïra de Tizi-Ouzou et cela durant toute l'année de 2013, avec 303 projets financés et 868 emplois créés, soit 12,20 % des projets financés et 13,53% des emplois créés. Viennent ensuite la daïra d'OUAGUENOUN, AZAZGA, DRAA BEN KHEDDA et AIN EL HAMMAM, avec respectivement 750, 502, 331 et 323 postes d'emplois créés.

En dernière position, nous trouvons, BENI YENNI avec seulement 38 projets financés et 96 emplois créés en 2013, ce qui représente seulement 1,49 % du total des emplois créés.

Cette relative inégalité entre zones urbaines et zones rurales est due probablement au fait que la zone urbaine dispose d'infrastructures et d'institutions nécessaires au bon fonctionnement des entreprises, d'une croissance démographique importante et aussi au fait que les individus sont plus informés sur les nouvelles réglementations et dispositions mises en œuvre par l'Etat.

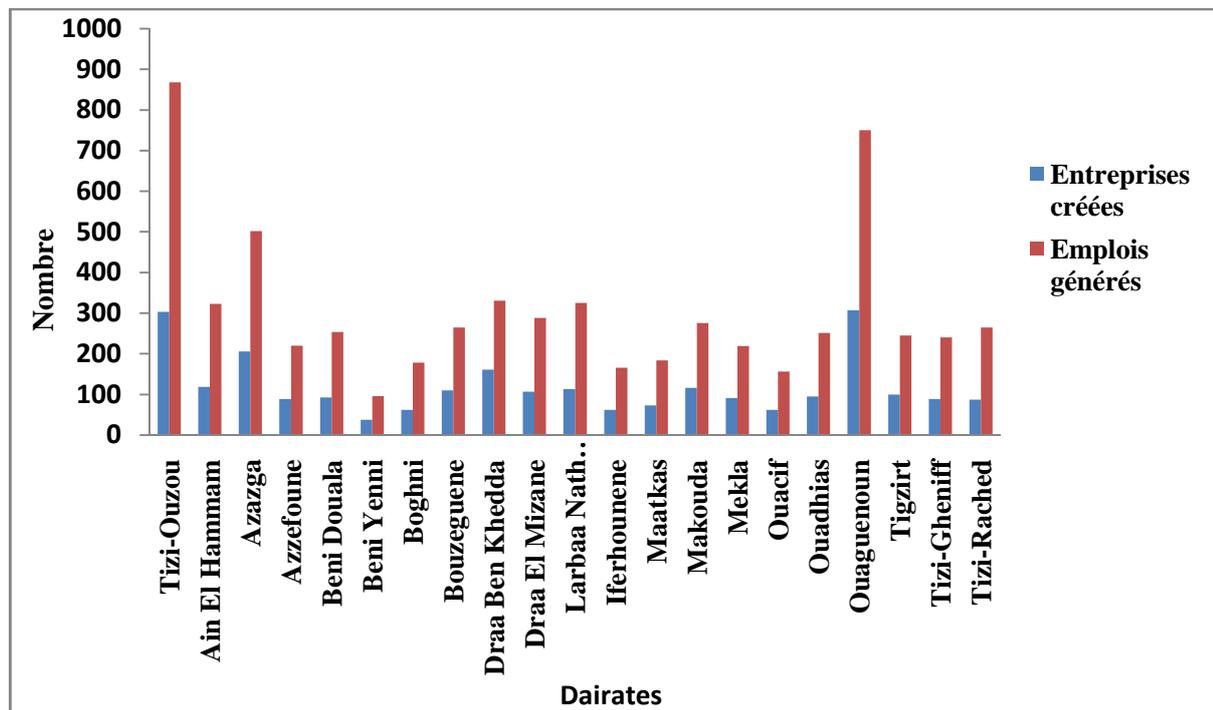
Nous pouvons expliquer aussi cette répartition inégalitaire par la localisation des antennes de l'ANSEJ, qui sont relativement loin et difficiles à atteindre par les jeunes issus des zones rurales.

**Tableau N°15 : Répartition des projets financés et emplois correspondant au niveau de chaque daïra en 2013**

<b>Daïra</b>	<b>Nombre d'entreprises créés</b>	<b>Nombre d'emplois générés</b>
<b>TIZI-OUZOU</b>	303	868
<b>AINE EL HAMMAM</b>	119	323
<b>AZAZGA</b>	206	502
<b>AZZEFFOUN</b>	89	220
<b>BENI DOUALA</b>	93	254
<b>BENI YENNI</b>	38	96
<b>BOGHENI</b>	62	178
<b>BOZZEGUENE</b>	110	265
<b>DRAA BEN KHEDDA</b>	161	331
<b>DRAA EL MIZAN</b>	107	288
<b>LARBAA NATH IRATHEN</b>	113	325
<b>IFERHOUNENE</b>	62	166
<b>MAATKAS</b>	73	184
<b>MAKOUDA</b>	116	276
<b>MEKLAA</b>	91	219
<b>OUACIF</b>	62	156
<b>OUADHIAS</b>	95	251
<b>OUAGUENOUN</b>	307	750
<b>TIGZIRT</b>	100	245
<b>TIZI-GHENIFF</b>	89	240
<b>TIZI-RACHED</b>	87	265
<b>TOTAL</b>	<b>2483</b>	<b>6411</b>

Source : Réalisé par nos soins à partir de données recueillies auprès de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou.

**Diagramme N°09** : Répartition des projets financés et emplois correspondant au niveau de chaque DAIRA en 2013



Source : réalisé par nos soins à partir des résultats du tableau N°15

## **Conclusion**

Après avoir développé les aspects théoriques de ce travail tout au long des chapitre I et II, nous avons donc entamé une étude de cas ayant pour objet l'évaluation du dispositif d'accompagnement de l'ANSEJ. Nous avons opté pour une méthode qui consiste en recueil d'informations au niveau de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou. Ces dernières ont fait l'objet d'une analyse aux cours d'une période s'étalant de 2008 à 2013 afin d'apprécier les pratiques mises en œuvre dans le cadre du dispositif ANSEJ.

A travers ces informations nous constatons une évolution remarquable de ce dispositif, d'une année à une autre, comme le présente les tableaux réalisés par nos soins à travers les données recueillies au niveau de cette agence.

Toutefois il se dégage l'absence flagrante de certains secteurs tels que le tourisme et la pêche due à l'absence de promotion de ce type de projets selon des informations recueillies au niveau de l'ANSEJ. Ainsi, nous déduisons qu'il est probable que sous l'effet du nombre important de dossiers à gérer et des pressions politiques qu'elle subit, l'ANSEJ présente un manque dans son rôle en matière de suivi, d'encouragement, de conseil et d'accompagnement des porteurs de projets.

Autre conclusion importante : la création de PME en Algérie est motivée essentiellement par la nécessité et non pas par un esprit d'opportunité.

## *Conclusion générale*

## *Conclusion générale*

---

Au terme de notre travail, nous sommes parvenus à conclure que depuis près de deux décennies et suite aux multiples réformes décidées par les pouvoirs publics, les PME restent un moyen efficace et peu coûteux pour créer de la richesse et déterminant dans le développement économique d'un pays en pleine mutation comme l'Algérie. En effet, il permet aux chômeurs de trouver un emploi grâce à leur esprit d'initiative et à leur ténacité. C'est dans ce cadre que l'Etat a mis en place un ensemble de dispositifs pour faciliter le financement de la création d'entreprise.

Notre étude avait pour objectif de démontrer l'importance de l'intervention de l'ANSEJ dans la création et le financement des PME.

L'analyse des données recueillies, nous a permis d'apprécier le rôle et la qualité d'accompagnement dispensé aujourd'hui par l'ANSEJ.

Après avoir présenté la PME sous toutes ses formes ainsi que les différents dispositifs mis en œuvre par l'Etat afin d'absorber le chômage chez cette catégorie de la population, nous avons procédé à une présentation détaillée du dispositif ANSEJ de promotion de la création des PME.

Nous avons jugé qu'il était également indispensable de faire une présentation du territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou et des activités de l'ANSEJ dans cette dernière, qui a servi de cadre de référence à notre étude.

Signalons tout d'abord que le dispositif d'appui et de soutien a été maintes fois remanié, afin de faire face à un double enjeu :

Global, pour soutenir l'emploi et remédier au problème du chômage

Individuel, pour apporter des réponses aux mobiles économiques et psychologiques manifestés par les porteurs de projets. En effet, les décideurs publics ont constaté que les porteurs de projet manquaient le plus souvent d'argent, de savoir-faire, de formations spécifiques, d'infrastructures,... A partir de là, les systèmes d'appui et de soutien à la création d'entreprise se sont développés autour de trois axes : l'appui financier, les conseils et les formations et le soutien logistique.

Toutefois, force est de constater que l'axe le plus développé au jour d'aujourd'hui est le soutien financier, surtout dans le cadre du financement des PME. Car en Algérie, le problème le plus souvent évoqué en matière de création d'entreprise est celui du financement. Bien que l'accès au capital puisse constituer une importante barrière,

## *Conclusion générale*

---

l'accompagnement à la création d'entreprise ne peut pas se résumer au simple soutien financier.

Autre résultat à retenir de ce travail : le dispositif ANSEJ n'est pas appréhendé par les pouvoirs publics comme un levier de développement de la création d'entreprises économiques viables, mais beaucoup plus comme un instrument d'absorption du chômage. Ainsi, le dispositif ANSEJ, du côté des pouvoirs publics, est aujourd'hui perçu d'abord comme un instrument de création d'emplois, bien avant d'être un dispositif de promotion de la création d'entreprises. En d'autres termes, le dispositif répond de plus en plus à une logique sociale qu'à des impératifs économiques. En fait, sous la pression du chômage et des tensions sociales, le dispositif s'est de plus en plus éloigné des logiques économiques.

Nous avons par ailleurs constaté un déséquilibre sectoriel (polarisation sur les secteurs du BTPH, industrie et services) et géographique (concentration dans les zones urbaines) manifeste dans la répartition des projets. Ainsi, la répartition sectorielle des projets est relativement éloignée des potentialités économiques de la région identifiée lors de la présentation de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Par ailleurs, la relative marginalisation des zones rurales pose avec acuité le problème de l'exode rural ; au lieu d'être un instrument de fixation des populations, le dispositif est devenu un catalyseur de l'urbanisation.

C'est à juste titre d'ailleurs que d'aucuns se posent la question de savoir pourquoi les investissements dans les secteurs du tourisme et de la pêche notamment dans la wilaya de Tizi-Ouzou ne sont pas légion. Autrement dit, est-ce que c'est l'ANSEJ qui n'encourage pas le financement de ces secteurs ou bien ce sont les jeunes promoteurs qui n'y voient aucun intérêt ? Pourtant cette wilaya possède d'immenses potentialités dans ces domaines qui ne demandent qu'à être exploitées.

Enfin de parcours nous espérons avoir contribué, malgré le manque de temps et d'informations auxquelles nous n'avons pas pu avoir accès au moment voulu, un tant soit peu, à l'éclairage ou du moins à la compréhension par nos éventuels lecteurs ou chercheurs du rôle que joue l'ANSEJ dans la création et le financement des PME dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Nous concluons ce travail avec un ensemble d'annexes qui répondront, souhaitons-le, à d'éventuelles interrogations.

# *Bibliographie*

# Bibliographie

---

## I. Ouvrage

1. ALBOUY, M. Financement et cout du capital des entreprises, Eyrolles, Paris, 1991.
2. BELLAL, M. L'Economie Solidaire : Enjeux et perspectives, Communication sur la micro-entreprise : le processus de mise en œuvre du dispositif et de développement du concept, Alger, 2002.
3. BELKAHIA, R., OUDAD, H. Finance d'entreprise, 2000.
4. BELLETANTE, B., MABERANTL, L. Dictionnaire de la Bourse et des marchés, 2eme édition 2000.
5. BOUZID, EL.A. PME et stratégie de développement au Maroc, 2eme éd Al MaarifAljadida, 1997.
6. COHEN, E. Gestion financière de l'entreprise et développement financier, 1991.
7. CONSO, P., HEMICI, F. La gestion financière des entreprises. Paris, Dunod, 1999.
8. Georges, M. Le contexte économique et social de la crise algérienne. La crise algérienne : enjeux et évolution, éditions Mario Melle, 1997.
9. GUERRAOUI, D., RICHET.X. Economies émergentes et politiques de promotion de la pme expériences comparées. Paris : Édition l'Harmattan, 2001.
10. HAMADAN, B.A. Technique de choix d'investissement, 1999.
11. HDJSEID, M. L'industrie algérienne, crise et tentatives d'ajustement. Paris : Édition l'Harmattan, 1996.
12. HONORE, G. Gestion financière. Paris : Edition Nathan, 2000.
13. JULIEN, P., MARCHESNAY, M. La petite entreprise. Edition G. Vermette, 1988.
14. LORRIAUX, J.P. Economie d'entreprise. Paris : édition Dunod, 1991.
15. MARCHESNAY, M. Gestion de la PME-PMI. Edition Nathan, 1997.
16. ONUDI, financement des investissements industriels. Rapport mondial, 1997.
17. PIERRE, A., MARCHESNAY, M. La petite entreprise. Edition G. Vermette, 1988.
18. PIERRE, J., NAVAT, P., RAMBOURG, P. Finance d'entreprise, finance de marché. PARIS : édition Dunod, 1994.
19. SADI, N. La privatisation des entreprises publiques en Algérie : objectifs, modalité, et enjeux. Paris : édition harmattan, 2005.
20. TORRES, O. Les PME, Editions Flammarion, collection DOMINOS, 1999.

## Bibliographie

---

**21.** WAGENVOORT, R. Les enjeux du financement des PME: la nouvelle économie. Paris : Edition economica, 2003.

### II. Revues

**1.** ABDELLOUI.M. Financement et contrainte de développement au PME. [En ligne]. Revue N° 09. Format PDF. Disponible sur : [http : //www.google.dz/search?q= fseg.univ-tlemcen.dz>la revue 09 de M.ABDELLOUI sur Financement et contrainte de développement au PME](http://www.google.dz/search?q=fseg.univ-tlemcen.dz>la+revue+09+de+M.ABDELLOUI+sur+Financement+et+contrainte+de+d%C3%A9veloppement+au+PME).

**2.** AYAD, A., HABICHOU, H., LAKHDAR.H. Le rôle des organisations professionnelles dans l'accompagnement des PME en Algérie. [En ligne]. Revue, n° 09, octobre 2009, université Tlemcen, p.34.Format PDF. Disponible sur : [http : //www.google.dz/search?q=www.univ-tlemcen.dz.revues09, le rôle des organisations professionnelle dans l'accompagnement des PME en Algérie](http://www.google.dz/search?q=www.univ-tlemcen.dz.revues09,le+r%C3%B4le+des+organisations+professionnelles+dans+l'accompagnement+des+PME+en+Alg%C3%A9rie) (consulté le 05/05/2015).

**3.** BENBAYER, H., TRARI-MEDJAOUI. H. le développement des sources de financement des pme en Algérie émergence de la finance islamique [en ligne]. Revue n° 09. Science de gestion, ORAN : université d'ORAN, 2008, p. 16. Format PDF. Disponible sur : <http://fseg.univ-tlemcen.dz/larevue09/Habib%20BENBAYER.pdf> (consulté le 04/05/2015).

**4.** BENMESSAOUD.K. .La privatisation : opportunité pour le développement des PME[en ligne].Revue n° 09 .p.12. Format PDF. Disponible sur : <http://www.google.dz/search?q=fseg.univ-tlemcen.dz>larevue09> de BENMESSAOUD, K. la privatisation des entreprises publiques en Algérie (Consulté le 05/04/2015).

**5.** BERCHICHE, A. Typologie des sociétés commerciales avantages et inconvénients, In mutation revue trimestrielle, Ed. CNCA, 1999, p.p. 39-44

**6.** BOUYAKOUB, A .Revue, L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel [en ligne].Revue. Printemps, 1997, p.78.Format PDF. Disponible sur : [http : //www.google.dz/search?q=www.revues-plurielles.org>pdf.de BOUYAKOU. PDF](http://www.google.dz/search?q=www.revues-plurielles.org>pdf.de+BOUYAKOU). (Consulté le 17 /03/2015).

**7.** BOUZAR. C. les pme/pmi en Algérie : contraintes, soutien Etatique et impact sur l'emploi [en ligne]. Revue N° 15.p.5. Format PDF.Disponiblesur :[https://www.google.dz/search?q=www.ummtto.dz>IMG>pdf>Bouzar sur les pme/pmi en Algérie : contraintes, soutien Etatique et impact sur l'emploi](https://www.google.dz/search?q=www.ummtto.dz>IMG>pdf>Bouzar+sur+les+pme/pmi+en+Alg%C3%A9rie:+contraintes,+soutien+Etatique+et+impact+sur+l'emploi). Revue emploi et entreprenariat dans les pays en transition.

**8.** Bureau internationale de travail(BIT), « marché de travail et emploi en Algérie », revue de BIT, 2003, P 38.

**9.** DUFFAL, N., DUVAL, I. Forces et faiblesses des PME, colloque, économie de l'entreprise, Paris (19-20)-10-2005

**10.** DERBAL, A. L'exportation de l'entreprise algérienne, passé, présent et futur[en ligne].Revue du CREAD n° 43, 1998, p.43. Format PDF. Disponible sur : [www.univ-ecose.tif.com>PMEPMI/seminars/article.PHP?ID=196.de](http://www.univ-ecose.tif.com>PMEPMI/seminars/article.PHP?ID=196.de) . DERBAL, A 1998. L'exportation de l'entreprise algérienne, passé, présent et futur. (Consulté le 20/03/2015).

## Bibliographie

---

- 11.El mouwatin : Dispositif Création –ANSEJ-el mouwatin. [En ligne]. 31 Octobre 2012, p.2. Disponible sur : [http://www.elmouwatin.dz/?Dispositif Création-ANJEF d'el mouwatin](http://www.elmouwatin.dz/?Dispositif%20Cr%C3%A9ation-ANJEF%20d%27el%20mouwatin).
- 12.GHARBI, S. Les pme/pmi en Algérie : état des lieux [en ligne]. Revue, n°238, Mars 2011, p.6. Format PDF. Disponible sur : [www.google.dz/search ?q=rifr.univ.Littoral.fr 2011 /03>doc](http://www.google.dz/search?q=rifr.univ.Littoral.fr%202011%2F03%2Fdoc). De S.GHARBI sur Les pme/pmi en Algérie.
- 13.KHELFA, D. Les suretés dans le droit positif algérien, obstacle ou levier de développement des entreprises[en ligne]. Revue n° 94.p. 8-14. Format PDF. Disponible sur : [https://www.google.dz/search?q=www.fce.dz>plaidoyer>category>94](https://www.google.dz/search?q=www.fce.dz%2Fplaidoyer%2Fcategory%2F94) de KHELFA.D.
- 14.LAMIRI, A. crise de l'économie algérienne, Les presses d'Alger, 1999, p. 167.
15. LAURENT, P. Banque assurance et entreprises. PME magazine, juin 2008, n°57, p. 15.
- 16.MENARD.C. L'approche institutionnelle, une méthode, des résultats, cahier d'économie politique, n°03, 2003, p.103-1018.
- 17.MERZOUK, F. l'évolution du rôle économique des PME algériennes : PME et compétitivité en Algérie. [En ligne].Revue n°9, université de Tlemcen p.2. .Format PDF. Disponible sur : [www.google.dz/search ?q= fseg.univ-telemcen.dz>la revue 09](http://www.google.dz/search?q=fseg.univ-telemcen.dz%2Fla%20revue%2009) de MERZOUK.F sur l'évolution du rôle économique des PME algériennes
- 18.MOUMOU .E. croissance et obstacle des PME[en ligne].Revue, université Mouloud Mammeri P.13-14. Format PDF. Disponible sur : [https://www.google.dz/search?q=www.ummto.dz>IMG>pdf>MOUMOU](https://www.google.dz/search?q=www.ummto.dz%2FIMG%2Fpdf%2FMOUMOU) sur croissance et obstacle des PME.
- 19.SI LEKHAL.K. Le financement des PME, difficultés et perspective [en ligne].Revue n°12, décembre 2012.université Mohamed-elkhider. Format PDF. Disponible sur : [https://www.google.dz/search?q=www.univ.biskra.dz>rem](https://www.google.dz/search?q=www.univ.biskra.dz%2Frem) de k.SI LEKHAL.

### III. Travaux universitaires

- 1.BOUHEZZA, M. La privatisation de l'entreprise publique algérienne et le rôle de l'Etat dans ce processus. [En ligne]. Mémoire de MAGISTER Faculté des sciences économiques et des gestions, Université Ferhat ABBAS Sétif 2004.Format PDF. Disponible sur : [http : //www.google.dz/search ?q=www.univ-ecosetif.com.revue 03-2004](http://www.google.dz/search?q=www.univ-ecosetif.com.revue%2003-2004) de BOUHEZZA.M (consulté le 15 /04/2015).
- 2.DJEMAI, S. Evaluation des effets des programmes d'investissements publics 2001-2014 et leurs retombées sur l 'emplois, l'investissement et la croissance économique. Mémoire de MAGISTER. Bejaïa: faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestions p.51-52.Format PDF. Disponible sur : [https://www.google.dz/search ? Q=www.univ-bejaia.dz. évaluation des effets programmes d' investissement publics](https://www.google.dz/search?Q=www.univ-bejaia.dz.%C3%A9valuation%20des%20effets%20programmes%20d%27investissement%20publics) de DJEMAI, S (consulté le 18 /05 /2015).
- 3.MERZOUK, F.PME et compétitivité en Algérie. Revue PME et compétitivité en Algérie, université de Tlemcen, n°9, p.2.Disponible sur : [www.google.dz/search ?q= fseg.univ-](http://www.google.dz/search?q=fseg.univ-)

## Bibliographie

---

telemcen.dz>la revue 09 de F.MERZOUK sur l'évolution du rôle économique des PME algériennes. (Consulté le 28 /05/2015).

4.SEDER, S, « Etude sur la structure du capital des PME algériennes perspectives de la banque », mémoire de magistère, école supérieure de commerce d'Alger, 2005.p 60.

5.TALAHITE, F. Réformes et transformations économiques en Algérie. Economies and finances. Mémoire de magister. Université Paris 13 -Nord - Paris XIII, 2010, P.9. Format PDF. Disponible sur : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00684329/> document de TALAHITE. F.2010.

6.ZORELI, M.A. compétitivité des pme-pmi et dynamiques de développement territorialisé : cas de la commune de Tizi-Rached. Mémoire de magister, sciences économiques, Tizi-Ouzou : Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2006.

### IV.Textes réglementaires

1.Article 5, 6, 7 de la loi 01-18 du 12 décembre 2001 portant d'orientation de la promotion de la PME.

2.Décret exécutif n° 02-373 du 11 Novembre 2002, Ce décret fixe le statut du Fonds de garantie des crédits aux PME 'FGAR

3.La PME Algérienne, Loi n° 1-18 du 12 Décembre 2001 portant la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise

4.Loi du 01-18 du 12 décembre 2001, portant la loi d'orientation sur la promotion de la PME

5.Recueil des textes législatifs et réglementaires « Dispositif de soutien à l'emploi des jeunes », novembre 2011, P.30.disponible sur : [www.ansej.org.dz/?q+fr/content/reglementation>img>pdf>](http://www.ansej.org.dz/?q+fr/content/reglementation>img>pdf>) recueil-textes législatifs et régimentaires.

6.Recueil des textes législatifs et réglementaires « Dispositif de soutien à l'emploi des jeunes », P.30-31 « Selon l'article 6 du décret exécutif n° 98-231 du 19 Rabie El Aouel 1914 correspondant au 13 juillet 1998,décret exécutif n°03-288 du 9 Rajab 1424 correspondant au 6 septembre 2003, le décrit exécutif n°11-102 du AouelRabieEthani 1432 correspondant au 6 mars 2011 »

### V.Rapport et documents administratifs

1.Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat. Bulletin d'information, statistiques n° 18, 1er semestre 2010. Disponible sur : [www.mdipi.gov.dz>IMG>PDF>.bulletin](http://www.mdipi.gov.dz>IMG>PDF>.bulletin) n° 18 d'information statistique de la PME 2010.

2.Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement, Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes Economiques et des Statistiques, bulletin d'information statistique de la PME, n° 23, 1 er semestre 2013. Disponible sur : [www.mipmepi.gov.dz>IMG>pdf>.bulletin](http://www.mipmepi.gov.dz>IMG>pdf>.bulletin) n° 23 d'information statistique de la PME 2013.

3.Office National des Statistiques. ALGERIE. Premier recensement économique -2011- Résultats préliminaires / Office National des Statistiques. Alger : ONS, 2012.- 122p. : Tabl.,

## Bibliographie

---

Graph., Cartes. : (21 x 29,7 cm), -(coll. Statis, n°168 : série E).p.10.Format PDF. Disponible sur : <https://www.googl.dz/search?q=www.ons.dz>IMG>pdf>résultats-définitifs/office nationale des statistiques>.

### **VI. Site web des organismes de financement**

**1.**Agence Nationale de gestion du micro-crédit, en ligne (2015), disponible sur : <http://www.angem.dz/portail/index.php/fr/>

**2.**Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeune, en ligne (2015), disponible sur : <http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/le-dispositif-de-soutien-emploi-des-jeunes>

**3.**Agence Nationale de Développement de l'Investissement, en ligne (2015), disponible sur : <http://www.andi.dz/index.php/fr/a-propos>  
Microcrédit, en ligne (2015), disponible sur : <https://www.algerianbanks.com/index.php/la-reglementation-bancaire/le-dispositif-du-micro-credit>

**4.**Agence nationale a l'emploi de jeune,guide fiscal du jeune promoteur d'investissements, en ligne (2015), p.7.Disponible sur : [www.ansej.org.dz/? Q=fr:content/le-dispositif-de soutiens-emplois-de jeunes](http://www.ansej.org.dz/?Q=fr:content/le-dispositif-de-soutiens-emplois-de-jeunes).

**5.**Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement pour les PME, en ligne (2015), disponible sur : <http://www.cgci.dz/fr/index.php>.

**6.**ANGEM, « Le micro crédit mécanisme d'aide à la création de micros entreprises », agence de Tizi-Ouzou, 2014, P 01.

**7.**Caisse Nationale d'Assurance Chômage, en ligne (2015), disponible sur : <https://www.cnac.dz/default.aspx?id=62>

**8.**Fonds de Garantie des Crédits au PME. En ligne. (2015). Disponible sur : [http://www.fgar.dz/index.php?option=com\\_content&task=view&id=33&Itemid=36](http://www.fgar.dz/index.php?option=com_content&task=view&id=33&Itemid=36)

**9.** Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques-Crédits Jeunes promoteurs. en ligne, (2015), disponible sur : <http://www.ansej.org.dz/?q=fr/content/fonds-de-caution-mutuelle-de-garantie-risques>

**10.**Fonds de Caution Mutuelle de Garantie des Risques de Crédits des Investissements des Chômeurs. En ligne, (2015), disponible sur : <http://www.mdipi.gov.dz/?Le-fonds-de-caution-mutuelle-de,81>

## *Les annexes*

Annexe n° 01

Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes  
\* Tizi Ouzou \*

**Répartition par Secteur d'Activité**  
- du 01/01/2008 au 31/12/2008 -

*Dossiers déposés*

Dossiers déposés repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
Sérvíce	595	1 710	19	65
Artisanat	27	84	1	2
Agriculture	232	478	3	5
Hydraulique	10	66	-	-
Pêche	-	-	-	-
Transport	151	207	46	66
Industrie	372	1 170	20	64
BTPH	420	1 393	5	23
Profession libérale	47	114	4	7
Maintenance	51	124	2	7
<b>TOTAL</b>	<b>1 905</b>	<b>5 346</b>	<b>100</b>	<b>239</b>

**Annexe n° 02**

**Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes**

**\* Tizi Ouzou \***

**Répartition par Secteur d'Activité**

*- du 01/01/2008 au 31/12/2008 -*

**Projets éligibles**

<b>Projets éligibles repartis par secteur d'activité</b>				
	<b>Phase Réalisation</b>		<b>Phase Extension</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>Emplois prévus</b>	<b>Nombre</b>	<b>Emplois prévus</b>
<b>Sérvice</b>	371	1 084	12	30
<b>Artisanat</b>	16	42	2	7
<b>Agriculture</b>	128	257	2	9
<b>Hydraulique</b>	7	45	1	2
<b>Pêche</b>	-	-	-	-
<b>Transport</b>	9	15	39	62
<b>Industrie</b>	259	854	17	91
<b>BTPH</b>	319	1 001	6	44
<b>Profession libérale</b>	29	68	3	5
<b>Maintenance</b>	44	103	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 182</b>	<b>3 469</b>	<b>82</b>	<b>250</b>

**Annexe n° 3**

**Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes**  
**\* Tizi Ouzou \***

**Répartition par Secteur d'Activité**  
 - du 01/01/2008 au 31/12/2008 -

**Accords bnacaires**

projets créés repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois créés	Nombre	Emplois créés
Sérvíce	257	783	9	38
Artisanat	8	17	-	-
Agriculture	38	75	1	3
Hydraulique	3	26	-	-
Pêche	2	17	-	-
Transport	7	10	18	29
Industrie	255	820	6	14
BTPH	289	1 002	1	15
Profession libérale	26	57	1	5
Maintenance	28	62	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>913</b>	<b>2 869</b>	<b>36</b>	<b>104</b>

**Annexe n° 4**

**Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes**  
**\* Tizi Ouzou \***

**Répartition par Secteur d'Activité**

*- du 01/01/2008 au 31/12/2008 -*

*Projets créés*

projets créés repartis par sécteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois créés	Nombre	Emplois créés
Sérvice	230	660	13	36
Artisanat	11	25	-	-
Agriculture	31	92	1	2
Hydraulique	6	49	-	-
Pêche	1	10	-	-
Transport	6	6	23	32
Industrie	222	707	9	51
BTPH	259	904	2	23
Profession libérale	31	69	2	3
Maintenance	18	47	1	4
<b>TOTAL</b>	<b>815</b>	<b>2 569</b>	<b>51</b>	<b>151</b>

## Annexe n°5

Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

\* Tizi Ouzou \*

Répartition par Secteur d'Activité

- du 01/01/2009 au 31/12/2009 -

### Dossiers déposés

Dossiers déposés repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
Sérvíce	1 092	2 727	23	46
Artisanat	134	448		
Agriculture	597	1 194	2	4
Hydraulique	13	76	1	5
Pêche	1	1		
Transport	1 088	1 495	44	70
Industrie	670	2 143	13	43
BTPH	925	2 934	14	141
Profession libérale	43	97	5	11
Maintenance	89	208	2	11
<b>TOTAL</b>	<b>4 652</b>	<b>11 323</b>	<b>104</b>	<b>331</b>

### Projets éligibles

Projets éligibles repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
Sérvíce	475	1 180	23	63
Artisanat	37	124		
Agriculture	171	346	2	2
Hydraulique	4	21	2	12
Pêche				
Transport	774	1 006	44	67
Industrie	244	758	16	57
BTPH	388	1 282	14	156
Profession libérale	45	110	4	6
Maintenance	32	80		
<b>TOTAL</b>	<b>2 170</b>	<b>4 907</b>	<b>105</b>	<b>363</b>

## Annexe n°6

### Accords Bancaire

Accords bancaires repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
Sévice	415	1 040	16	51
Artisanat	28	70	1	3
Agriculture	94	204	1	2
Hydraulique	3	12		
Pêche	1	2		
Transport	557	671	31	47
Industrie	248	770	10	33
BTPH	377	1 105	9	59
Profession libérale	28	74	2	4
Maintenance	30	75	1	5
<b>TOTAL</b>	<b>1 781</b>	<b>4 023</b>	<b>71</b>	<b>204</b>

### Projets créés

projets créés repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois créés	Nombre	Emplois créés
Sévice	307	822	19	51
Artisanat	17	57	2	9
Agriculture	57	140	1	3
Hydraulique	4	20		
Pêche				
Transport	357	468	40	67
Industrie	189	605	11	42
BTPH	318	1 002	7	59
Profession libérale	34	88	3	6
Maintenance	26	65	2	10
<b>TOTAL</b>	<b>1 309</b>	<b>3 267</b>	<b>85</b>	<b>247</b>

## Annexe n° 7

Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

\* Tizi Ouzou \*

Répartition par Secteur d'Activité

Situation du 01/01/2010 au 31/12/2010

### Dossiers déposés

Dossiers déposés repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
Sérvíce	1 359	3 546	48	170
Artisanat	190	633	-	-
Agriculture	618	1 167	1	1
Hydraulique	1	9	-	-
Pêche	2	7	-	-
Transport	8	17	30	36
Industrie	211	724	8	58
BTPH	586	1 900	21	112
Profession libérale	43	94	14	33
Maintenance	139	321	5	10
<b>TOTAL</b>	<b>3 157</b>	<b>8 418</b>	<b>127</b>	<b>420</b>

### Projets éligibles

Projets éligibles repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
Sérvíce	744	1 805	28	96
Artisanat	103	358	1	3
Agriculture	143	293	-	-
Hydraulique	2	12	-	-
Pêche	-	-	-	-
Transport	171	245	23	28
Industrie	123	401	5	10
BTPH	399	1 218	13	96
Profession libérale	40	87	16	44
Maintenance	92	199	5	17
<b>TOTAL</b>	<b>1 817</b>	<b>4 618</b>	<b>91</b>	<b>294</b>

## Annexe n° 8

### Accords bancaires

Accords bancaires repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois créés	Nombre	Emplois créés
Sérvíce	589	1 335	19	55
Artisanat	61	153	1	4
Agriculture	102	190	-	-
Hydraulique	2	6	-	-
Pêche	-	-	-	-
Transport	325	438	19	42
Industrie	63	173	3	16
BTPH	284	825	12	89
Profession libérale	32	85	5	13
Maintenance	47	108	2	3
<b>TOTAL</b>	<b>1 505</b>	<b>3 313</b>	<b>61</b>	<b>222</b>

### projets créés

projets créés repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois créés	Nombre	Emplois créés
Sérvíce	371	843	18	41
Artisanat	37	107	2	7
Agriculture	57	136	1	2
Hydraulique	3	19	-	-
Pêche	-	-	-	-
Transport	341	477	14	20
Industrie	47	129	-	-
BTPH	311	886	21	114
Profession libérale	28	64	3	4
Maintenance	45	114	1	5
<b>TOTAL</b>	<b>1 240</b>	<b>2 775</b>	<b>60</b>	<b>193</b>

## Annexe n° 9

Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes  
\* Tizi Ouzou \*

Répartition par Secteur d'Activité

Situation du 01/01/2011 au 31/12/2011/2011

**Dossiers déposés**

Dossiers déposés repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
Service	4 696	9 525	95	228
Artisanat	352	960	5	13
Agriculture	1 340	2 366	7	21
Hydraulique	12	58	2	9
Pêche	13	35		
Transport	6 305	6 360	33	40
Industrie	295	972	10	34
BTPH	961	2 417	32	120
Profession libérale	109	245	12	36
Maintenance	317	596	10	22
<b>TOTAL</b>	<b>14 400</b>	<b>23 534</b>	<b>206</b>	<b>523</b>

**Projets éligibles**

Projets éligibles repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
Service	1 034	2 029	29	67
Artisanat	181	403	1	2
Agriculture	368	655	1	2
Hydraulique	2	18	1	8
Pêche	3	3		
Transport	43	52	16	28
Industrie	144	365	3	8
BTPH	498	1 128	10	52
Profession libérale	54	112	7	26
Maintenance	73	154	5	19
<b>TOTAL</b>	<b>2 400</b>	<b>4 919</b>	<b>73</b>	<b>212</b>

## Annexe n° 10

### Accords bancaires

Accords bancaires repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois créés	Nombre	Emplois créés
Service	522	992	39	100
Artisanat	76	181	1	3
Agriculture	123	217		
Hydraulique	3	18		
Pêche	1	1		
Transport	67	84		
Industrie	77	163	17	21
BTPH	306	672	2	5
Profession libérale	26	54	15	47
Maintenance	62	112	5	14
<b>TOTAL</b>	<b>1 263</b>	<b>2 494</b>	<b>84</b>	<b>208</b>

### Projets créés

projets créés repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois créés	Nombre	Emplois créés
Service	484	969	31	97
Artisanat	97	235	3	8
Agriculture	108	197		
Hydraulique	4	15		
Pêche				
Transport	119	162	24	33
Industrie	100	235	5	9
BTPH	510	1109	18	93
Profession libérale	36	63	10	34
Maintenance	73	135	5	17
<b>TOTAL</b>	<b>1 531</b>	<b>3 120</b>	<b>96</b>	<b>291</b>

## Annexe n° 11

Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes  
\* Tizi Ouzou \*

Répartition par Secteur d'Activité  
Situation du 01/01/2012 au 31/12/2012

### Dossiers déposés

Dossiers déposés repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
Service	739	1 748	37	122
Artisanat	175	579	2	5
Agriculture	350	722	4	7
Hydraulique	12	46	1	2
Pêche	4	14	-	-
Transport	-	-	2	2
Industrie	496	1 734	27	76
BTPH	741	1 792	40	141
Profession libérale	156	349	17	44
Maintenance	51	105	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>2 724</b>	<b>7 089</b>	<b>132</b>	<b>405</b>

### Projets éligibles

Projets éligibles repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
Service	860	1 551	25	57
Artisanat	195	467	3	7
Agriculture	444	790	7	31
Hydraulique	9	35		
Pêche	4	6		
Transport			2	3
Industrie	470	1 110	17	49
BTPH	836	1 775	24	82
Profession libérale	145	272	9	22
Maintenance	84	169	2	4
<b>TOTAL</b>	<b>3 047</b>	<b>6 175</b>	<b>89</b>	<b>255</b>

## Annexe n° 12

projets bancaires

Accords bancaires repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois créés	Nombre	Emplois créés
Service	486	899	24	59
Artisanat	127	302	1	2
Agriculture	250	505	2	6
Hydraulique	5	19	1	2
Pêche	1	1	-	-
Transport	17	18	13	18
Industrie	398	941	17	53
BTPH	717	1 563	18	49
Profession libérale	74	143	3	8
Maintenance	57	115	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>2 132</b>	<b>4 506</b>	<b>80</b>	<b>199</b>

projets créés

projets créés repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois créés	Nombre	Emplois créés
Service	397	818	24	57
Artisanat	118	350	5	11
Agriculture	195	415	2	4
Hydraulique	8	34	2	10
Pêche	2	7	-	-
Transport	32	45	21	30
Industrie	380	1067	18	53
BTPH	633	1608	24	73
Profession libérale	71	164	6	14
Maintenance	62	150	3	10
<b>TOTAL</b>	<b>1 898</b>	<b>4 658</b>	<b>105</b>	<b>262</b>

## Annexe n° 13

Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

\* Tizi Ouzou \*

Répartition par Secteur d'Activité

Situation du 01/01/2013 au 31/12/2013

### Dossiers déposés

Dossiers déposés repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
Service	800	1 670	25	79
Artisanat	93	245	4	11
Agriculture	618	1 326	5	14
Hydraulique	10	38		
Pêche	4	18		
Transport				
Industrie	492	1 405	18	65
BTPH	809	2 017	35	129
Profession libérale	103	239	8	25
Maintenance	108	246	3	9
<b>TOTAL</b>	<b>3 037</b>	<b>7 204</b>	<b>98</b>	<b>332</b>

### Projets éligibles

Projets éligibles repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
Service	696	1 391	24	66
Artisanat	137	341	1	2
Agriculture	396	872	1	2
Hydraulique	8	24		
Pêche				
Transport				
Industrie	360	975	22	89
BTPH	702	1 688	36	113
Profession libérale	101	232	5	14
Maintenance	77	166	3	10
<b>TOTAL</b>	<b>2 477</b>	<b>5 689</b>	<b>92</b>	<b>296</b>

## Annexe n° 14

### accords bancaires

Accords bancaires repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois créés	Nombre	Emplois créés
Service	573	1 062	15	64
Artisanat	134	324	1	3
Agriculture	265	586	2	6
Hydraulique	7	22		
Pêche				
Transport	1	1		
Industrie	319	832	2	3
BTPH	556	1 325	16	67
Profession libérale	77	174	19	100
Maintenance	79	183	4	11
<b>TOTAL</b>	<b>2 011</b>	<b>4 509</b>	<b>61</b>	<b>259</b>

### Projets créés

projets créés repartis par secteur d'activité				
	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois créés	Nombre	Emplois créés
Service	619	1239	21	64
Artisanat	194	572	5	16
Agriculture	328	797	4	18
Hydraulique	13	50		
Pêche	3	11		
Transport	8	9	4	8
Industrie	384	1176	23	71
BTPH	652	1763	26	96
Profession libérale	117	291	9	29
Maintenance	68	185	5	16
<b>TOTAL</b>	<b>2 386</b>	<b>6 093</b>	<b>97</b>	<b>318</b>

# *Table des matières*

<b>Page de couverture</b>	
<b>Remerciements</b>	
<b>Dédicaces</b>	
<b>Résumé</b>	
<b>Abstract</b>	
<b>Liste des tableaux</b>	
<b>Liste des figures</b>	
<b>Liste des abréviations</b>	
<b>Sommaire</b>	
<b>Introduction générale</b> .....	12

## **CHAPITRE I**

### **Aperçu générale sur les PME en Algérie**

Introduction .....	16
<b>Section 1 : Généralité sur les PME</b> .....	17
1.1. Définition de la Petites et Moyennes Entreprises.....	17
1.1.1.La PME dans les pays industrialisés.....	17
1.1.2. La PME dans les pays en développement .....	18
1.1.3. Définition de la PME en Algérie .....	19
1.2.Les caractéristiques des PME .....	20
1.1.1.Sur le plan organisationnel.....	20
1.1.2.Sur le plan juridique.....	20
1.1.3. Autres caractéristiques.....	20
1.3.Classification et rôle des PME.....	21
1.3.1. Classification en fonction du caractère juridique .....	21
1.3.1.1.Les entreprises privées.....	21
1.3.1.2.Les entreprises publiques.....	22
1.3.1.3.Les entreprises coopératives.....	23
1.3.2. La classification de la PME par type d'activité .....	23
1.3.2.1.La répartition classique .....	23
1.3.2.2.La répartition moderne .....	24
1.3.3. La classification selon la qualité du secteur d'activité .....	24
1.4.Le rôle de la PME sur l'économie nationale.....	24

## *Table des matières*

---

1.4.1. La création d'emploi.....	24
1.4.2. La création de la valeur ajoutée.....	25
1.4.3. La distribution des revenus.....	25
1.5. Les forces et faiblesses de la P.M.E.....	26
1.5.1. Les forces de la PME.....	26
1.5.2. Les faiblesses de la PME.....	26
<b>Section 02 : historique des PME en Algérie.....</b>	<b>28</b>
2.1. La crise du système productif Algérien.....	28
2.2. Les principales causes de la crise du système productif Algérien.....	28
2.3. Les politiques engagées par l'Etat et l'impact sur les PME en Algérie.....	29
2.3.1. Les réformes.....	29
2.3.1.1. Programme de stabilisation économique et rééchelonnement de la dette extérieure .....	29
2.3.1.2. Privatisations des entreprises.....	31
2.3.1.3. La réforme du secteur industriel.....	31
2.4. Impacts des réformes sur les PME en Algérie.....	32
2.5. L'évolution des PME en Algérie.....	34
2.5.1. La période 1962-1982.....	34
2.5.2. La période 1982-1988.....	35
2.5.3 A partir de 1988.....	36
<b>Section 03 : Les modes de financement des PME.....</b>	<b>39</b>
3.1. L'autofinancement .....	39
3.1.1. Les avantages et les inconvénients de l'autofinancement.....	40
3.1.1.1. Les avantages.....	40
3.1.1.2. Les inconvénients.....	41
3.2. Le financement par les établissements bancaires .....	42
3.3. Les fonds publics d'assurance-crédit en Algérie.....	43
3.3.1. Fonds de garantie des crédits aux PME "FGAR" .....	43
3.3.1.1. Création du FGAR .....	43
3.3.1.2. Missions et objectifs du FGAR .....	44

## *Table des matières*

---

3.3.1.3. Les Modalités et les coûts de couverture du fonds.....	44
3.3.2. Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques-Crédits Jeunes promoteurs "FCMG" .....	45
3.3.2.1. Création du FCMG.....	45
3.3.2.2. Les objectifs du Fonds.....	45
3.3.2.3. Les garanties du Fonds .....	45
3.3.2.4. Les conditions d'adhésion au Fonds .....	45
3.3.2.5. Les coûts de couverture du Fonds .....	45
3.3.3. Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie des Risques de Crédits des Investissements des Chômeurs .....	46
3.3.3.1. Création du Fonds.....	46
3.3.3.2. Les objectifs du Fonds .....	46
3.3.3.3. Les modalités de couverture du Fonds .....	46
3.3.4. La Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement pour les PME .....	46
3.3.4.1. Création de la caisse CGCI-PME .....	47
3.3.4.2. Les objectifs de la caisse .....	47
3.3.4.3. Les risques couverts par la caisse .....	47
3.3.4.4. Les coûts et les modalités de couverture.....	47
Conclusion.....	48

## **Chapitre II**

### **Dispositifs et structures d'accompagnement à la création des PME**

Introduction.....	50
<b>Section 1 : Les organes d'aide à la création des PME en Algérie.....</b>	<b>51</b>
1.1. Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).....	51
1.2. L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM).....	51
1.3. Les aides financières par l'ANSEJ .....	52
1.4. Les aides accordées dans le cadre de l'ANDI.....	53
1.5. Le microcrédit .....	53
<b>Section 2 : présentation du dispositif ANSEJ.....</b>	<b>54</b>
2.1. Définition du dispositif de l'Agence Nationale de Soutien à Emploi de Jeunes (ANSEJ) .....	54

## *Table des matières*

---

2.2. Les caractéristiques de l'ANSEJ.....	55
2.2.1. La simplicité .....	55
2.2.2. La transparence.....	55
2.2.3. La souplesse .....	55
2.3. Les objectifs du dispositif ANSEJ.....	56
2.4. Le rôle de l'ANSEJ.....	56
2.5 Conditions d'éligibilité de l'investissement des promoteurs.....	56
2.6. Les modes de financement du dispositif ANSEJ.....	57
2.6.1. Le financement triangulaire.....	57
2.6.2. Le financement mixte.....	58
2.7. Les avantages fiscaux accordés par le dispositif ANSEJ.....	59
2.7.1. Pendant la phase de réalisation de votre projet d'investissement .....	59
2.7.2. Pendant la phase d'exploitation de votre projet d'investissement.....	60
2.7.3. Avantages fiscaux accordés aux promoteurs d'activités éligibles à l'aide du Fonds National de Soutien au Micro Crédit et la CNAC.....	62
<b>Section 3 : Les contraintes liées à la croissance et à la pérennité des PME en Algérie.....</b>	<b>64</b>
3.1. Les contraintes socio-économiques de l'environnement.....	64
3.1.1 Les contraintes géographiques.....	64
3.1.1.1. Le relief .....	64
3.1.1.2. La problématique du foncier industriel .....	65
3.1.2. Les contraintes administratives.....	66
3.1.3. Les contraintes liées à l'information, à la communication et aux défaillances institutionnelles.....	66
3.1.4. Les contraintes liées au système judiciaire.....	67
3.2. Les contraintes incitatives.....	68
3.2.1 Les contraintes économiques.....	68
3.2.2 Les contraintes technologiques.....	68
3.3. Les contraintes de financement de la création d'entreprises privées.....	69

## Table des matières

---

3.4. Obstacles d'ordre financiers.....	69
3.5. Obstacles liés au marché du travail.....	70
Conclusion.....	72

### Chapitre III

#### **Analyse de l'évolution de la création des PME dans le cadre du dispositif ANSEJ de 2008 à 2013**

Introduction .....	74
--------------------	----

#### **Section 1 : présentation de la situation socio-économique de la wilaya de Tizi-Ouzou .....**

<b>Section 1 : présentation de la situation socio-économique de la wilaya de Tizi-Ouzou .....</b>	<b>75</b>
---	-----------

1.1. Situation géographique.....	75
1.2. Situation démographique.....	75
1.2.1. Activité et emplois créés au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	76
1.3. Situation économique.....	77
1.3.1. Secteurs productifs de biens et de services.....	77
1.3.1.1. Le secteur industriel.....	78
1.3.1.2. Le secteur foncier.....	78
1.3.1.3 Le secteur agricole.....	79
1.3.2. La pêche et les ressources halieutiques.....	80
1.3.3. Le tourisme et l'artisanat .....	80

#### **Section 2 : l'analyse des informations collectées au niveau de l'ANSEJ de la wilaya de Tizi-Ouzou.....**

<b>Section 2 : l'analyse des informations collectées au niveau de l'ANSEJ de la wilaya de Tizi-Ouzou.....</b>	<b>81</b>
---	-----------

2.1. Nombre de dossiers déposés répartis par secteur d'activité de 2008 à 2013.....	81
2.2. Les projets financés et emplois créés par l'ANSEJ.....	82
2.3. Évolution du nombre d'attestations d'éligibilité délivrées par l'ANSEJ.....	84
2.4. La répartition des projets financés et emplois créés par secteur d'activité.....	85
2.5. Evolution des accords bancaires répartis par secteur d'activité.....	87
2.6. Le nombre d'entreprises créées par daïras durant l'année 2013.....	89

## *Table des matières*

---

Conclusion.....	92
<b>Conclusion générale</b> .....	94
Bibliographie.....	97
Annexe.....	103
Table des matières.....	119